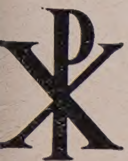
LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



40e ANNEE — T. LV — 8 JUIN 1958 — NUMERO 1 279

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS ▾ MAISON DE LA BONNE PRESSE

ÉGLISE ET A GUERRE

BIBLIOGRAPHIE

— *Lexikon fuer Theologie und Kirche.* — Deuxième édition, entièrement refondue, publiée sous le patronage de LL. EExc. NN. SS. Buchberger, archevêque-évêque de Ratisbonne, et Seiterich, archevêque de Fribourg-en-Brisgau (décédé), par Josef Hoefer (Rome) et Karl Rahner (Innsbruck). Tome Ier, A.-Baronius, 56 pages et 1 272 colonnes ; 10 plaquettes hors-texte ; 8 cartes hors-texte. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1957. Prix de souscription du volume, relié toile : 69 DM ; dos cuir : 77 DM. Le dictionnaire comprendra 10 volumes 17,5 × 25,8 cm., d'environ 700 pages.

L'ancien *Lexikon fuer Theologie und Kirche,* dont les 10 volumes parurent entre 1930 et 1938, avait été une réussite appréciée dans le monde entier, d'abord pour son contenu, mais aussi grâce à son rythme de parution. La Maison Herder, de Fribourg-en-Brisgau, en a entrepris la réédition. Le tome Ier, qui vient de paraître, nous permet d'espérer que la réédition surpassera encore le premier jet.

Nous avons là une encyclopédie pour l'ensemble des sciences théologiques, de la vie de l'Eglise et de tous les domaines profanes connexes. Elle se situe entre les grands dictionnaires hautement spécialisés et les œuvres plus sommaires destinées à fournir des références élémentaires.

Une première caractéristique de cette encyclopédie est le choix très large des collaborateurs. Ceux-ci comprennent d'abord des Allemands, et non des moindres, mais aussi de nombreux spécialistes étrangers, dont plusieurs Français, tels le P. Baumgartner, S. J., qui dirige la section d'ascétique et de mystique, et de nombreux auteurs d'articles, tels les PP. Beirnaert, Crouzel, Doncœur, Lecler, du Passage, S. J. ; Camelot, Congar, de Vaux, O. P. ; Abd-el-Jalil, O. F. M. ; Grumel, Janin, Laurent, A. A. ; Mgr Jouassard et les abbés Burg, Metz, Michel, Reibel, Schmitt, Vogel. Une autre caractéristique de ce dictionnaire est la ventilation de la matière sous un très grand nombre de mots-vedettes analytiques. Les directeurs ont délibérément écarté l'idée de vastes synthèses propres aux grands dictionnaires. Les inconvénients résultant de ce morcellement sont largement compensés par un système de renvois extrêmement poussé. Il ne faudrait cependant pas croire que les exposés systématiques sur les grandes questions aient été négligés ; au contraire, ils sont encore mieux traités que dans le premier *Lexikon.* Je ne citerai que les grands articles sur l'*Afrique,* l'*acte,* l'*Eglise anglicane,* l'*anthropologie,* l'*ascèse,* l'*Assyrie,* l'*athéisme* (par le P. Régamey), l'*Ethiopie,* la *Résurrection du Christ* et la *résurrection de la chair,* le XVIIe *siècle* (Barock) et le XVIIIe *siècle* (Aufklaerung), qui comportent tous 5 à 6 pages chacun. Par contre, nous avons trouvé mince l'article sur l'*apostolat.*

Pour vérifier l'effort d'adaptation entrepris, il faut étudier la mise à jour de la bibliographie et un certain nombre d'articles sur des questions qui ont beaucoup évolué depuis trente ans. Les articles géographiques sont à jour pour la période 1955-1957. Il y a notamment un important article sur les récentes *fouilles de Palestine* (1956). Cependant, l'article sur l'*Algérie* est décidément trop succinct. D'importantes adaptations apparaissent également dans les articles sur les *aspects psychanalytiques de l'ascèse* (P. Beirnaert), le *travail,* la *théologie du travail* (P. Rondet), le *patronat,* le *chômage,* le *mouvement ouvrier,* les *banques.*

D'autres questions sont neuves, telles : l'*automation,* l'*apartheid en Afrique du Sud,* l'*atome,* les *rapports du prêtre et du médecin,* les *prêtres-ouvriers et la Mission ouvrière,* les *messes du soir,* la *pastorale des vieillards,* l'*angoisse de l'homme moderne.*

Sous une forme plus sobre, mais semble-t-il plus efficace que de récentes œuvres similaires, ce *Lexikon* rendra d'éminents services aux chercheurs, aux étudiants et même aux pasteurs éclairés du monde entier. Il représente, en outre, un vaste effort de synthèse théologique à partir de la réalité concrète d'aujourd'hui.

— *Communisme et Missions.* Rapports et compte rendu de la 37e semaine de Missiologie. Louvain 1957. — *Les rapports français,* 184 pages. Prix : 100 francs belges. *Les rapports flamands,* 86 pages. Prix : 50 francs belges. Les deux volumes : 140 francs belges. Editions Desclée de Brouwer, Paris.

On s'en doute, il y a un problème « communisme », même en pays de Mission. Le communisme est partout présent ou possible, comme une crainte ou comme un espoir ; et ce fait, pose de difficiles problèmes aux missionnaires. Il faut refuser délibérément le matérialisme athée, mais quels principes et quelles méthodes doivent nous guider, quelles forces nous galvaniser, quelles espérances nous encourager pour mieux combattre ou conjurer sa menace ?

La 27e Semaine de Missiologie : *Communisme et Missions,* a essayé de les dégager sur le plan des principes comme sur celui des faits. Des spécialistes, des missionnaires y ont parlé et en ont discuté avec loyauté, sérieux et réalisme. Ce volume, où sont réunis leurs témoignages, intéressera au plus haut point les chrétiens et les non-chrétiens, les sociologues, les missionnaires, les missiologues, le grand public qui réfléchit. Une vaste bibliographie de plus de 200 livres classés complète utilement cette heureuse confrontation.

— *Face à l'avenir.* L'Eglise au Congo belge et au Ruanda-Urundi, par M. J. Lory. — Un vol. 14,5 × 21 cm., de 212 pages, 6 hors-texte et 4 cartes. Prix : 690 francs. Casterman, Paris.

C'est après avoir parcouru le Congo belge que M. Lory — un Français, — actuellement professeur-adjoint d'histoire contemporaine au collège d'Europe à Bruges et directeur des *Cahiers de Bruges, Recherches européennes,* a réuni tout ce qu'il a appris de l'œuvre de civilisation accomplie au Congo et au Ruanda-Urundi, après des siècles d'esclavagisme, et des nombreux problèmes qui se posent là-bas actuellement. L'Eglise peut être fière de ses fils missionnaires. Il y a maintenant, grâce à leur dévouement, une chrétienté bien vivante en Afrique. Mais, et l'auteur le montre, l'Afrique « bouge ». Les prises de conscience ne vont pas sans mécontentements ou inquiétudes. Blancs et noirs qui prient ensemble échapperont-ils à l'attirance du marxisme athée ou du nationalisme extrême ? Le bon sens naturel et l'esprit chrétien bien vivant sont encore la meilleure sauvegarde.

— *Le Christ, notre vie.* Quelques essais de théologie spirituelle, par G. Salet, S. J. — Un vol. 13 × 19,5 cm., 208 pages. Prix : 570 francs. Editions Casterman.

L'auteur a voulu, dans ces pages, aider les fidèles à mieux découvrir l'insondable richesse du Christ. Comment, d'abord, est-il notre vie ? C'est le mot de saint Paul qu'il faut reprendre à la lettre : « Le Christ vit en moi. Il vit par le mystère de sa croix, par la force triomphante de son amour. » C'est ce principe de la charité, de son amour de Dieu par-dessus tout qui, dans la vie du chrétien, transforme l'observance de la loi, en fait une loi de grâce et d'amour tout ensemble. La loi n'est pas abolie, elle est transformée et portée par l'amour à sa perfection même.

— *Histoire des apparitions de Lourdes,* par M.-P. Sève, A. A. Dessins de Loys Pétillot. — Un album de 40 pages, sous couverture en couleurs. Prix : 257 francs, tlc. Editions Bonne Presse, Paris.

Ces belles images feront la joie des petits... et des grands !

— *Luttes de l'Eglise,* par Mgr Chappoulie. Tome II. *Exigences de chrétienté.* — Un vol de 350 pages. Prix : 925 francs, taxe locale comprise. Editions Fleurus, Paris.

Faisant suite aux *Perspectives missionnaires* du tome I, ce sont encore les luttes présentes de l'Eglise qu'aborde le second tome des œuvres de S. Exc. Mgr Chappoulie, avec *Exigences de chrétienté.* Qu'il s'agisse de la paix et de la vie internationale, d'action sociale en Anjou, des problèmes de l'enseignement ou simplement de la vie du chrétien dans l'Eglise, c'est partout que s'impose la présence du chrétien avec sa foi et ses vertus. Le combat de l'Eglise ne connaît pas de répit pour faire triompher en ce monde la loi de Dieu. Jusqu'à la fin du monde, elle sera en « mission ». Le chrétien n'est point re-né dans le sang du Sauveur du monde pour se confiner dans son cas personnel. Il lui faut vivre en pleine Eglise et en homme du XXe siècle. L'évêque d'Angers appelle, non sans émotion, les catholiques à l'union, plus nécessaire que jamais : union des catholiques entre eux et d'une génération à l'autre pour que, dans l'élan de sa jeunesse, la génération qui monte, consciente de sa mission, prenne place à son tour dans les luttes de l'Eglise.

La Documentation Catholique

40e année — T. LV

Numéro 1279 — 8 juin 1958

Discours du Saint-Père aux patronnesses romaines de l'Assistance spirituelle aux forces armées d'Italie

(21 *mai* 1958) (1)

Soyez les bienvenues, chères filles, patronnesses de l'Assistance spirituelle aux forces armées d'Italie. Votre travail, souvent silencieux et discret, mais toujours imprégné d'une affectueuse amabilité chrétienne, vous incite souvent à vous rendre auprès des soldats pour leur apporter tout le réconfort humain possible et surtout pour contribuer à la conservation, à l'accroissement de la grâce divine dans leurs âmes, en une période particulièrement délicate de leur vie.

Droit et devoir d'une nation de défendre ses frontières

1. Vous savez que l'Eglise n'accepte pas la doctrine de ceux qui croient que l'humanité est régie par la loi du « *bellum omnium contra omnes* » et qu'elle rejette aussi la théorie qui considère la force comme unique fondement des relations entre les Etats. La guerre n'est pas pour l'Eglise « promotrice de mâles vertus » et moins encore « stimulatrice d'initiatives fécondes » ; la guerre ne coopère aucunement au progrès de la civilisation, même si parfois elle est une occasion et un stimulant pour l'accroissement de la science et de la technique. La guerre n'est pas pour l'Eglise un droit juridique licite qui demeure tel dans n'importe quelle hypothèse. Parce que le christianisme considère l'humanité comme une seule grande famille, il doit être fermement opposé à la guerre d'agression ; que les frères tuent leurs frères, ce sera toujours une affreuse histoire, et ceux qui la racontent comme ceux qui l'écoutent doivent nécessairement en être remplis d'horreur.

Cependant, si l'Eglise se refuse à admettre toute doctrine qui considère la guerre comme un effet nécessaire de forces cosmiques, physiques, biologiques ou économiques, elle est tout autant éloignée d'admettre que la guerre soit toujours répréhensible. Etant donné que la liberté humaine est capable de déchaîner un injuste conflit au préjudice d'une nation, il est certain que celle-ci peut, dans des conditions déterminées, se soulever en armes et se défendre.

La rencontre de Caïn et d'Abel — deux frères, l'un assaillant, l'autre assailli, — inaugura l'histoire des batailles et des guerres : histoire de sang et de larmes ; histoire de destructions et de mort.

Pour la possession d'une grotte ou d'un fleuve, pour l'occupation d'un bois ou pour le vol de quelques têtes de bétail, les hommes des cavernes s'affrontèrent ; puis, ce furent d'autres visées plus complexes qui provoquèrent les heurts ; on en vint jusqu'à convoiter la toute-puissance, jusqu'à vouloir perversement bouleverser tout ordre et fouler aux pieds tout droit humain et divin. Tout d'abord, ce fut un combat d'homme à homme ; puis une bataille entre tribu et tribu ; plus tard, une guerre entre cités différentes. Aujourd'hui, la lutte n'est pas circonscrite aux engagements entre des masses de gens armés, mais elle s'étend au point de devenir un conflit entre peuples, dans lequel sont mobilisées toutes les énergies physiques et morales, toutes les ressources économiques et industrielles. Ce n'est plus un champ de bataille limité ; tout le territoire de l'Etat est territoire de guerre et les armes préparées à cet effet sont d'une puissance inimaginable. Le problème de la défense nationale revêt donc une importance toujours plus grande, en même temps que s'accroissent la complexité et la difficulté de sa solution. Voilà pourquoi aucune nation qui veut pourvoir, comme c'est son droit et son devoir imprescriptibles, à la sécurité de ses frontières, ne peut se passer d'une armée proportionnée à ses besoins, à laquelle rien ne manque de ce qui est indispensable pour une action hardie, toute prête et énergique pour la défense de la patrie, au cas où elle serait injustement menacée et attaquée.

Aucun homme de bonne foi ne saurait douter aujourd'hui de la volonté de paix qui anime l'Italie. Mais si les peuples aspirent tous indistinctement à la paix, ceux qui président à leurs destinées peuvent, aujourd'hui comme hier, devenir la proie de passions incontrôlées et insensées et déchaîner — Dieu nous en préserve — encore une fois de gigantesques conflits.

L'Italie doit donc avoir son armée, laquelle s'abstiendra de toute agression injuste, mais sera prête, par son état d'âme, par sa préparation technique, par le nombre et la qualité de ses armes, pour une action défensive, nécessaire et déclenchée au bon moment.

---

(1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano* du 22 mai 1958. Les sous-titres sont de notre rédaction.

Nécessité d'une assistance spirituelle aux jeunes soldats

2. C'est ainsi que passent par les casernes d'Italie presque tous les jeunes gens aptes au service, dans la pleine vigueur de leurs forces et à la fleur de l'âge. Un grand nombre d'entre eux se sont éloignés pour la première fois de leur pays natal et ont quitté leurs demeures, leurs parents ; à présent, ils se trouvent loin de chez eux et endossent un uniforme qui les égalise dans la même communauté d'habitudes et de vie, d'une vie qui, certes, n'est pas facile, car les sacrifices et les privations sont de tous les jours, de toutes les heures. Il est évident qu'une telle vie, si elle était vécue avec enthousiasme et pas seulement supportée d'un cœur inquiet, produirait des effets bienfaisants de revigoration physique et de complet développement organique humain. Voilà comment de nombreux jeunes gens, partis de chez eux pour ainsi dire embarrassés de leur personne et incapables d'affronter la vie dans son activité complexe et multiforme, se sont retrouvés après le service militaire sûrs d'eux-mêmes, mûrs et capables d'envisager l'existence, au grand étonnement et à la grande joie de ceux qui les connaissaient et les aimaient.

Il serait toutefois inutile et même extrêmement dangereux de cacher une autre réalité qu'il est donné à tous de constater dans sa crudité. Vous, chères filles, vous la savez mieux que tous les autres. Bien souvent, au moment où les jeunes gens quittent leur maison, il y a là, pour saluer leur départ, une mère angoissée, une sœur, peut-être même une fiancée, tremblante et tout en larmes. Tel jeune homme est pur et simple ; il s'est conservé bon et aucune mauvaise habitude ne l'a encore enchaîné, aucun vice ne l'a pris dans ses tourbillons. Mais que va-t-il lui arriver désormais à la caserne ? A la caserne, où tous ne sont pas pieux, où tous ne sont pas purs, où il n'est certainement pas facile, parfois même possible, de fuir la compagnie des mauvais. Qu'adviendra-t-il de ce jeune homme durant tout le temps qu'il sera forcé de vivre au milieu du vacarme, des agitations, des fausses lumières d'une ville pleine d'embûches et de pièges ?

La revigoration physique et le développement humain devront-ils être acquis au prix de l'affaiblissement, ou même de la perte de la vie divine ? Et voilà le problème — problème très grave et urgent — de l'assistance spirituelle aux forces armées. Voilà, en premier lieu, la nécessité de pouvoir disposer de prêtres connaissant à fond l'âme des soldats, leurs aspirations et leurs besoins, les dangers et les tentations auxquels ils sont exposés ; de prêtres paternels, d'une grande compréhension humaine, en même temps que d'une vie absolument sans tache et d'un zèle apostolique ardent et éclairé. Tels doivent être les aumôniers, auxquels les rigueurs de la vie militaire ne sauraient pas enlever la douceur paternelle naturelle, de même que la liberté de leurs mouvements ne leur fait pas perdre l'indispensable réserve. Se rendre compte de tout le prix de cette communauté de vie entre prêtre et jeunes gens, dans la période la plus délicate et la plus dangereuse pour ceux-ci, signifie avoir la conviction que les aumôniers militaires devront être choisis parmi les meilleurs prêtres et préparés par tous les moyens ; cela veut dire aussi admettre que leur tâche est réellement ardue et des plus urgentes et des plus importantes. Tant de jeunesse d'Italie passe, en effet, par leurs mains et peut bénéficier de leur influence sacerdotale et de leur fervent apostolat !

Bienfaits d'une assistance maternelle et fraternelle a la caserne

3. Quant à vous, chères filles, membres du patronage pour l'Assistance spirituelle aux forces armées d'Italie, vous êtes aux côtés des aumôniers. Si les aumôniers représentent en quelque sorte les curés lointains, vous remplissez, vous, le rôle de mères et de sœurs. Votre collaboration s'est révélée bien souvent d'une extraordinaire efficacité pour maintenir toujours vive la flamme de la foi dans le cœur des jeunes gens appelés sous les drapeaux, grâce à votre esprit d'abnégation et à votre discrète et affectueuse action maternelle et fraternelle. Avec votre aide, des âmes ont été gagnées à la foi qui jusqu'alors étaient incrédules, tandis que des cœurs qui s'en étaient écartés sont revenus à la pratique de la vie chrétienne. En lisant les rapports concernant votre activité, Nous avons appris que de jeunes soldats ont fait leur première Communion, que d'autres ont reçu la Confirmation et que des retraites pascales ont été organisées dans un cadre qui, dans sa digne simplicité, n'en était pas moins émouvant. A cela s'ajoutent les mariages régularisés et toute une floraison d'œuvres de bienfaisance au profit de ceux qui sont détenus en prison, et parfois aussi des familles des militaires privées de leur soutien presque unique.

Nous vous félicitons donc vivement, chères filles. Que le Seigneur vous bénisse et vous soutienne dans ce consolant travail. Nous prions, afin que le nombre des patronnesses augmente et que votre esprit de maternel dévouement à l'assistance des soldats d'Italie croisse toujours davantage. De cette Italie si aimée de Dieu, et pour cela objet des assauts particuliers des ennemis de Dieu. De cette Italie qu'il faut, certes, défendre contre toute attaque matérielle possible, mais aussi sauver des dangers spirituels. De cette Italie pour laquelle Nous demandons au Seigneur prospérité et paix, lumière de la foi, certitude de vie divine.

— *Moscou, ma paroisse*, par G. Bissonnette, A. A. — Un vol. de 308 pages, avec 12 photos hors-texte. Prix : 870 francs, taxes locales comprises, 125 francs belges. Editions de la Bonne Presse, Paris.

C'est à la suite d'un séjour à Moscou (1953-1955) que le P. Bissonnette a pu — comme le peuvent ceux qu'abritent les ambassades — prendre contact avec la Russie d'aujourd'hui. Les pages où il a consigné ses souvenirs foisonnent d'anecdotes, et on sait quelle moisson un esprit attentif peut recueillir dans ces incidents journaliers où les acteurs répondent sans préparation à l'imprévu. C'est dans de telles occasions qu'on trahit sans s'en douter ce que, dans la vie courante, l'on cache par réflexion ou par réflexe. Aumônier des catholiques américains résidant dans la capitale soviétique, l'auteur s'est intéressé avant tout à la vie religieuse, comme elle pouvait se manifester autour de lui. Avec un sens très vif du concret et du pittoresque, il a noté soit à Moscou, soit dans ses voyages en Russie, Ukraine, Géorgie et en Asie centrale, maints détails instructifs. C'est un document.

Allocution pontificale aux dirigeants du « N. A. T. O. defence College » (16 *mai* 1958) (1)

Ce n'est pas la première fois que Nous recevons des membres du Collège de défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (O. T. A. N.) (2). Serait-ce que votre Collège prend un caractère permanent ? Il est vrai que saint Pierre a élevé la voix pour nous avertir d'avoir à être sobres et vigilants parce que notre adversaire rôde autour de nous comme un lion rugissant, cherchant qui dévorer (cf. *I Pierre* v, 8). Et saint Paul recommandait aux Ephésiens de revêtir l'armure de Dieu, afin de pouvoir résister aux embûches du diable. « Car nous n'avons pas à lutter contre la chair et le sang, mais... contre les dominateurs de ce monde de ténèbres. » (Cf. *Ephés.* vi, 11-12.)

Ils pensaient à la lutte de l'homme contre les ennemis de Dieu pour le salut de son âme immortelle. Cette lutte, dans le domaine de l'esprit, continuera jusqu'à la fin des temps, et il n'y a pas un jour, pas une heure où chaque homme ne doive être individuellement en état d'alerte pour se défendre lui-même s'il ne veut pas être vaincu. Le but de votre Collège de défense est tout à fait différent. Il vise à vous enseigner comment vous prémunir contre une attaque de vos semblables dans ce monde.

N'est-il pas triste de penser qu'une telle défense est nécessaire ? Que l'on voudrait dépouiller l'homme de ces droits qui ne sont que la fleuraison naturelle de la dignité innée de sa personne, infiniment surélevée par la valeur que lui a attachée le divin Rédempteur ? Ne s'attendrait-on pas à ce que tous les membres de la vaste famille humaine soient heureux de partager en commun leur droit personnel, antérieur à tout Etat, d'accomplir leurs devoirs sacrés envers leur Créateur, aussi bien que leur droit national de développer leur culture et leur caractère, libérés du spectre de la force hostile ?

Il faut regarder la réalité en face, répondra-t-on. Cela est certain, mais il faut la regarder à la fois avec confiance et dans la raisonnable perspective optimiste que l'on travaillera à l'avènement de ce jour où la protection et la défense pourront être assurées avec un minimum de force et où la vérité et la justice égale pour tous indiqueront le chemin que suivront sans défaillir ceux dont le grave devoir est de conduire les peuples à ce but suprême qu'est une paix durable. Vérité et justice égale pour tous, quelle chose précieuse et noble, mais aussi combien ces mots sonnent creux pour ceux qui ne croient pas en Dieu.

Puisse Dieu hâter l'aube de ce jour où tous les hommes lui rendront l'hommage de leur foi et de leur amour. Ils forgeront le maillon qui les unira les uns aux autres dans l'harmonie et la paix.

Dans la pleine confiance que vous désirez et vous proposez résolument de faire progresser la cause de cette paix authentique, Nous sommes heureux, Messieurs, d'invoquer la Bénédiction de Dieu sur vous et ceux qui vous sont chers.

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte anglais publié par *l'Osservatore Romano* du 18 mai 1958.

(2) Cf. *D. C.*, n° 1266 du 8. 12. 1957, col. 1564. (*N. D. L. R.*)

Allocution de S. S. Pie XII à des industriels catholiques allemands (2 *mai* 1958) (1)

Nous vous souhaitons la bienvenue, chers Messieurs et Nous vous remercions de votre digne protestation de fidélité ainsi que des beaux présents que vous Nous avez offerts.

Le nom de votre Association « Rupert Mayer » évoque en Nous des souvenirs consolants. Nous avons, en effet, connu personnellement cet apôtre munichois et son œuvre. Nous savons aussi la grande confiance que les fidèles ont dans son intercession.

Votre Association applique le principe du choix. Vous demandez à chacun d'être compétent dans sa profession et d'être un bon catholique, ce qui est la garantie d'une production manifestement chrétienne.

Attachez-vous fermement à ce prinicipe. Et puis soyez-vous fidèles les uns aux autres, dans une communauté de pensée et d'action qui sera unie par le lien d'une foi solide et d'une charité fraternelle sincère.

Vos corporations et associations se sont développées dans des centres de grosse industrie et d'active vie de l'esprit. Vous-même venez du cœur de l'industrie allemande. Nous disions au Katholikentag de Cologne en 1956 : « Vous êtes les catholiques d'un pays extrêmement industrialisé. A vous incombe la grande tâche de donner une forme et une structure chrétiennes à ce monde de l'industrie, à ses usines et à ses bureaux, à ses établissements et à toute son activité. » (*A. A. S.* 1956, p. 626.) (2) Ces paroles s'appliquent tout particulièrement à votre Association.

C'est un but élevé qui vous est proposé par là. Il n'est pas facile à atteindre, vous le savez par expérience. Il demande une ferme volonté en même temps que de la discrétion et du tact. Il demande de l'intelligence, mais aussi de la circonspection et de la précaution. Il demande de parler, mais aussi de se taire, l'un et l'autre en son temps. Il demande d'intervenir, mais aussi d'attendre et de patienter. Puissiez-vous tendre à ce but avec une volonté toujours plus ferme.

Nous louons vos sentiments élevés. Nous reconnaissons tout le bien que vous avez déjà fait et dont Nous avons entendu parler. Que Dieu féconde votre volonté et vos actes de sa grâce toute-puissante, en gage de laquelle Nous vous accordons dans Notre bienveillance paternelle la Bénédiction apostolique.

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte allemand publié par *l'Osservatore Romano* des 5-6 mai 1958.

(2) *D. C.*, n° 1235 du 30. 9. 1956, col. 1245. (*N. D. L. R.*)

Prière
pour les missions intérieures
composée et indulgenciée par le Saint-Père (1)

O Jésus, Missionnaire divin qui, brûlant de zèle pour la gloire de votre Père et la rédemption des âmes, avez daigné, au temps de votre vie mortelle, vous faire le héraut et le propagateur de ce royaume de sainteté et de grâce, qui devait être pour l'humanité une arche de miséricorde et de salut, écoutez les supplications que nous vous adressons, nous vos indignes ministres, appelés à continuer votre mission, et nous aussi, simples fidèles, désireux d'éprouver les salutaires effets de ces journées consacrées à la réconciliation et à la sanctification.

A nous, missionnaires, accordez un rayon de votre Esprit, qui nous enseigne à nous immoler sans réserve, à être compréhensifs et paternels sans faiblesse, fermes et résolus sans dureté, discrets et prudents sans vaines craintes du monde et de ses jugements. Répandez sur nous votre lumière, afin de découvrir les besoins des hommes et des peuples ; votre ardeur et votre force, afin de ne pas reculer devant la froideur et les obstacles ; la très douce efficacité de votre grâce, afin d'émouvoir les cœurs et de les guider avec mansuétude jusqu'à vos pieds divins. A cet effet, accordez-nous avant tout le don précieux de votre amour, de cet amour pour vous, pour l'Eglise, pour les âmes, qui doit être à tout moment le motif de nos entreprises et la source principale d'énergie pour les mener à bonne fin.

Et à nous, fidèles, qui attendons de cette sainte mission un profond renouvellement spirituel en chacun, dans les familles et dans la société, faites que nous ne manquions pas de la véritable humilité, nécessaire pour écouter et accueillir avec soin les enseignements qui nous sont donnés ; de la sincérité, en nous les appliquant réellement à nous-mêmes ; de la droiture d'intention dans la volonté de réformer sérieusement notre vie, de manière que le lendemain soit meilleur et plus saint qu'hier et qu'aujourd'hui. Nous vous demandons, Seigneur, de nous pardonner nos péchés et de nous accorder une bénédiction qui consolide et féconde nos résolutions ; enfin de diriger si sûrement notre vie que jamais nous ne nous éloignions de vous.

Saints, qui dans de semblables exercices spirituels vous êtes sanctifiés, venez à notre aide ! Et vous, Mère de Dieu et notre Mère, daignez être présente à chacun des actes de cette mission, pour les sublimiser par votre très douce et très puissante intercession, afin que ceux qui, à présent, vous implorent avec une confiance filiale, puissent un jour être conduits par vous devant le trône de votre divin Fils, qui avec le Père et le Saint-Esprit vit et règne durant tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SACREE PENITENCERIE APOSTOLIQUE
Office des Indulgences.

Le 21 mai 1958, Notre Très Saint-Père Pie XII, Pape par la divine Providence, a daigné, dans sa bienveillance, accorder une *indulgence partielle de trois années*, que peuvent gagner soit les prêtres pendant le temps des missions qu'ils prêchent, soit les fidèles qui assisteront à leurs sermons, chaque fois qu'ils réciteront, avec contrition et dévotion, la prière reproduite ci-dessus. Nonobstant toutes choses contraires.

N., card. CANALI,
Grand Pénitencier.
S. LUZIO, *Régent.*

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano* du 24 mai 1958.

— *La Table ronde*, n° 125, mai 1958, pour nous parler de Lourdes, offre un ensemble intéressant d'articles variés. Faut-il s'étonner qu'une paire de réponses à l'enquête de Jean Bouvier surprendront le lecteur catholique ? On ne pouvait évidemment attendre autre chose de Jean Rostand ou Guy Valot, dont les positions sont bien connues. Le titre général porte simplement : « Le surnaturel d'après Lourdes ; enquête religieuse et médicale sur les apparitions et les guérisons miraculeuses. » Tous les auteurs n'ont pas pratiqué les patientes recherches de l'abbé René Laurentin ; mais il y a tant à découvrir autour des apparitions qui sont au centre du centenaire marial de cette année, que la variété même des points de vue auxquels se placent les différents écrivains offrira de quoi satisfaire la curiosité du lecteur. *A Lourdes avec Zola*, de René Ternois ; les *Notes inédites sur Lourdes*, de J.-K. Huysmans, présentées par Pierre Lambert ; *Lourdes et Barrès*, d'Henri Massis ; les *Foules de Lourdes ou la dualité de J.-K. Huysmans*, de Pierre Cogny ; *Pour le licencié Zapata*, d'André Thérive ; comme les pages de Jean Calvet, Rémy, Pierre Sipriot, Maria Le Hardouin, Alphonse Dupont, Marie de Saint-Jean, Jean-Claude Renard, Henri Bernard-Maitre, Christiane Fournier, etc., montrent à quel point Lourdes retient toujours l'attention de tous.

— *Psychiatrie et religion*, par ETIENNE DE GREEFF. (Collection « Je sais - Je crois ». Encyclopédie du catholique au XXe siècle, dirigée par DANIEL-ROPS, de l'Académie française.) — Un vol. de 128 pages. Prix : 300 francs. Arthème Fayard, Paris.

Des âmes s'interrogent, dans notre monde moderne où s'affrontent le phénomène séculaire de la religion, les sciences et les techniques modernes d'exploration et de guérison de l'âme. Ce problème n'était peut-être pas très compliqué en lui-même, mais il le devint rapidement tant du fait de certains croyants que de certains psychiatres : ceux-ci, par dangereuse sottise d'un esprit borné au positivisme, ceux-là par hésitation entre le refus timoré et le snobisme universel. Le fait est qu'en dehors de quelques spécialistes et théologiens autorisés, il reste un malaise — et beaucoup d'ignorance — entre les techniciens de l'âme qui, par profession, la guérissent, et ceux qui font profession de la sauver. Le savant directeur du Centre de neurologie de Bruxelles, nous donne en ces pages la position équilibrée de l'homme de science et du chrétien.

— *Habits et objets liturgiques*, par ROBERT LESAGE. (Collection « Je sais - Je crois ». Encyclopédie du catholique au XXe siècle, dirigée par DANIEL-ROPS, de l'Académie française.) — Un vol. de 128 pages. Prix : 300 francs. Arthème Fayard, Paris.

Habits et objets liturgiques participent du sacré auquel ils sont ordonnés. Le chanoine Lesage, maître des cérémonies du diocèse de Paris, nous aidera à les voir d'un regard neuf : ce crucifix auquel nous sommes accoutumés, quand est-il apparu en chrétienté ? Ces vêtements compliqués qui servent à dire la messe, sont-ce seulement les témoins de vêtements anciens plus ou moins modifiés et simplifiés ? Pourquoi alors le prêtre les baiserait-il ? Pourquoi réciterait-il une prière déterminée avant de les revêtir ?... L'auteur répond à toutes ces questions avec la compétence qu'on lui connaît. En lisant ces pages, on comprendra mieux les gestes de l'Eglise pour mieux prier avec elle.

— *Serais-tu heureux d'être prêtre ?* par G. LEMESLE. — Un vol. de 150 pages. Prix : 300 francs ; franco, 335 francs. Centre de documentation sacerdotale, 19, rue de Varenne, Paris, VIIe.

Paru en 1943, ce livre de M. Lemesle était depuis longtemps épuisé. Une réédition s'imposait, car on nous le demande encore. Le livre s'adresse à l'enfant. Les histoires qui suivent chaque chapitre ont été en grande partie remplacées par d'autres, écrites davantage dans la psychologie de l'enfant.

Prise de position de sept théologiens catholiques allemands sur les armes atomiques

Après la clôture du Synode général de l'Eglise évangélique en Allemagne, qui s'était vu profondément divisé sur la question des armes atomiques (1), *un groupe de théologiens catholiques publiait la note suivante, le* 4 *mai* (2) *:*

La possibilité de voir la Bundeswehr équipée d'armes atomiques a suscité une profonde émotion dans notre population. En raison de l'incertitude des applications qui seront faites de la plus grande force, dont dispose notre époque, on ne cessera de poser cette question : qu'avons-nous à dire, nous chrétiens, sur les armes atomiques ? Sur ce point, la parole de l'Eglise revêt une importance décisive. C'est elle qui doit informer la conscience chrétienne de l'individu.

L'Eglise n'a pas gardé le silence sur la question de la guerre et de la paix. Notre Saint-Père en a parlé sous ses différents aspects (3). Son enseignement, recueilli par des évêques et des théologiens, a été appliqué aux soucis qui nous accablent. Mais, parmi ceux qui se réclament de l'enseignement de l'Eglise, certains le tronquent ou le déforment.

Lorsque l'Eglise prend position sur cette question, elle ne le fait pas à la façon d'un parti politique ni au service d'un tel parti. Lorsque l'on expose son enseignement, il faut d'abord bien comprendre sa mission dans le monde. L'Eglise donne plus que des principes généraux. Elle parle parce qu'elle connaît le chemin historique de salut pour l'humanité et parce qu'elle veut le salut des hommes. Elle est par là le guide de l'humanité sur le chemin qu'elle doit suivre à notre époque. Elle ne prétend pas recevoir des lumières directes de Dieu pour les solutions à adopter à l'heure actuelle, mais elle soumet toute situation et les solutions qu'elle exige au jugement de la parole de Dieu et de sa volonté de salut qui nous a été révélée une fois pour toutes. C'est cela et seulement cela qui est la politique de la foi, la politique de la conscience chrétienne.

I. — La guerre n'est pas inévitable

C'est une politique de paix. Elle ne supprime pas chez celui qui fait l'histoire le risque de son action. La paix est un commandement de droit divin, car Dieu est « le Dieu de paix ». (*Rom.*, XV, 33.) Il a créé le monde pour qu'il soit un lieu de paix, de cette « tranquillité de l'ordre », dont parle saint Augustin. Le but de ce commandement divin de paix est la protection des biens que Dieu a donnés à l'humanité. On sait que le péché est une source constante de trouble et de désordre dans la création et que par là il met la paix en péril. La victoire du Christ sur le péché par sa Rédemption a rétabli l'homme dans sa paix avec Dieu et a redonné la possibilité d'établir la paix entre les hommes. Nous ne partageons pas l'opinion de ceux qui disent que tant qu'il y aura des hommes, la guerre sera inévitable. Nous tenons, au contraire, l'instauration de la paix entre les peuples comme une possibilité politique réaliste et par conséquent une tâche qui s'impose.

II. — L'armée, instrument de paix

La paix est l'œuvre de la justice. Et la justice est le fondement de l'Etat. Lorsque la puissance de l'Etat est au service de la justice et qu'elle applique, défend ou assure le droit, elle est un instrument de paix. Il n'est donc pas laissé à la discrétion des autorités de l'Etat de dire s'il doit y avoir une armée pour la défense du droit et quelle doit être son importance. Cela dépend bien davantage de la valeur des biens menacés, du degré de la menace qui pèse sur eux de la part de puissances qui ne reconnaissent pas ces valeurs ou l'ordre juridique, et finalement du niveau technique des moyens de l'attaque et de la défense.

Tous ceux dont dépend la vie de l'Etat ont l'obligation de bien évaluer ces trois éléments sans préjugés ni utopie. Une partie de la confusion qui règne chez nous vient de ce qu'on ne connaît pas suffisamment l'importance quantitative et qualitative des biens menacés, ni l'intensité de la menace qui pèse sur eux, en même temps que le caractère inquiétant des problèmes techniques paralyse la connaissance et la volonté.

---

(1) Le débat sur l'armement atomique de l'armée fédérale a été imposé au Synode par la pression des éléments protestants de l'Allemagne occidentale hostiles à la politique militaire du chancelier Adenauer.

Après d'âpres discussions, le Synode a adopté la résolution suivante : « Le Synode salue les Eglises de l'Est et de l'Ouest. Nous remercions Dieu de nous permettre de rester unis. Nous tous qui sommes ici prenons fait et cause pour la paix. En accord avec les résolutions prises par le Conseil œcuménique des Eglises, à New-Haven, en août 1957, le Synode rejette la guerre totale par les armes de destruction massive, une telle guerre ne pouvant jamais être considérée par la conscience humaine comme étant juste devant Dieu. Le Synode engage tous les responsables de la politique à tendre de tout leur pouvoir au désarmement général, non seulement sur le plan des armes atomiques, mais aussi sur celui des armes dites conventionnelles. Il demande que toutes les puissances mettent définitivement fin à leurs essais nucléaires. Il prie les deux gouvernements allemands de tout faire pour garantir la liberté de conscience et d'opinion, pour servir la cause de la paix et pour éviter l'armement atomique des forces allemandes. Nos points de vue sur l'armement atomique divergent : certains d'entre nous sont convaincus que la production et la possession d'engins de destruction massive sont un péché devant Dieu. D'autres pensent que, dans une situation donnée, se défendre à armes égales est un devoir, et qu'une telle attitude se justifie devant Dieu. Nous restons unis dans l'Evangile et nous nous efforcerons de surmonter ces divergences. Nous prions Dieu qu'il nous mène dans la bonne voie et nous indique la décision à prendre en commun. » (Texte publié par le *Service œcuménique de presse et d'information*, 9 mai 1958.)

(2) Traduction (d'après le texte publié par l'*Agence K. N. A.* (*Katholische Nachrichten-Agentur*, le 5 mai 1958), et sous-titres de *la D. C.*

Cette prise de position est signée par : Prof. Alfons Auer (Würzburg) ; Prof. Richard Egenter (Munich) ; Prof. Heinz Fleckenstein (Würzburg) ; Prof. Johannes B. Hirschmann, S. J. (Francfort-sur-le-Mein) ; Prof. Josef Hoeffner (Munster) ; Prof. Nikolaus Monzel (Munich) ; Prof. Eberhard Welty, O. P. (Walberberg).

(3) Le Saint-Père a rappelé ses différentes interventions, dans une note remise au professeur Masatoki Matsushida, de l'Université de Tokio. Cf. *D. C.*, n° 1251 du 12. 5. 1957, col. 600. (*N. D. L. R.*)

III. — Le caractère redoutable de la guerre moderne

Les destructions de la guerre moderne sont si grandes que l'humanité la redoute à bon droit. Le caractère criminel d'une guerre d'agression n'en est que plus évident. Le développement de la technique de l'armement a eu pour conséquence que beaucoup des motifs, qui autrefois suffisaient à légitimer l'emploi des armes, ne peuvent plus être admis aujourd'hui. Plus l'efficacité d'une arme est redoutable, moins les questions de frontières, les questions économiques, et autres intérêts nationaux, considérés en soi, ou même les questions de prestige, peuvent justifier une guerre défensive. Plus les menaces de destruction sont redoutables, plus grands aussi sont les sacrifices — allant même jusqu'au renoncement à des droits incontestables — que les peuples doivent consentir pour la paix.

IV. — Quand la défense peut être légitime

Cependant, la défense reste permise lorsque l'existence morale ou physique des peuples est menacée par une agression. Dans ce cas, elle peut même être un devoir. Ce devoir doit et peut exiger des citoyens de grands sacrifices matériels et personnels. Lorsqu'il s'agit de vouloir répandre par la force une philosophie et une forme de vie qui nient toute « coexistence idéologique », qui luttent sans merci contre toutes les croyances et formes de vie contraires et cherchent progressivement à les exterminer dans la prétention totalitaire de transformer des peuples entiers en âmes mortes, ou à abolir la liberté de conscience de mener une vie digne d'un être humain en obéissant à la parole de Dieu, alors s'applique la parole du Saint-Père : « Il y a des biens d'une telle importance pour la communauté humaine que leur défense contre une agression injuste est sans aucun doute pleinement justifiée. Un peuple menacé ou déjà victime d'une injuste agression veut penser et agir chrétiennement, ne pas demeurer dans une indifférence passive. » (4)

V. — La solidarité internationale

Le devoir de se défendre ne concerne pas seulement l'Etat menacé ou attaqué, c'est aussi un devoir de solidarité de toute la communauté des peuples. Si cette communauté juridique veut exister, elle ne doit pas abandonner les victimes d'une agression, elle ne doit pas laisser sans punition le crime d'une guerre d'agression. La certitude que ce devoir sera accompli découragera l'agresseur et préservera la paix. Cela aussi a été dit par le Saint-Père à diverses reprises (5).

Tant que l'organisation de la communauté des peuples ne rendra pas effective cette solidarité, les Etats, particulièrement ceux qui sont faibles, pourront être amenés à conclure des pactes d'alliance. Lorsqu'un Etat fait partie d'une telle alliance et accomplit tout ce qu'exige une défense légitime, y compris l'armement qui lui est assigné pour sa part, il ne fait que son devoir envers ses citoyens et envers la communauté des peuples.

(4) Radiomessage de Noël 1948. *D. C.*, n° 1034 du 16. 1. 1949, col. 72-73. (*N. D. L. R.*)

(5) Cf., en particulier Radiomessage de Noël 1956. *D. C.*, n° 1242 du 6. 1. 1957, col. 18.

VI. — Les armes atomiques ne sont pas nécessairement immorales

Même dans une guerre défensive légitime, tous les moyens de combat ne sont pas pleinement permis. Lorsqu'une arme échappe entièrement au contrôle de l'homme, son utilisation doit être rejetée comme immorale. Selon l'opinion de spécialistes consciencieux, il n'est pas exact que les effets des armes atomiques échappent entièrement à ce contrôle. Leur emploi ne s'oppose donc pas nécessairement à la loi morale et n'est pas toujours un péché. C'est manquer de sens critique que de parler comme on a l'habitude de le faire aujourd'hui de « suicide de tous les peuples » ou de « toute l'humanité » à propos de ces armes. Mais on peut demander d'étendre le contrôle des effets des explosions atomiques, contrôle qui d'ailleurs présente des intérêts militaires et techniques. Par ailleurs, il faut s'efforcer d'interdire toutes les armes atomiques par des accords universels et contrôlables. En attendant, le devoir de toutes les nations qui possèdent des armes atomiques est de prendre toutes les mesures possibles pour écarter efficacement les catastrophes qui peuvent se produire par erreur ou autres défections humaines et techniques.

VII. — Le désarmement

Cela ne veut pas dire que nous considérons les armements en eux-mêmes, qui mobilisent d'une façon exclusive tant d'énergies humaines et matérielles, comme une donnée immuable. Au contraire il faut rechercher et épuiser toutes les possibilités de libérer les peuples du dur esclavage de la course aux armements et de ce cauchemar de voir des blocs de puissances développer leurs forces. Le but de ce désarmement doit être d'augmenter les chances de paix dans le monde, sans compromettre la sécurité des peuples qui doit être le plus possible égale pour tous. Il ne suffit pas pour cela de simplement renoncer aux expériences nucléaires, ni de renoncer unilatéralement aux armes atomiques, ni de créer des zones démilitarisées ; mais toutes ces mesures sont nécessaires ensemble et il doit s'y ajouter un contrôle général des armements. Ce contrôle est la pierre de touche qui montre le sérieux de la volonté de paix dans chaque nation.

Il est certain que le désarmement suppose que l'on accepte un risque et que l'on soit disposé à faire confiance. Il est donc faux de prétendre que dans tous les cas des mesures préalables de désarmement doivent être prises pour renforcer la confiance, sans tenir aucun compte du danger d'un mauvais usage de la différence de force qui en résulterait. Vouloir s'attendre à ce que Dieu protège les nations faibles sans que les hommes fassent eux-mêmes ce qui est nécessaire pour leur protection serait de la présomption bien plutôt que de la confiance chrétienne en Dieu. Dieu dans certaines circonstances, peut demander à des individus de renoncer à se défendre et à accepter le martyre, mais cela ne supprime pas le devoir pour l'Etat de défendre effectivement l'ordre juridique.

VIII. — Les exigences de la politique chrétienne de paix

Mais la politique chrétienne de paix signifie bien plus que la limitation des armements ou des industries de guerre. Au-dessus de cela, elle

demande de renoncer à la haine, à la convoitise, au désir immodéré de prestige et au mépris du droit. La situation actuelle ne s'améliorera pas tant que tous les peuples ne seront pas disposés à reconnaître les objectifs moraux communs de l'humanité.

Toute vraie politique de paix, et non seulement celle qui est chrétienne, exige de surmonter ces conflits économiques, sociaux et politiques au sein des peuples eux-mêmes, qui, si facilement, peuvent mettre le feu aux poudres de la guerre ou au moins empêcher une véritable politique de paix chez ces peuples. Elle demande de plus la solidarité de la communauté des nations pour remédier à l'exploitation des faibles et aux inégalités économiques et sociales entre les différents pays, surtout entre ceux qui sont avantagés et ceux qui sont désavantagés sur le plan économique.

Elle exige de plus de faire tous ses efforts pour que dans le monde règnent davantage la paix et la justice par des négociations loyales sur la base de l'égalité des droits.

Celui qui veut vaincre effectivement la guerre et instaurer le désarmement général, doit encore travailler à l'établissement d'organismes internationaux pour le maintien de la paix qui, sur la base d'accords liant tous les Etats vraiment pacifiques, détiennent le droit et le pouvoir d'étouffer dans l'œuf toute velléité de guerre d'agression. L'expérience de ces dernières années montre qu'il faut renforcer l'autorité des nations unies, les libérer du droit de veto des arbitres pour leur propre cause, rendre obligatoire la compétence de la Cour internationale pour tous les conflits internationaux, contrôler tous les armements par les organes du droit international, stigmatiser comme des crimes les fautes contre la paix et les punir d'une façon effective. La libération de tous les peuples, même les grandes puissances, de l'angoisse au sujet de leur existence, compense mille fois le renoncement qu'ils font de leur droit de souveraineté.

IX. — Les divergences d'opinion possibles

Ces buts établissent incontestablement une politique de paix chrétienne, mais les chrétiens peuvent avoir des opinions diverses sur la façon de les réaliser. Ces divergences d'opinion peuvent porter : sur la mesure du danger effectif qui pèse sur la paix ; sur la question de savoir si une mesure déterminée peut augmenter ou diminuer le risque d'une guerre ; sur la façon dont les intérêts légitimes d'une nation (par exemple, de notre pays divisé) ou d'un groupe de peuples (par exemple les peuples soumis à un pouvoir totalitaire) peuvent s'accorder avec les nécessités impérieuses d'une paix mondiale ; sur les destructions que l'on doit attendre des armes modernes et sur le rapport entre ces destructions et les valeurs menacées ; sur la question de savoir si, et dans quelle mesure, certains traités peuvent entraîner un pays dans les erreurs ou les dangers d'autres pays.

La lourde pression exercée par ces *pour* et ces *contre* fait particulièrement ressortir le danger d'illusions et d'utopies. Il peut en résulter, comme des exemples l'ont montré, que l'on minimise la menace et que l'on sous-estime les difficultés à vaincre pour prendre le bon chemin. La politique chrétienne doit donc être réaliste. Elle sait qu'il peut être fait un mauvais usage des armes modernes, en quelques mains qu'elles soient. Mais le plus grand danger pour la paix dans le monde d'aujourd'hui est l'existence d'une puissance possédant ces armes modernes qui considère la victoire de son idéologie athée comme la conséquence nécessaire de l'évolution historique, et qui estime légitime la mise en œuvre de tous les moyens pour hâter cette évolution et la mener à son terme. Tant que cette fausse doctrine subsistera, la confiance dans les négociations et les accords sera précaire. Son attitude de lutte contre le reste du monde la rend inapte à inspirer ou à répandre la confiance. La prudence à son égard apparaît comme tout à fait légitime tant qu'elle-même n'aura pas supprimé les raisons qui l'inspirent. Nous n'abandonnons pas l'espoir que cela se produira un jour.

Non moins grand est le danger des fausses alternatives. La plus dangereuse de ces alternatives est de dire que les armes atomiques ne laissent le choix qu'entre le suicide et la domination communiste, d'où ce slogan : « plutôt rouge que mort ! » En parlant ainsi, on ne voit pas que ce choix ne pourrait se présenter que s'il y avait inégalité d'armement et que des négociations peuvent très bien conduire à une certaine égalité d'armement.

X. — L'union des défenseurs de la paix et de la liberté

La force des peuples qui rejettent les systèmes totalitaires ne repose pas en premier lieu sur les armes qu'ils possèdent, mais sur ce fait que si la liberté et l'existence de tous est en jeu, tous, dans la mesure de leurs moyens, peuvent concourir à la formation d'une volonté politique. Il est contraire aux principes moraux des démocraties qu'un groupe de la population revendique pour lui le monopole de la conscience et de la compétence dans une question. Il est particulièrement contraire à ces principes que des groupes mis en minorité dans des querelles d'opinion, invoquant des motifs élevés et de nobles scrupules, abusent de la peur causée par les armes modernes et fassent pression sur les organismes légitimes de l'Etat par des actions organisées pour les empêcher de faire ce que leur dictent leur intelligence et leur conscience (6). A une heure où toute atteinte à l'ordre juridique renforce la position de l'adversaire, les amis de la liberté et de la paix ne doivent pas ébranler l'autorité de cet ordre ; ils ébranleraient par là même les fondements de la liberté et de la paix.

---

(6) Cette attitude d'une partie de l'opinion catholique allemande se reflète dans la déclaration suivante, signée de 51 personnalités catholiques, dont Walter Dirks, Heinrich Boell, Klaus Simon, Eugen Kogon, Werner von Trott zu Solz, etc.

« La question de savoir si la Bundeswehr doit avoir des armes atomiques est devenue une question de parti. De sa nature, cependant, elle n'est ni une question de parti ni une question d'habileté politique, mais au plus haut point une question de conscience personnelle orientée vers les commandements de la loi de Dieu.

Il arrive de plus en plus souvent, même entre catholiques, que des personnes soient publiquement diffamées en raison de leur attitude politique. Les catholiques allemands soussignés, qui rejettent le projet d'armement de la Bundeswehr en bombes atomiques, voient en de telles intrusions dans le domaine de la conscience le signe d'une regrettable évolution.

Ils font appel à leurs frères dans la foi qui veulent que soit maintenue et observée la liberté chrétienne et démocratique. Ils s'adressent également aux évêques allemands dans une lettre particulière pour leur demander que l'Eglise garantisse la liberté de conscience menacée. » (*K. N. A.*, 17 mai 1958.)

Allocution de S. Exc. Mgr Richaud, archevêque de Bordeaux, à des anciens combattants (1)

Monsieur le maire,
Messieurs les parlementaires,
Monsieur le président
et chers anciens combattants,
Mes frères,

Cette cathédrale est fière d'accueillir aujourd'hui le Congrès national des anciens combattants.

Par leur présence fraternelle, par le souvenir des grands morts qu'ils évoquent, par leur prière confiante dans les destinées de la France, ils donnent, en cet instant, à tout le pays, la leçon la plus opportune pour son salut.

Assurément, l'Eglise ne bénit pas la guerre. Il n'y a qu'à se rappeler les paroles de S. S. Pie XII en face des perspectives d'une nouvelle guerre mondiale.

Mais volontiers l'Eglise rend hommage à ceux qui, pour la défense de leur patrie, se sont engagés dans une lutte légitime par des moyens justes et, parce qu'ils y ont fait preuve de hautes vertus morales, elle ne peut que bénir leurs efforts pour se maintenir, surtout aux heures critiques, au même niveau d'énergie et de solidarité.

Laissez-moi, Messieurs, sans aucune arrière pensée partisane, préciser cette double signification de votre splendide regroupement.

La noblesse de la lutte au service d'une cause juste

Il est certain, d'abord, que les heures de lutte sont celles où l'homme s'engage avec tout son potentiel d'énergie, surtout quand il est au service d'une noble cause et qu'il voit sa propre vie exposée.

Il y a, en premier lieu, toute une série de motifs d'ordre moral qui le soulèvent. A ce moment, les facteurs spirituels d'une mentalité jouent à plein leur rôle. Même lorsque le devoir n'apparaît pas très clairement, et même lorsqu'on lui obéit avec quelque grognement maussade et bien français, il est nécessaire au combattant d'aller chercher dans les ressorts, les plus enfouis peut-être de sa conscience, le sursaut de volonté et de soumission qui lui permet de répondre à l'appel du bien commun.

Il lui est surtout indispensable de contenir en soi tant d'explosions adverses et de secouer les plus anémiantes des lassitudes, lorsque la tension exigée doit se poursuivre longtemps et que, dans le secteur limité où il se trouve, les incompréhensions viennent facilement faire barrage aux ordres reçus. C'est là que des considérations supérieures doivent l'emporter. C'est là que le combat est d'abord mené au cœur même de chacun. C'est là que la fermeté et la qualité du vouloir se révèlent.

Ajoutez la concentration nerveuse, les épuisements, les fatigues, l'intense dépense musculaire, parfois la privation de sommeil et l'alimentation insuffisante ou surexcitante, les intempéries, les maladies sous-jacentes, les blessures torturantes ou encore l'isolement et les spectacles horrifiants : ne croyez-vous pas, Messieurs, que ceux qui combattent donnent à la virilité du caractère toute son amplitude et ne pensez-vous pas qu'à une époque qui réclame, de nous tous, pareils rebondissements d'honneur, de conscience professionnelle, de justice sociale et, je ne craindrai pas de le dire, de foi religieuse et de fermeté patriotique, il y ait lieu de profiter de semblables Congrès nationaux pour retrouver une vigueur, qui n'est pas perdue, mais qui, trop facilement, a pu s'égarer, se dépenser en activités secondaires, s'enliser et s'émietter dans la jouissance ou les discours superflus ?

L'acharnement au travail de nos cultivateurs, la puissance laborieuse que représente le monde ouvrier et industriel, les patientes recherches de nos savants, la discipline et l'application de nos fonctionnaires, l'endurance et les performances de nos sportifs, le courage de nos soldats, tout cela prouve que les gisements de l'énergie nationale sont loin d'être épuisés. Il s'agit de les exploiter à nouveau et de façon cohérente.

L'union des Français

Car il faut bien le considérer en second lieu, ce qui paralyse les forces vives d'une nation, ce sont les égoïsmes, les divisions, les particularismes.

Lieux communs que nous plaisantons, lorsque nous entendons répéter que l'union et la discipline constituent la force principale d'un pays. Mais leçon plus que jamais valable, que vous nous rappelez aujourd'hui, chers anciens combattants, d'une manière bien émouvante. Cette camaraderie joviale et fidèle qu'entretiennent vos Associations et leurs dévoués dirigeants, vos assemblées imposantes et vos admirables gestes d'entraide, ne peuvent que faire revivre la solidarité profonde, vitale, fraternelle, qui connecte inévitablement tous ceux qui ensemble se dépensent, ensemble s'exposent, ensemble se consument ou s'immolent.

Il y a longtemps que notre Maître, le Christ Jésus, a déclaré qu'il n'y avait pas de meilleure démonstration de l'amour du prochain que de savoir donner sa vie pour les autres.

Aussi bien, quand l'évolution de l'humanité, quand les conjonctures économiques, quand les aspirations sociales, quand les progrès matériels eux-mêmes nous contraignent à faire disparaître tous les égocentrismes, mais quand, d'autre part et en même temps, la poursuite des intérêts privés s'étale de la façon la plus sordide, quand les racismes les plus frénétiques sont prêts à se déclencher, quand les combinaisons de partis et les querelles de personnes risquent de contrecarrer toutes les tentatives de salut, est-ce qu'en présence d'un aussi monstrueux paradoxe, dans notre histoire moderne, il n'y aura pas, à la face du monde, un réveil du bon sens français ? Est-ce que les chrétiens feront consister la consigne d'amour mutuel, qu'ils tiennent de leur Christ, uniquement

(1) *L'Aquitaine*, 23 mai 1958. Les sous-titres sont de notre rédaction.
Cette allocution a été prononcée, le dimanche 18 mai 1958, en la cathédrale Saint-André, à Bordeaux, au cours de la messe du Congrès national de l'Union nationale des anciens combattants.

en déclarations sentimentales et inopérantes ? Vite, au fait ! à la réalité ! Il y a des sacrifices à consentir, oui. Il y a des divergences à surmonter, oui. Mais est-ce que l'on faisait attention à tant de choses autrefois pour partager son pinard ou pour dégager un camarade blessé ? C'était la période de l'union sacrée.

Eh bien, Messieurs, je vous le dis au nom de l'autorité sacrée du Christ que je représente, lui qui n'a pas formulé d'autre souhait avant de mourir que de voir les hommes enfin unis : il faut refaire l'union entre nous, coûte que coûte. Notre sort nous rend tous solidaires, dans la paix comme dans la guerre, dans les périodes d'euphorie et peut-être d'oubli comme dans les graves moments de l'angoisse et du péril.

A une époque où l'on est parvenu à désagréger les atomes et à en libérer les forces insoupçonnées, il faut que, par contre, les âmes des humains, les âmes des Français, les âmes des chrétiens, fassent preuve d'une cohésion infrangible afin de pouvoir mettre en œuvre leurs énergies cachées les plus puissantes, les plus réelles et les plus stupéfiantes.

Elles nous y aideront, les âmes de vos glorieux morts, auxquels vous êtes venus, Messieurs, rendre un pieux et solennel hommage. Si elles n'étaient pas là au-dessus des nôtres, nous risquerions, à certains jours, de perdre courage et la tâche présente nous semblerait insurmontable. Mais nous n'avons pas de peine à les rejoindre en cette impressionnante et magnifique cérémonie.

Elles sont là, n'en doutons pas, qui font frissonner les plis de ces centaines de drapeaux. Ah ! que ce frisson passe aujourd'hui dans le cœur de tous les Français pour provoquer enfin, chez eux, le sursaut d'énergie virile et d'union sacrée qui, une fois de plus, sauvera la patrie !

Amen.

Le dimanche de la paix de « Pax Christi »

Allocution de S. Em. le cardinal Feltin

S. Em. le cardinal Feltin a présidé à Notre-Dame de Paris, le 18 *mai* 1958, *la messe du Mouvement* Pax Christi, *dont il est le président international* (1). *Il a prononcé à cette occasion l'allocution suivante* (2) :

MES FRÈRES,

En ce dimanche 18 mai, *Pax Christi* reprend le thème qu'il avait déjà proposé, l'an dernier, pour la Journée internationale de la paix : « Mon frère l'étranger ».

L'expérience montre, en effet, que lorsqu'on convie de nombreux pays à un effort commun, ce n'est pas trop de deux années. Mais il faut, pour ne pas lasser l'attention et pour être plus efficace, concentrer l'effort de tous sur un objectif bien précis : c'est la raison pour laquelle *Pax Christi* invite aujourd'hui toute la France, par l'intermédiaire des paroisses, à *regarder* en face notre frère le travailleur étranger.

A le regarder — souvent on ne le voit même pas — avec les yeux de la foi et de l'amour fraternel.

Ces mots semblent tout simples. En fait, ils expriment un devoir, difficile en tout temps, terriblement exigeant dans la conjoncture actuelle de notre pays.

Il n'est pas étonnant, en effet, qu'un homme doué d'une culture moyenne se sente mal à l'aise devant un autre homme qui diffère de lui par le teint de son visage, qui s'exprime dans une autre langue ou qui parle le français avec un autre accent. Un sentiment de gêne, de méfiance le fait se rétracter. Cela ne doit surprendre personne : les réactions intellectuelles, affectives, dépendent, pour une large part, en chacun, du milieu de vie, des normes et des habitudes du groupe social dans lequel il est né. Toute sa vision du monde en est imprégnée.

Il faut des années pour obtenir que l'enfant sorte de son moi ou de son petit cercle familial, et s'intègre à une vie sociale : celle de l'école, du village, de l'atelier, de la nation. Il en va de même de l'éducation du sens international. Elle ne s'acquiert pas d'emblée ; elle est une longue patience.

Elle rencontre sur son chemin une aide inappréciable : l'Eglise du Christ, dont les dogmes, les sacrements, la catéchèse et l'existence sur tous les continents du globe sont autant d'appels à l'universalisme, autant d'apprentissages d'une fraternité sans rivages.

***

Mais l'Eglise, qui croit à la grâce et qui nous la communique, croit aussi au péché. Elle nous montre en lui l'obstacle majeur à l'acquisition d'un sens vraiment catholique.

Il n'est pour s'en convaincre que d'ouvrir un catéchisme, au chapitre des péchés capitaux.

Quel est celui d'entre eux qui n'intervient pas pour transformer en indifférence coupable, ou en opposition haineuse, ces diversités légitimes que constitue, dans l'unité du genre humain, le pluralisme des langues, des provenances géographiques, des niveaux de culture et des civilisations ?

L'orgueil ? Par lui la fierté patriotique, qui est fidélité et gratitude, se dégrade en nationalisme agressif, volonté de puissance et d'isolement chauvin. Orgueil encore, mais cette fois à l'intérieur d'un même pays, à l'intérieur de la France, pourquoi ne pas le dire, qui fait considérer comme étrangers, voire comme ennemis, tous ceux de nos compatriotes qui ne partagent pas nos opinions politiques, ou qui suggèrent d'autres moyens que les nôtres pour résoudre les douloureux conflits en cours.

Et puis, l'orgueil n'est pas seul en cause.

L'avarice, pactisant avec la gourmandise et la sensualité, défend jalousement le niveau de vie dont on a le privilège. Dans cet attachement farouche aux biens de la terre, le travailleur étranger apparaît comme un intrus, un concurrent à qui on déclare sourdement une guerre économique sans merci.

---

(1) S. Exc. Mgr Théas, évêque de Tarbes et Lourdes, en est le président national.
(2) *La Semaine religieuse de Paris* du 24 mai 1958.

La paresse s'ingénie, à son tour, à confier à ce manœuvre au dialecte inconnu, le travail étouffant, la brouette la plus lourde.

Quant à la colère, elle éclate dans ces discussions passionnées où, rompant toutes les digues, les vieux instincts héréditaires, les rancunes congénitales, substituent aux arguments les injures, parfois même font appel aux coups pour suppléer une apologie défaillante.

Trop souvent, c'est un autre péché capital qui est à l'origine de ces débordements : la jalousie nationale. On ne pardonne pas à un autre peuple ses victoires ou ses interventions ; on se refuse à admettre qu'il puisse « exporter » chez nous les valeurs cependant authentiques de son patrimoine ancestral.

⁂

Aux sept péchés capitaux s'ajoutent les fautes contre les trois vertus théologales.

Parce qu'on n'a pas la foi, on considère les autres hommes comme des individus lointains que rien ne relie à nous. On oublie qu'ayant un seul Père dans les cieux, les hommes sont tous frères sur la terre. Du Baptême, on retient le souvenir d'une touchante cérémonie et non point la réalité du sacrement qui nous rend « consanguins » dans le Christ.

De même, faute de pratiquer la vertu théologale d'espérance, comment admettre que les peuples humains, si différents par leur passé, sont liés, en fait, par une communauté de destin, solidaires d'une histoire commune que Dieu conduit vers l'unité à travers les vicissitudes des divisions et des conflits endémiques ?

Mais, c'est à la vertu théologale de charité que nous manquons surtout vis-à-vis des étrangers. Voir leur situation, connaître leur psychologie, régler juridiquement leur séjour chez nous, ou même préparer leur assimilation, c'est bien. Mais, si cela se fait sans amour, quel fruit pour[rons]-nous en attendre ?

⁂

Des circonstances dramatiques comme celles que nous vivons actuellement ne facilitent pa[s] ces vues de foi sur notre frère l'étranger, mai[s] elles justifient avec plus de vigueur la prière qu[e] demande *Pax Christi* :

— il faut prier en ce jour pour que le Sei[gneur] éclaire ceux qui portent les lourdes res[ponsabilités] du pouvoir, pour que s'établisse, san[s] violence, en parfaite loyauté, en conformité ave[c] toutes les exigences de la justice et de la charit[é] dans le respect des institutions légitimes et e[n] vue du bien commun, la paix si ardemment désiré[e] par tous ;

— il faut prier, comme le demande *Pax Christi*, pour que chacun, à sa place, ait le courage d[e] multiplier les démarches fraternelles en faveu[r] des familles endeuillées par la mort de leur[s] proches, en faveur des soldats qui tombent e[n] Algérie et de ceux qui reviennent malades, blessé[s] ou mutilés, en faveur aussi des travailleurs nord-africains et de leurs familles ;

— il faut prier pour que chacun compren[ne] que son devoir de charité ne se limite pas [à] quelque assistance matérielle et individuelle, mai[s] qu'il va beaucoup plus loin. Il réclame que chacu[n] accomplisse son devoir familial, civique et socia[l] en pleine conscience, sans peur des responsabilité[s], soucieux de participer à la construction de la cit[é], de la nation, et, comme le demande sans cess[e] le Pape Pie XII, de l'ordre mondial qui s'édifie ;

— il nous faut prier enfin, dans ce sanctuair[e] national, en cette année centenaire des apparition[s] de Lourdes, et dans le souvenir des attention[s] maternelles que Marie a manifestées à la rue d[u] Bac, ou à Notre-Dame-des-Victoires, pour qu[e], Reine de la Paix, elle donne à la France et à Pari[s] l'ordre et la tranquillité.

Semaine de prière, de pénitence et de contacts fraternels pour l'Algéri[e] du 13 au 20 juin 1958

La signification de cette Semaine *a fait l'objet d'une déclaration de S. Em. le cardinal Feltin. S'adressant le* 16 *mai dernier à plus de* 80 *dirigeants et aumôniers nationaux des mouvements d'Action catholique et des œuvres réunis à l'archevêché de Paris, il présentait ainsi la* Semaine pour l'Algérie :

De quoi s'agit-il ?

D'une semaine de prière, de pénitence et de contacts fraternels.

Je tiens à préciser — ceci est important — que cette initiative a été décidée avant les événements actuels. Il y a quinze jours, le secrétariat national de *Pax Christi*, prenant conseil auprès de quelques dirigeants nationaux d'Action catholique, constatait une entière unanimité de vues et de désir positif d'une initiative commune au plan spirituel.

Encouragé par ces appuis promis, j'ai décidé, en plein accord avec S. Exc. Mgr Théas, de faire appel à nouveau aux grandes familles spirituelles que vous représentez pour appuyer un effort qu[i], sans elles, serait sans portée et sans lendemai[n].

Me souvenant de la compréhension et du sen[s] communautaire dont vous aviez fait preuve [il] y a dix-huit mois, dans une circonstance extrê[mement] différente dans son objet, mais analogu[e] par sa gravité à celle que nous vivons, j'ai [le] sentiment que notre appel sera à nouveau entend[u] et suivi.

Je ne me cache pas plus que vous, Messieur[s], les difficultés de l'entreprise. Elle survient à u[n] moment d'attente anxieuse où il est bien diffici[le] de dire si le projet sera sûrement réalisé, to[ut] au moins tel que nous l'envisageons présentemen[t].

Mais s'il est malaisé d'entreprendre, s'absten[ir] n'est pas une solution. C'est, au contraire, parc[e] que les esprits sont désorientés et les cœu[rs] inquiets que la voix de l'Eglise doit se fai[re] entendre avec la sérénité qui convient aux me[s]sagers de la paix du Christ. Certains peut-êt[re]

risqueront de se fermer au rappel des vérités évangéliques, mais un beaucoup plus grand nombre d'hommes, croyants ou non, accueilleront avec reconnaissance et profit ce recours à Dieu et cette référence aux valeurs spirituelles dont ils ont besoin avant tout.

Il ne s'agit donc absolument pas, je le dis hautement, d'une prise de position politique. L'effort que nous entreprenons se situe au plan de l'Eglise. En chaque diocèse, il est confié à chacun de NN. SS. les évêques qui restent, il va sans dire, absolument juges de la suite qu'il convient ou non de lui donner.

Il s'agit d'un acte religieux de la France chrétienne. Un acte religieux : les grandes épreuves, les grands problèmes appellent toujours cette trilogie traditionnelle : prière, jeûne, charité, qu'on retrouve tout au long de l'Ancien et du Nouveau Testament, comme dans l'enseignement et la tradition vivante de l'Eglise.

Acte religieux, acte collectif de la France chrétienne où, librement, diocèse, paroisses, institutions, mouvements d'Action catholique et œuvres renouvelleront au Sacré-Cœur les sentiments qui tant de fois lui ont été exprimés aux grands tournants de notre histoire nationale.

Cette semaine, enfin, aura valeur de témoignage public et apostolique ; elle montrera à tous, aux fidèles comme à ceux du dehors, la volonté de paix réelle et réaliste de l'Eglise du Christ.

*
**

Pax Christi, *de son côté, présentait ainsi la* Semaine pour l'Algérie :

C'est intentionnellement que la *Semaine* sera inaugurée le jour de la fête du Sacré-Cœur. Il s'agit, en effet, pour entrer dans l'esprit de cette Semaine, d'amener tous ceux qui y participeront — adultes, jeunes et enfants — à un intense effort de rapprochement des esprits et d'apaisement des cœurs.

Devant la prolongation du conflit algérien et ses rebondissements inattendus, devant l'émotion qu'il provoque et la tension croissante qui en résulte, chacun tend à devenir « partisan » et le climat est tel que le plus grand nombre se replient sur des positions souvent incompatibles avec le véritable esprit de paix.

En conséquence, et sous l'égide du Sacré-Cœur, *Pax Christi* invite, au cours de cette *Semaine pour l'Algérie*, les catholiques et tous les hommes de bonne volonté à mieux établir en eux-mêmes et autour d'eux les bases morales sans lesquelles toute tentative de paix en Algérie demeure vouée à l'échec.

Pratiquement, l'action à entreprendre — et à poursuivre ultérieurement — se déroulera sur le triple plan de la prière, de la pénitence et de la charité fraternelle dans les contacts quotidiens.

Recevant le 20 mai, à l'archevêché de Paris, les informateurs religieux de la presse parisienne, S. Em. le cardinal Feltin précisait de nouveau son intention :

... Comme les documents qui vont vous être distribués vous le diront plus longuement, il s'agissait d'associer tous les mouvements et toute la France chrétienne à une grande Semaine spirituelle pour la paix en Algérie, organisée par le Mouvement *Pax Christi.*

La raison pour laquelle il ne vous en a pas été fait part dès samedi est triple. D'une part, je tenais à conserver au dimanche international de la paix, fixé au 18 mai, son thème : *Mon frère, le travailleur étranger.* D'autre part, je voulais — il va sans dire — que NN. SS. les évêques soient avertis avant quiconque de cette initiative. Enfin, nous désirions tenir compte des suggestions exprimées par les dirigeants des mouvements convoqués, en vue de donner à la rédaction du tract et du bref directoire une formulation vraiment commune.

L'unanimité, la ferveur et la décision qui se manifestèrent vendredi soir, à l'annonce de cette Semaine, me fortifient encore dans la résolution que j'avais prise de vous demander de bien vouloir lui donner le maximum de rayonnement.

Je ne suis pas toutefois, Messieurs, sans deviner les points d'interrogation, voire même les réticences que l'énoncé de cette Semaine risque de provoquer en vous. Il ne suffit pas pour les dissiper, je le reconnais, de vous affirmer que l'idée de cette Semaine était antérieure de dix jours et donc absolument sans rapport avec les événements imprévisibles d'Alger. La raison fondamentale pour laquelle nous maintenons à cette Semaine son titre et son contenu : *Semaine de prière, de pénitence et de contacts fraternels pour l'Algérie,* est la suivante : les dirigeants et aumôniers nationaux l'ont demandé d'une manière quasi unanime après un sérieux et loyal échange de vues.

Quelles que soient les circonstances où nous vivons et où nous soyons appelés à vivre dans le mois qui vient, l'Algérie restera une intention essentielle pour tous les chrétiens de France. Il sera toujours temps, si les événements le rendaient nécessaire, d'élargir la base primitive de cette grande campagne de prière, de pénitence et de charité fraternelle aux dimensions de la France tout entière, en ce tournant important de son histoire.

De toute façon, et dès aujourd'hui, une certitude s'impose : chaque Français doit mettre au premier plan de sa prière quotidienne les grandes intentions de la France. Son sort, comme celui des personnes qui la composent, est entre les mains de Dieu. Il est du devoir de chacun d'obtenir de Celui qui est le Maître de l'histoire, qu'il maintienne en notre pays la paix civile et l'unité nationale. Chaque chrétien se doit également de prier pour ceux qui assurent en ces heures graves la charge des destinées de notre pays.

— *Salve Regina*, par Dom Vandeur, O. S. B. — Un vol. 12 × 18 cm., de 148 pages. Prix : 420 francs. Editions de Maredsous, Paris.

— *Confiance, c'est moi, ne craignez rien*, par Dom Eugène Vandeur, O. S. B. — Un vol. 12 × 18 cm., de 120 pages. Prix : 360 francs. Editions de Maredsous, Paris.

Il n'est plus nécessaire de présenter Dom Vandeur aux lecteurs catholiques. Ses nombreux ouvrages recommandent ses élévations sur le *Salve Regina* qui paraît à l'occasion du centenaire des apparitions de Lourdes, d'une part, et son commentaire de l'Evangile de la tempête apaisée. Pages brèves qui, par leurs considérations, nourriront la méditation des fidèles et les aideront à placer leur confiance dans le divin cœur de Jésus et la bonté maternelle du cœur de Marie.

— *La Reine aux mains jointes*, par l'abbé André Richard. — Un vol. de 158 pages. Prix : 495 francs. Editions La Colombe, Paris.

Ce sont les leçons des apparitions de la Vierge Marie — surtout Lourdes et Fatima — qui nous sont présentées dans ces pages. Marie, jusque dans le triomphe de sa gloire céleste, reste la créature qui a voulu n'être que la servante du Créateur. A l'orgueil de Satan, elle oppose son humilité qui, seule, peut assurer la victoire sur les puissances du mal. C'est ce message de soumission totale à Dieu qu'elle répète à chacune de ses apparitions. Comment les protestants ne s'en aperçoivent-ils pas ? A l'école de Marie, on ne peut suivre qu'une voie qui est celle du retour de l'enfant prodigue vers son Père, le Créateur.

Problèmes de l'Action catholique ouvrière en Espagne

Discours de S. Em. le cardinal Pla y Deniel, primat d'Espagne

Le dimanche précédant la fête de saint Joseph-Artisan (27 avril), devant une réunion de l'Action catholique ouvrière, S. Em. le cardinal Pla y Deniel, archevêque de Tolède et primat d'Espagne, a prononcé le discours suivant, dont l'importance n'échappera à personne après les troubles sociaux qui ont secoué l'Espagne ces derniers temps (1) :

CHERS OUVRIERS ET OUVRIÈRES,

C'est pour moi une grande satisfaction que de me trouver au milieu de vous en la veille de la fête de saint Joseph-Ouvrier, de cette fête qui a été instituée par S. S. Pie XII comme la vraie fête de l'exaltation, de l'ennoblissement du travail dans son sens chrétien. Saint Joseph avait déjà deux fêtes, celle du 19 mars et celle de sa solennité, mais le Pape heureusement régnant, en unissant ces deux fêtes, a voulu que la seconde fête de saint Joseph soit celle de saint Joseph-Artisan, de saint Joseph-Ouvrier, parce qu'il fut artisan et ouvrier celui qui, aux yeux des hommes, apparaissait comme le père de Jésus en étant le véritable époux de la Mère virginale, c'est pour cela qu'il était appelé *Filius fabri,* le Fils de l'artisan. Lorsque le Verbe de Dieu s'est incarné, lorsqu'il s'est humilié en prenant la nature humaine, il n'a pas voulu que son foyer soit le palais d'un homme puissant ou riche, mais la maison d'un humble ouvrier, dont il partagea les travaux avant d'exercer son magistère et son apostolat divin.

SOLLICITUDE DE L'EGLISE POUR LES BESOINS SPIRITUELS ET MATÉRIELS DE LA CLASSE OUVRIÈRE

L'institution de la fête de saint Joseph-Ouvrier a pour objet de dignifier le travail, de reconnaître la dignité de l'ouvrier dans son sens chrétien. La conception matérialiste que les socialistes et les communistes ont de la vie ne reconnaît pas la vraie dignité de l'ouvrier. Si on ne reconnaît pas la spiritualité et l'immortalité de l'âme, on ne reconnaît pas non plus la vraie dignité de la personne humaine, et, par conséquent, l'ouvrier n'est plus qu'un individu producteur, sujet et facilement esclave de la production collective. Si dans le paganisme le travail manuel était considéré comme l'apanage des esclaves, voyez également comment est pratiquement considéré l'ouvrier dans la Russie communiste, quels droits on lui reconnaît, à quelles lois il est soumis et comment est puni celui qui enfreint les lois de l'Etat sur le travail.

Seul le christianisme considère dans toute sa valeur la dignité de la personne humaine enracinée dans la spiritualité et l'immortalité de l'âme, sur le plan naturel et humain, certes, mais encore bien plus sur le plan surnaturel. L'Eglise voit en tout baptisé, même si c'est un enfant, un fils de Dieu, dont le destin est la vie éternelle, un membre vivant du Corps mystique du Christ, et par conséquent elle ne fait pas de différence entre l'âme d'un riche et celle d'un pauvre, entre celle d'un intellectuel et celle d'un ouvrier. Ce qui intéresse l'Eglise, ce sont les âmes, et elle veut les sauver toutes. C'est pourquoi son cœur de mère souffre de ce que Pie XI a appelé le grand scandale de notre temps, l'apostasie d'une grande partie de la classe ouvrière.

Sainte Thérèse disait que c'était une grave erreur de considérer les hommes comme des anges, et l'Eglise ne tombe pas dans cette erreur. Elle sait bien que l'homme n'est pas un pur esprit et que la personne humaine est corps et esprit, que pendant cette vie elle a besoin de moyens matériels, et saint Thomas enseignait qu'un minimum de biens est nécessaire pour la pratique de la vertu. Le manque de ces moyens peut facilement entraîner, pour la majorité des hommes, pour ceux qui n'atteignent pas à l'héroïcité des vertus, la chute dans une apostasie au moins pratique, de même que, selon l'Evangile, la grande abondance de biens peut également être une occasion facile de s'éloigner de la vertu et du véritable esprit chrétien qui est celui de l'Evangile. A cause de tout cela, la doctrine sociale de l'Eglise est la seule qui ait un fondement solide et bien équilibré, basé sur l'unité du Corps mystique.

L'UTOPIE DE L'ÉGALITARISME

Ne vous laissez jamais fasciner, chers ouvriers, par ceux qui prêchent une égalité utopique. Elle est contraire à la nature telle qu'elle existe réellement. Au sein de l'unité spécifique de tous les hommes, de leur unité de destin, fondement de leur substantielle dignité, la nature nous présente une inégalité entre eux qu'il est utopique de vouloir détruire : robustesse ou faiblesse du corps, capacités intellectuelles et talents divers, diversité dans l'effort de la volonté. La variété dans l'unité est une loi de la nature : l'espace sidéral nous présente des différences de dimensions et de forces entre les systèmes planétaires, entre les soleils, les planètes et les satellites ; dans le monde végétal, il y a des petites herbes tendres d'une existence éphémère et de vigoureux arbres centenaires ; dans le monde animal, il y a de petits insectes et de gros pachydermes. Egalement dans l'ordre de la grâce et de la gloire, la Révélation nous apprend qu'il y a des hiérarchies dans le monde des anges et saint Paul nous dit que les élus auront différents degrés de gloire comme dans le firmament il y a des étoiles plus lumineuses et plus claires les unes que les autres. L'humanité doit former un corps pour qu'il y ait une véritable paix sociale, mais avec des membres distincts exerçant des fonctions distinctes : il faut qu'il y en ait qui cultivent la terre et d'autres qui travaillent dans l'industrie ; dans l'entreprise, il y a ceux qui exécutent et ceux qui commandent ; toute nation, toute société civile a besoin d'une autorité qui gouverne et de

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après *Ecclesia* (3. 5. 1958). Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction.

citoyens qui observent les lois. La Russie soviétique est actuellement l'Etat qui a appliqué le communisme, ultime conséquence du marxisme socialiste. A-t-il pu établir cette utopique égalité ? N'y en a-t-il pas en Russie qui commandent et qui appliquent des peines sans doute sévères pour se faire obéir ? Ce pays ne se vante-t-il pas d'avoir l'armée la plus nombreuse du monde et ne prétend-il pas, s'il le peut, surpasser les autres par ses inventions qui lui permettent également d'avoir les armes les plus efficaces ? Tous sont-ils rétribués d'une façon égale en Russie ? L'égalité absolue, chers ouvriers, est une utopie, et les utopies, quoi qu'elles prétendent, ne peuvent jamais être des réalités.

Le communisme séduit les ouvriers par la prétention à la « dictature du prolétariat », mais la dictature est toujours exercée par une personne ou une minorité. Ce que le communisme a établi en Russie, c'est la dictature sur toutes les classes sociales, mais également sur le prolétariat, lequel a fini par être réduit en esclavage parce que les travailleurs n'y ont même pas la possibilité du dialogue, parce que le patron, c'est l'Etat tout-puissant.

La conception chrétienne des classes sociales

Par contre, ce qui constitue l'idéal de la doctrine sociale de l'Eglise, c'est l'unité du Corps mystique du Christ, non dans l'égalité de catégories et de fonctions, mais dans la véritable fraternité chrétienne, non seulement en paroles, mais en actes. Les yeux, les mains et les pieds diffèrent dans leurs fonctions, leur situation et leur dignité, mais de même que pour la santé complète de la personne il faut veiller à l'hygiène et à la santé des yeux, des mains et des pieds, dans une société organisée selon l'idéal chrétien, il faut prendre soin des yeux des dirigeants qui sont indispensables, mais aussi des mains et des pieds de ceux qui cultivent la terre, extraient le minerai et produisent les machines dans les usines ; et comme cet ouvrier doit fonder une famille et élever des enfants, il lui faut un salaire familial et un logement qui ne soit pas une cave, mais qui ait la dignité minima convenant au foyer d'une famille chrétienne. Beaucoup de tout cela doit être donné à l'ouvrier non par charité, mais en justice, mais cela ne se réalisera pas ou se réalisera mal s'il n'y a pas une véritable fraternité chrétienne entre tous les membres de la société, si tous, patrons et ouvriers, dirigeants et exécutants, ne se considèrent pas comme frères dans le Christ, comme membres distincts de son Corps mystique, avec la dignité de fils de Dieu.

Selon la doctrine sociale de l'Eglise, il existe des classes dans la réalité, mais il n'y a pas entre elles de barrières infranchissables. Tout ouvrier ou fils d'ouvrier, s'il est capable, peut arriver aux postes les plus élevés et il faut faciliter l'accès de la culture aux classes ouvrières ; l'Eglise prêche par l'exemple : la plupart des prêtres viennent de familles de condition modeste et elle a dans son histoire des prélats et des pontifes fils d'ouvriers, tel saint Pie X, fils d'un humble garde champêtre. Ce que l'Eglise n'admet pas, c'est la lutte des classes, elle veut, au contraire, la fraternité entre elles, ce qui n'exclut pas, mais au contraire suppose, la discussion raisonnée et le dialogue entre elles.

Cette doctrine montre quel mal font à l'Eglise les patrons qui professent être catholiques, mais n'accomplissent pas leurs devoirs de justice ou même de charité et de fraternité chrétienne à l'égard de leurs ouvriers, car ceux-ci souvent mettent sur le compte de l'Eglise, bien qu'indûment, les torts de certains de ses membres. Nous disons que c'est indûment, cependant, qu'ils agissent ainsi parce que l'Eglise n'est pas coupable de ce que certains de ses membres n'accomplissent pas tel ou tel commandement ; et non seulement ils agissent indûment, mais ils se font tort à eux-mêmes, à leur âme et à leur destinée éternelle, qui valent incomparablement plus que les gains ou les souffrances de cette vie terrestre, toujours éphémère si on la compare à l'éternité. Se séparer de l'Eglise, c'est se séparer de Dieu et de sa grâce ; c'est un véritable suicide spirituel que vous, militants de l'Action catholique ouvrière, devez faire éviter à vos frères de travail.

L'Action catholique, dans toutes ses branches et spécialisations, est apostolat laïque et coopération à l'apostolat hiérarchique, c'est là sa définition. C'est pourquoi la finalité de la J. O. C. et de la H. O. A. C. (2) est l'apostolat des milieux de vie sur lesquels bien souvent le prêtre peut difficilement agir. Quel apostolat efficace peuvent exercer les Jocistes en préservant du mal et de l'irréligion les jeunes ouvriers, qui souvent, au moment où ils allaient à l'école, ont été élevés chrétiennement et se trouvent tout d'un coup dans un milieu peu religieux, sinon souvent hostile à la religion, dans un milieu souvent immoral ! Et quel apostolat efficace pouvez-vous également exercer, vous les membres de la H. O. A. C., en exposant à vos compagnons de travail la vraie doctrine sociale de l'Eglise, celle qui défend la vraie dignité de l'ouvrier et qui donne à celui-ci la consolation et l'honneur de se sentir membre vivant du Corps mystique du Christ !

Les syndicats espagnols et l'Action catholique spécialisée

Depuis la fondation en Espagne de la H. O. A. C. et de la J. O. C., nous avons souvent précisé les différentes finalités des syndicats et des associations apostoliques ouvrières (3). Les syndicats espagnols uniques et obligatoires ont été voulus mixtes, c'est-à-dire composés de patrons et d'ouvriers. Leur objet est la réglementation et la solution des questions de travail. Ils sont donc une organisation d'Etat qui, étant obligatoire, n'exige pas de ses membres une profession religieuse et n'a pas pour but essentiel de faire de l'apostolat. Ils ont demandé à l'Eglise des aumôniers. Celle-ci les leur a accordés comme elle

---

(2) *Hermandad Obrera de Accion Catolica* (fraternité ouvrière d'Action catholique), qui correspond à l'A. C. O. française.

(3) Cf. *D. C.*, n° 1182 du 19. 9. 1954, col. 1191, et n° 1194 du 6. 3. 1955, col. 286. S. Em. le cardinal primat y affirme le droit, pour les organisations d'Action catholique, de travailler dans les milieux déjà touchés par les syndicats, contrairement aux prétentions de ceux-ci.

les accorde généralement à tout groupement qui lui en fait la demande si ce groupement ne se propose pas des fins illicites, mais en accordant ces aumôniers destinés à faire le travail religieux qu'ils pourront au sein des syndicats officiels, ceux-ci ne sont pas transformés en associations apostoliques et l'Eglise n'a pas de juridiction directe sur eux. Par cela, elle n'a pas renoncé ni ne pouvait renoncer à fonder l'Action catholique ouvrière, association apostolique et œuvre d'apostolat laïque reconnue dans le Concordat espagnol. Si la hiérarchie a besoin aujourd'hui de l'apostolat laïque dans tous les milieux, elle en a besoin tout spécialement dans le milieu ouvrier, car les apôtres les plus efficaces des ouvriers doivent être les ouvriers eux-mêmes. L'Action catholique patronale et l'Action catholique ouvrière ne portent en rien préjudice à l'action syndicale, mais celle-ci, si on veut qu'elle soit ce qu'elle doit être, doit pouvoir se vanter de bien former patrons et ouvriers, faute de quoi une action syndicale sans influence spirituelle sur des membres qui font partie du syndicat par obligation légale pourrait s'avérer en grande partie stérile et inefficace.

Aux termes de la législation espagnole actuelle (le Concordat est également loi d'Etat), les associations apostoliques d'Action catholique (action sociale patronale, H. O. A. C., J. O. C.) ne peuvent être syndicats, et, d'autre part, du fait qu'à la demande de l'Etat l'Eglise ait accordé des aumôniers qui exercent un ministère sacerdotal au sein des syndicats, on ne peut interdire les organisations d'apostolat laïque constituées d'ouvriers ou de patrons qui sont essentiellement d'Action catholique, Action catholique spécialisée qui ne peut être empêchée en aucun pays où l'Eglise jouit de la liberté et encore moins en ceux où, comme en Espagne, le Concordat dit que « les associations de l'Action catholique espagnole pourront exercer librement leur apostolat » (4).

Les associations catholiques ouvrières étant des associations et fraternités apostoliques, on peut leur demander et même exiger d'elles d'abord l'apostolat religieux direct, par les deux sections de la J. O. C. respectivement pour les jeunes ouvriers et jeunes ouvrières, et par la H. O. A. C. masculine et féminine pour les ouvriers et ouvrières adultes, et aussi l'apostolat indirect en divulguant et défendant les principes de la doctrine sociale de l'Eglise, que beaucoup d'ouvriers ne connaissent pas. Par contre, on ne peut leur demander ni exiger d'eux d'agir dans des domaines concrets pour lesquels, en Espagne, où l'unité syndicale est établie par l'Etat, les associations apostoliques ne sont pas outillées. Cela doit être demandé aux syndicats qui ont été créés à cet effet, et si leur action s'avérait inefficace, soit à cause des éléments patronaux, soit à cause des éléments ouvriers, ils se discréditeraient ; c'est pourquoi, aux patrons et aux ouvriers, qui volontairement sont membres de l'Action catholique patronale ou ouvrière, et obligatoirement des syndicats d'Etat, soit comme membres, soit quelquefois avec des charges de direction dans tel ou tel de leurs organismes, on pourra demander d'agir avec rectitude pour la défense des intérêts spéciaux qu'ils doivent défendre, car, selon une juste doctrine sociale, en dehors de cas exceptionnels de subversion ou de perturbation de l'ordre public, il doit y avoir sur les questions de travail dialogue et discussion raisonnée entre patrons et ouvriers, et non action primordiale et unilatérale de l'Etat.

(4) *D. C.*, n° 1156 du 20. 9. 1953, col. 1165. (*N. D. L. R.*)

La hiérarchie doit exposer la doctrine, mais il ne lui revient pas de résoudre les conflits de travail

Après avoir précisé ce qui peut se demander et ce qui ne peut pas se demander à vos ouvriers et ouvrières de la H. O. A. C. et de la J. O. C., permettez-moi de dire clairement et franchement ce qui peut être demandé et ce qui ne peut pas être demandé à la hiérarchie ecclésiastique en matière sociale et en matière de travail. On peut lui demander d'exposer la vraie doctrine, les principes sur ces questions dérivées de la morale et du droit, parce que, pour les successeurs des apôtres, c'est là un devoir et un commandement du Christ : « Enseignez toutes les nations », et pour cela, Jésus leur a promis son assistance « jusqu'à la fin des siècles », ce qui assure le magistère enseignant de l'Eglise d'être actuel. Il a garanti au Pontife romain, lorsqu'il exerce le plus haut degré de son ministère et lorsqu'il parle *ex cathedra*, non seulement l'assistance, mais l'infaillibilité, il l'a assuré dans toutes les circonstances de son assistance, ainsi que l'épiscopat, toujours subordonné au magistère suprême du Vicaire du Christ. Qui pourra nier qu'au cours de ces cent dernières années les Papes n'aient enseigné avec clarté, courage et équilibre une doctrine pour un ordre social juste qui seul peut conduire à la vraie paix sociale ? Beaucoup d'améliorations en faveur de la classe ouvrière, et presque toutes, bien qu'édictées par des lois civiles, ont leur antécédent dans les Encycliques pontificales ; néanmoins, celles-ci n'ont pas été accueillies comme elles auraient dû l'être, ni par les patrons, ni par les ouvriers, ni par beaucoup de gouvernements. Dans certaines usines, on a interdit la lecture de l'Encyclique de Léon XIII : *Rerum Novarum ;* de nos jours même, le communisme italien, loin d'éprouver de la reconnaissance pour toutes les allocutions si actuelles de Pie XII sur les associations sociales, l'attaque calomnieusement.

C'est pourquoi, nous le disons sans amertume personnelle de notre part, mais avec beaucoup de regret : l'on met obstacle à notre tâche d'apostolat et, par conséquent, nous ne devons pas nous étonner que le magistère collectif des évêques espagnols, spécialement de la Conférence des métropolitains, ait certaines fois été passé sous silence, d'autres fois n'ait pas été accueilli avec la docilité voulue par certains fidèles et que quelquefois on ait demandé aux évêques espagnols ce qu'on ne pouvait pas leur demander. Cela est déjà arrivé pour le Christ et c'est lui qui a dit que le disciple ne peut pas être au-dessus du maître. On nous a

parfois reproché d'être médiévaux lorsque nous nous sommes occupés de questions qui n'avaient pas une vive actualité en matière de foi, de moralité, d'intérêt social. D'autres fois, on a dit que nous ne nous occupions que de questions du sixième commandement avec une excessive mesquinerie, mais on oublie ce que nous avons dit au sujet du septième commandement dans notre instruction sur « les devoirs de justice et de charité dans les circonstances présentes » (5), traitant des questions de justice commutative dans les contrats d'achat et vente, du juste prix dans les circonstances normales et dans les temps de pénurie, de justice légale et de justice distributive, et en 1956, dans une autre déclaration sur « la situation sociale actuelle » qui a eu, grâce à Dieu, une large diffusion que nous croyons fructueuse et dans laquelle nous disions : « Si le salaire légal, avec les allocations sociales, est manifestement insuffisant pour assurer l'existence du travailleur et de sa famille, et si l'entreprise, industrielle et agricole, peut, sans dommage ni danger pour sa prospérité, ni celle du bien commun, payer un salaire plus élevé, le patron doit payer ce salaire, et il charge sa conscience s'il ne le fait pas. » (6) Mais beaucoup d'industriels et de commerçants, se sentant visés dans certains de leurs actes ou procédés, ont reproché aux évêques de méconnaître les problèmes de l'industrie et du commerce, que nous ne prétendons pas aborder sous leur aspect technique, mais sous leur aspect moral et juridique. Nous croyons, devant Dieu et nos consciences, avoir accompli notre devoir de magistère, sans flatter ni ceux d'en haut ni ceux d'en bas, ni les patrons, ni les ouvriers, reconnaissant à chacun ses droits, mais leur indiquant aussi leurs devoirs, qui sont toujours corrélatifs.

D'autres fois, on nous demande des choses qui ne sont pas dans les attributions de la hiérarchie ecclésiastique. Ce n'est pas à elle qu'il appartient de gouverner, quoi que l'on entende dire en termes vulgaires que ce sont, en fait, « les curés » qui gouvernent. De notre côté, nous avons dit bien clairement que la responsabilité des lois civiles revient au gouvernement qui les édicte et que ce n'est que s'il s'agit de lois irréligieuses ou nettement contraires au droit naturel que l'Eglise condamne les lois civiles. L'Eglise ne se mêle pas non plus de se prononcer sur des cas concrets, de résoudre des conflits de travail. Elle pourrait dans un cas spécial, celui où les deux parties solliciteraient son arbitrage, s'y prêter par charité et pour le bien de la paix sociale, mais, d'une façon ordinaire et normale, ce n'est pas à la hiérarchie ecclésiastique, pas plus qu'à vos associations apostoliques ouvrières, qu'on peut demander cela, mais aux organismes compétents.

Doctrine marxiste et doctrine sociale de l'Eglise

La doctrine sociale de l'Eglise a été exposée synthétiquement et magistralement par Léon XIII, dans son immortelle Encyclique *Rerum Novarum*, développée quarante ans plus tard par Pie XI, dans son Encyclique *Quadragesimo Anno*, complétée plus tard par le même Pape dans son Encyclique *Divini Redemptoris* sur le communisme athée, et par le Souverain Pontife Pie XII, dans ses innombrables discours et allocutions aux patrons et ouvriers de toutes sortes de professions.

Le socialisme et le communisme sont fondés sur la lutte des classes. La doctrine sociale de l'Eglise, elle, est fondée sur l'harmonie des classes, unique base possible de la paix sociale, qui est l'idéal de l'Eglise et le vrai bien commun. Et la paix sociale elle-même ne peut s'obtenir d'abord que par la justice sociale, et, ensuite, par une vraie fraternité chrétienne.

C'est une calomnie de dire que l'Eglise ne prêche que la charité aux riches et la résignation aux ouvriers. Toute la doctrine sociale de l'Eglise, comme on peut le voir dans l'Encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII, met à sa base la justice sociale, en fixant les droits et les devoirs des patrons et des ouvriers. Le libéralisme économique défend les droits des patrons en proclamant, même lorsqu'il s'agit de la rétribution du travail, la loi de l'offre et de la demande. Il regarde le travail comme une marchandise et il oublie les graves devoirs qu'a le patron de respecter la dignité de la personne humaine de l'ouvrier et de lui fournir ce qui lui est nécessaire pour vivre, lui et sa famille. Le socialisme et le communisme proclament les droits de l'ouvrier, mais ils ne disent rien sur ses devoirs en ce qui concerne le rendement de son travail et le respect de la propriété privée qu'ils vont même jusqu'à nier plus ou moins brutalement et radicalement ; et souvent, loin d'interdire le recours à la violence et à la rébellion, ils y poussent.

Une doctrine qui a pour fondement la lutte entre ceux qui travaillent en commun, comme c'est le cas du patron et de l'ouvrier dans l'entreprise, est contraire à toute raison. Ce qui est raisonnable, c'est la coopération et la bonne entente entre ceux qui travaillent ensemble, et l'idéal, c'est qu'ils soient unis dans l'amour et la fraternité et qu'ils s'intéressent tous au succès de l'entreprise, pour la prospérité de leurs travaux communs. Le libéralisme sous-estime, au lieu de le valoriser, le travail humain sans lequel il ne peut pas y avoir d'entreprise, et si quelquefois il ne donne pas à l'ouvrier ce qui lui est nécessaire pour vivre humainement, lui et sa famille, il l'oublie bien plus dans la part des bénéfices de l'entreprise qui revient équitativement aussi à l'ouvrier lorsque celle-ci est prospère, sous forme, soit de salaires plus élevés, soit de participation aux bénéfices qui dépassent l'intérêt légal du capital.

La loi suprême du christianisme, c'est l'amour, et c'est pourquoi la stricte justice doit être couronnée par la fraternité chrétienne. La paix sociale ne serait-elle pas plus grande, non seulement extérieurement, mais même dans les cœurs, si les entreprises constituaient toutes une communauté humaine où les propriétaires du capital, les intellectuels, techniciens et simples ouvriers seraient unis fraternellement et s'intéresseraient tous à l'entreprise ? Est-ce qu'on ne favoriserait pas

(5) *D. C.*, n° 1104 du 23. 9. 1951, col. 1639.
(6) *D. C.*, n° 1241 du 23. 12. 1956, col. 1645.

par là même la prospérité matérielle de l'entreprise ?

Enfin, chers ouvriers, dans la doctrine sociale de l'Eglise, ni les patrons ni les ouvriers, ni même les citoyens ne doivent se désintéresser du bien commun, parce que d'abord le chrétien doit avoir un juste sentiment d'amour pour sa patrie et s'intéresser à son bien matériel et spirituel, mais en second lieu, parce que le bien commun rejaillit ensuite en bien particulier de tous les citoyens. Voyez comme un niveau de vie plus élevé correspond généralement à une plus grande richesse d'un pays. Il est certain que la justice sociale exige une juste distribution de cette richesse, comme nous l'avons déjà exposé. Mais n'oublions pas qu'il ne peut y avoir de juste distribution que s'il y a quelque chose que l'on peut et que l'on doit distribuer ; s'il y a peu de chose à distribuer, il reviendra également peu de chose à chacun, mais s'il y a beaucoup à distribuer, le particulier pourra également recevoir davantage. Intéressons-nous donc tous également au bien commun, à la prospérité spirituelle et aussi temporelle de notre pays, le bien commun n'est pas le résultat de guerres cruelles, mais de la paix, et c'est pourquoi seule la guerre nécessaire peut être juste ; il n'est pas non plus le résultat des grèves qui entraînent de grandes pertes et qui ne peuvent se justifier que lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen d'obtenir justice. Aller contre le bien commun, c'est aller contre le bien des particuliers et si quelqu'un utilise pour cela des moyens injustes, il est coupable devant Dieu et sa patrie.

Les fruits de la fête de saint Joseph-Artisan

Que tous les ouvriers d'Espagne retirent de la nouvelle fête de saint Joseph, le 1er mai, tous les fruits voulus, et au moins vous, chers ouvriers et ouvrières de la H. O. C. A. et de la J. O. C., car ce sont des fruits de vraie fraternité chrétienne ouvrière, de vraie élévation de la classe ouvrière, par la reconnaissance de la dignité de la personne humaine de l'ouvrier, par l'élévation de sa culture, de son bien-être familial au foyer, par son plus grand esprit religieux et sa plus grande piété, trésor que personne ne peut vous enlever si vous ne le méprisez pas et si vous ne le dissipez pas. Priez saint Joseph pour tous vos frères ouvriers, pour qu'ils voient la lumière, pour qu'ils reconnaissent l'Eglise comme leur mère, elle qui a une prédilection pour eux parce qu'ils continuent la mission de Jésus qui a voulu être ouvrier dans sa jeunesse et être appelé le Fils de l'artisan, de l'ouvrier.

— *Le couvent de la mer Morte et la Bible*, par Roland E. Murphy, O. C. D. Traduction de Dom Leclercq, O. S. B. — Un vol. 12,5 × 18,5 cm., de 120 pages, sous jaquette illustrée. Prix : 360 francs. Editions de Maredsous, Paris.

On a dans ces quelques pages une mise au point de tout ce qu'on peut tirer actuellement des découvertes des manuscrits de la mer Morte et des ruines (Khirbet) de Qumran, pour une meilleure connaissance de la Bible. Qu'il s'agisse du texte sacré ou de l'éclairage que peut prendre l'Evangile, si on connaît mieux le langage et les pensées des contemporains des apôtres, le lecteur de la Bible, qui n'est pas un spécialiste ni un exégète, trouvera ici de nombreuses réflexions qui ajouteront de l'intérêt à ses lectures de ce livre divin. Et ce n'est pas un mince éloge.

La situation religieuse de l'ouvrier espagnol

Le R. P. J. Gorosquieta, S. J., présente, dans la revue Abside (*janvier-février* 1958), *publiée par les étudiants de la Faculté de théologie de Ona (province de Burgos), les résultats de différentes enquêtes réalisées ces derniers temps sur l'intensité de vie religieuse dans les milieux ouvriers espagnols* (1) :

Pendant l'année 1955-1956, la J. O. C. espagnole a fait une enquête nationale sur la situation religieuse de la jeunesse ouvrière espagnole. Les résultats de cette statistique, bien qu'incomplets, reflètent cependant la situation générale dans tout le pays : « 57 % de ceux sur qui a porté l'enquête pratiquent régulièrement ; 33 % pratiquent irrégulièrement ; 10 % ne pratiquent pas. Pratiquent régulièrement : 40 % des jeunes travailleurs manuels, 46 % des artisans, 50 % des ouvriers qualifiés et 70 % des employés. Parmi ceux qui assistent à la messe tous les dimanches, 65 % se confessent et communient régulièrement. 38 % des enfants de familles hostiles ou indifférentes pratiquent régulièrement, mais 33 % des enfants de familles d'esprit chrétien ne pratiquent pas régulièrement.

39 % des garçons et 30 % des filles ne répondent pas à la question au sujet de la croyance en l'au-delà. Parmi les garçons qui répondent, 87 % y croient. 97 % croient en la résurrection du Christ. »

Au cours de la XIIe Semaine nationale de la H. O. A. C., qui s'est tenue à Valence dans les premiers jours de septembre 1957, un rapport a été présenté sur la situation religieuse de l'ouvrier espagnol, dont la base était constituée par les chiffres suivants :

« Sur 15 941 ouvriers de toutes spécialités et de différents âges interrogés, se déclarent anticléricaux : 13 857 (89,6 %) ; se déclarent antireligieux : 6 397 (41,3 %) ; sans aucune préoccupation religieuse : 8 485 (54,7 %) ; chrétiens des trois grands actes (Baptême, Mariage et mort) : 13 349 (86,1 %) ; chrétiens de la messe du dimanche : 1 190 (7,6 %) ; chrétiens occasionnels (missions, Semaine sainte, certains enterrements) : 3 605 (23,2 %) ; font leurs Pâques, mais ne vont pas à la messe le dimanche : 4 430 (28,5 %) ; appartiennent à des organisations (autres que les Confréries de la Semaine sainte, etc.) : 460 (2,99 %).

Au cours de la « Semaine de la banlieue », qui s'est tenue à Barcelone en février 1957, M. l'abbé Rogelio Duocastella a présenté une communication intitulée « La pastorale de la banlieue », dans laquelle il analyse la situation religieuse de la population de la banlieue de Barcelone, répartie entre les cinq zones de Montjuich, Sans, Nord, Est, zone maritime. Le pourcentage global de pratique religieuse varie de 3 à 20 % de la population ; celle des adultes va de 2 à 11,2 %, celle des hommes, de 0,4 % à 3,5 %. Le pourcentage des personnes qui meurent sans avoir reçu les derniers sacrements varie de 20 à 84 %. [...]

---

(1) Traduction de *la D. C.*

La question sociale est encore à résoudre

L'Osservatore Romano *des 5-6 mai* 1958 *a publié, sous ce titre, l'article suivant de S. Exc. Mgr Montini, archevêque de Milan. Son actualité, sa netteté et sa vigueur n'ont pas besoin d'être soulignées* (1) :

Le monde du travail est toujours en pleine évolution. Il n'a pas encore trouvé sa bonne position sociale. Il en est qui disent qu'il faut insérer les classes ouvrières dans l'Etat ; mais ce n'est pas précisément ce qui convient, car nous avons déjà connu cela avec la démocratie, si l'on n'entend pas par là livrer l'Etat aux mains des classes laborieuses ; ce qui serait la répétition d'une triste expérience en cours dans d'autres pays, et non, certes, un avantage pour les travailleurs, lesquels changeraient simplement l'autorité qui dirige l'Etat : de démocratique il deviendrait totalitaire ; il passerait de la liberté à la servitude.

Causes profondes de l'évolution sociale

Cette évolution n'est pas due seulement à l'aspiration des classes ouvrières ; elle n'est pas un phénomène né de la seule volonté des intéressés ; elle est due spécialement à une série d'autres facteurs. Elle provient, en effet, des changements profonds survenus dans le domaine économique, culturel, politique, et qui sont déjà évidents dans le secteur agricole où l'emploi de la main-d'œuvre est en complète transformation. Il faut dire aussi que, du fait que ces changements touchent de près et souvent principalement les conditions de vie des travailleurs, plus que de toute autre catégorie sociale, les travailleurs sont, eux, les plus intéressés et les plus désireux de savoir quel sort les attend dans l'organisation future de la société. Ils ne peuvent, par ailleurs, se résigner à ce que d'autres disposent de leur sort, d'une manière unilatérale, sans qu'ils soient suffisamment informés et associés aux délibérations concernant les orientations générales de la vie sociale, spécialement quand ceux qui voudraient décider à eux seuls proclament qu'ils ont encore foi dans les antiques doctrines d'un libéralisme économique dépassé, c'est-à-dire en de pauvres paroles, en la loi du plus fort et dans le bien-être automatique.

La question sociale cherche encore une solution

On peut donc dire que la question sociale est encore à résoudre. Considérée dans ses termes originaux, elle se déplace, en vérité, des classes travailleuses, jouissant actuellement de meilleures conditions que dans le passé, aux fractions sociales plus désavantagées : les chômeurs, les pauvres, les journaliers, les sous-prolétaires, etc. Cependant, elle reste toujours vive même pour les travailleurs en général ; avant tout, parce que même parmi ceux-ci, nombreux, très nombreux peut-être (il suffit de penser au journalier agricole et aux masses de jeunes qui s'apprêtent, sans grande certitude, à travailler dans les champs clos de travail dits « reconvertis »), sont ceux qu'angoissent réellement les nécessités inéluctables de l'existence ; enfin, parce que le dynamisme du progrès moderne la maintient toujours pendante. Quiconque penserait que la question sociale est désormais résolue et réglée, ignorerait les conditions véritables dans lesquelles se trouve le travailleur dans la vie présente (c'est-à-dire une très grande partie du peuple italien) et oublierait que sous de nombreux aspects — malgré qu'on ait beaucoup fait, avec énergie et largeur de vues, en ces dernières années, pour améliorer les conditions tant économiques que morales des classes laborieuses — le sort du peuple travailleur ne peut encore se dire assuré et satisfaisant.

De plus, comme on sait, bien d'autres moyens sont employés pour intéresser les esprits à la question concernant la position à assigner au travail dans la vie moderne, non seulement chez les ouvriers, mais encore chez tous ceux qui font partie d'une nation « fondée sur le travail » et se rendent compte que les problèmes du travail caractérisent l'histoire de notre temps.

De là, l'ardent désir et la nécessité d'une orientation sûre : il ne suffit pas d'aller de l'avant, il faut savoir où l'on va. Une activité sociale qui ferait fi de la connaissance des buts à atteindre, ne serait en définitive qu'une vaine fatigue ; elle pourrait même tourner au préjudice de ceux qui la préconisent.

Nécessité de s'orienter dans la charité pour aboutir a une juste solution

Or, pour avoir une orientation sûre, il faut avoir une connaissance juste de l'homme, de son essence, de sa destinée. C'est-à-dire qu'il faut avoir la science de la vie, science que seul le christianisme, bien plus, seul le catholicisme possède vraie, complète et sûre. Mais, ici, se présente le premier écueil : trop de maîtres de sciences sociales, trop de professeurs de sociologie, trop d'hommes politiques, trop de prophètes du progrès humain n'ont pas une conception exacte de l'homme ; aussi, leurs doctrines sont-elles insuffisantes et trompeuses. Il y a des hommes cultivés qui manquent de science religieuse, qui manquent de philosophie bien fondée, adoptent les idées en vogue, se font les avocats du fait accompli, prennent pour vrai ce qui est commode, afin d'éviter l'examen de questions fondamentales et peut-être aussi afin de favoriser leur égoïsme. Le spectacle d'opportunisme doctrinal et de servilisme intellectuel, qu'offrent tant d'hommes d'étude est, hélas ! bien affligeant. Leur responsabilité est incalculable. Leur complicité avec les forts d'aujourd'hui et, pis encore, avec ceux qui passent pour être forts demain, est facile à évaluer. Leur aveuglement sur les terribles réalités qui démentent les théories qu'ils professent et sur les conséquences de certains de leurs principes est

(1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano*. Les sous-titres sont de notre rédaction.

inexplicable ; même extrêmement dangereux. Quant à nous, notre bon sens et notre fidélité à l'unique véritable Maître de vie, Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous préservent de la séduction de la culture au service de la politique, laquelle, accommode, déforme, cache, trahit la vérité. « La vérité, a dit le Christ, vous rendra libres » ; et non pas cette culture qui a rendu esclave la liberté.

L'Eglise apporte au monde une doctrine sociale forte et consistante

Voilà pourquoi, à notre époque de misère et de trouble, l'Eglise a mis à la disposition du monde (et pas seulement de ses fidèles) un patrimoine de doctrine sociale vraiment vaste et magnifique, dont elle est la gardienne, et appliqué aux problèmes modernes de la vie contemporaine. Ainsi, nous pouvons dire que nous avons une école sociale nôtre, sérieuse, forte, consistante. Tandis que les autres écoles évoluent et tombent, la nôtre se développe et s'affirme. L'ont alimentée des savants de premier ordre, des maîtres de pensée et de vie, des évêques et des Papes. Les Papes spécialement ont dominé supérieurement ce monde agité ; avec une courageuse charité, ils se sont montrés à la hauteur de leur mission de guides de l'humanité, même dans ce domaine. La parole claire, hardie, indépendante et sage du Pontife régnant, Pie XII, le Pape des A. C. L. I., est une lumière capable de bien orienter les pas de la classe ouvrière.

Le marxisme est dépassé

Par ailleurs, quand on parle d'orientation sociale, la pensée se porte aussitôt vers l'idéologie qui a exercé une telle emprise sur les classes ouvrières, le marxisme. Elle court alors le danger de croire que le marxisme est à même d'indiquer une orientation idéale, utile et légitime à nos mouvements sociaux. Ce sont des illusions. Les thèses principales du marxisme sont vieilles et scientifiquement dépassées. Les propagateurs eux-mêmes du marxisme, dans son pays d'origine, l'Allemagne, le reconnaissent. S'attacher à des doctrines révolutionnaires du siècle passé, qui, aujourd'hui, si on les prenaient pour ce qu'elles sont réellement, s'avéreraient en contradiction avec le progrès des doctrines sociologiques, ce serait faire obstacle au développement de la société démocratique moderne. D'autant plus que les thèses humaines, dont les partisans du marxisme se font les défenseurs, bien souvent même avec courage, ne sont pas des conséquences originales des doctrines marxistes : ce sont des thèses humaines de droit naturel commun qui, à y regarder de près, puisent dans l'humanisme chrétien leur origine, qui, de toute façon, peuvent fort bien, et mieux, découler de nos principes chrétiens, et, ainsi détournées, ne perdent rien du caractère spirituel et sacré grâce auquel elles grandissent dans la vie chrétienne et dont le marxisme, matérialiste et athée comme il est, nie l'existence et la beauté.

On pourrait redire avec Alexandre Manzoni, à propos d'une production littéraire soumise à son jugement : « Il y a du beau et il y a du nouveau ; dommage que le beau et le nouveau ne coïncident pas !... »

La fermeté doctrinale, condition nécessaire des conquêtes sociales

Sur ce point doctrinal, il faut être bien ferme et bien fort. La dignité de notre mouvement social y est liée ; son originalité et son développement cohérent en dépendent, et là surtout, notre fidélité à Dieu, au Christ à son Eglise sont en jeu.

Et si jamais on voulait distinguer entre idéologie et action pratique, n'y aurait-il pas lieu de craindre que la distinction incite à démentir en pratique ce qu'on soutient en théorie ? Sans nier que la distinction puisse avoir sa raison d'être et, partant, dans des conditions déterminées, une application tolérable, n'est-ce pas peut-être précisément du domaine pratique que proviennent les obstacles de principe qui rendent cette distinction non réelle et non réalisable ?

Et si à cela s'ajoutent les conditions actuelles d'existence qui obligent les ouvriers à vivre avec tant de compagnons de travail imbus de marxisme, on devra reconnaître la difficulté que rencontrent souvent les travailleurs chrétiens qui doivent : d'une part partager les conditions de vie, les peines et les besoins, les aspirations et les fatigues de tant de camarades qui vivent dans la même ambiance ; d'autre part, se distinguer par la différence de leurs principes, par l'ardeur de leur foi, par leur méthode d'action. Mais une attitude résolue et droite, autonome et loyale, leur fera surmonter ces obstacles. Cependant, cela ne signifie pas disparité d'exigences en face de ceux qui prennent leur parti des classes privilégiées ou de l'égoïsme de ceux qui ne souffrent pas de ces misères. Qu'on ne s'imagine pas qu'en restant « nous-mêmes » nous sommes seuls et plus faibles.

C'est dans la doctrine chrétienne et non en dehors que se trouvent les éléments d'un progrès véritable

Que l'on ne croie pas que, pour pousser les catholiques vers les réalisations sociales il soit nécessaire d'occuper des positions qui finissent par dépasser les lignes de notre camp ; si jamais il y avait à craindre que les catholiques s'arrêtent ou reculent sur la voie de justes et modernes réalisations sociales, cela pourrait arriver précisément par suite de la défection de ceux qui « partent en vaincus » et avancent vers le camp adverse, non pour une conquête spirituelle, ou pour une négociation avisée et virile, mais pour se rendre sans combattre et sans discuter. Une position forte et originale d'intégrité doctrinale, de sens catholique et de cohérence pratique nous placera dans la condition la meilleure — je le pense et je le souhaite — pour polariser et attirer à nous les autres, qui, quelle que soit leur mentalité, ont le sentiment des idées vivantes que nous représentons. On pourra alors exposer ouvertement et loyalement les conditions d'entente ; et aussi parler « d'ouvertures » pour ceux qui veulent entrer, mais non d'ouvertures pour ceux qui, parmi nous, lassés sans doute de combattre et incapables de résister, veulent imprudemment sortir.

QUALITÉS DU MILITANT CATHOLIQUE SUR LE TERRAIN SOCIAL

Ayons de la fermeté dans nos idées, de la confiance en nos programmes, de la force dans notre conduite, de l'amour pour notre foi. Sachons respecter, aimer, aider nos compagnons de travail, même s'ils sont éloignés de notre foi ; sachons même compatir à leur faiblesse en principe et aux erreurs qui en découlent pour leur vie, mais immunisons-nous contre leurs opinions erronées et leurs mauvais exemples ; allons même jusqu'à les affronter en rappelant que notre doctrine sociale chrétienne, née de la sagesse et de la grâce de l'Evangile, n'a pas encore eu son application totale. Il reste encore beaucoup, beaucoup à faire et avec profit. Cette doctrine n'est pas l'opium pour ceux qui ont besoin de meilleures conditions d'existence ; elle n'est pas le bouclier protecteur pour les égoïsmes de ceux qui regorgent de biens.

Elle est foncièrement justice et charité c'est-à-dire lumière, vigueur, espérance.

† GIOVANNI BATTISTA MONTINI.

La pression communiste sur les consciences

Lettre pastorale des évêques et commissaires épiscopaux de l'Allemagne de l'Est

Quelques jours avant la réunion à Berlin du Synode de l'Eglise évangélique allemande, qui devait traiter du sujet « Eglise et éducation », la hiérarchie catholique de l'Allemagne de l'Est rédigeait cette lettre extrêmement ferme et émouvante qui a été lue dans toutes les églises catholiques de la D. D. R., le dimanche 4 mai (1) *:*

CHERS FILS DANS LE SEIGNEUR,

Jésus-Christ, Notre-Seigneur, dit de lui-même : « Je suis le bon Pasteur et je connais mes brebis. » (*Jean* x, 14.) Tout bon pasteur d'âmes aspire à ce modèle que nous a donné le Christ. Par les rencontres quotidiennes avec les enfants et les jeunes gens, les adultes et les vieillards de sa paroisse, il est bien uni de cœur avec la population. Il éprouve par là des joies et des peines, dont aucun rapport, aucune statistique ne pourrait rendre compte. Lorsque nous, vos évêques et vos prêtres, nous écoutons attentivement notre population, il y a beaucoup de choses qui nous réjouissent, mais aussi beaucoup de choses qui nous angoissent. Ce qui nous réjouit, c'est l'ardeur de votre foi et votre fidélité à l'Eglise. Nous en remercions Dieu et nous sommes fiers du vaillant témoignage que vous portez du Christ. Ce qui nous angoisse chaque jour davantage, c'est la détresse spirituelle de nos fidèles.

Depuis le 23 octobre 1957, où nous avons adressé notre lettre pastorale sur l'école et l'éducation, la situation s'est considérablement aggravée. La pression sur la liberté de conscience et de foi s'est renforcée. La philosophie athée a été brutalement introduite dans toute la vie publique comme ligne de conduite obligatoire. Son enseignement et ses dirigeants ont répandu sur l'Eglise un flot de calomnies et de faussetés. On nous a soupçonnés, nous vos pasteurs, de nous inspirer de « directives de l'Ouest » dans nos efforts pour la liberté de l'Eglise et des chrétiens. Jamais de telles directives ne nous ont été données ; jamais nous n'avons accepté de telles directives. Lorsque nous faisons entendre notre voix, c'est uniquement parce que notre charge pastorale le veut et que notre conscience nous le demande. Cette lettre pastorale également, nous ne l'écrivons que pour parler en votre nom et pour vous dire des paroles de réconfort et de consolation puisées dans le trésor de notre foi.

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte publié par l'Agence K. N. A.

I. — NOUS NOUS FAISONS LES PORTE-PAROLE DE VOTRE DÉTRESSE SPIRITUELLE

Nous parlons au nom des écoliers chrétiens.

A l'école, il faut par tous les moyens enlever aux enfants chrétiens leur foi en Dieu, dans le Christ et dans l'Eglise. L'enseignement des sciences naturelles et de l'histoire, principalement, doit servir à cette fin. Que l'on ne nous dise pas que la vérité scientifique exige un tel enseignement. Nous disons, au contraire, qu'il n'y a pas de contradiction entre la foi catholique et la vraie science. A chaque instant, on pourrait fournir publiquement la preuve — à supposer que cela soit permis — que dans l'enseignement et dans les livres scolaires la doctrine chrétienne et l'histoire de l'Eglise sont faussées et défigurées.

Nous parlons au nom de la jeunesse chrétienne.

Les jeunes chrétiens plus âgés, surtout au moment où ils quittent l'école, sont assaillis d'une façon qui dépasse la mesure par la propagande en faveur de la *Jugendweihe* (2). Malgré les assurances données à plusieurs reprises par les plus hautes autorités du gou-

(2) La *Jugendweihe*, ou consécration de la jeunesse, qui apparaît comme une sorte de confirmation athée marquant le moment où l'enfant quitte l'école est un puissant moyen de pression exercée sur les consciences des jeunes par le gouvernement. 15 pour 100 des enfants y participèrent en 1955, 25 pour 100 en 1956, 30 pour 100 en 1957 et 50 pour 100 en 1958. Ces résultats sont obtenus par la menace pour les enfants qui se refusent à cette cérémonie de ne pouvoir poursuivre leurs études au-delà du primaire, ni recevoir une place d'apprentissage dans l'industrie privée. Un pasteur protestant déclarait au correspondant de *la Croix*, à Berlin : « Pratiquement, nos enfants sont mis devant cette alternative : se plier à la *Jugendweihe* ou n'avoir comme perspective qu'un emploi d'ouvrier agricole. Reste évidemment la fuite à l'Ouest, mais je ne me sens pas le droit de la conseiller. Si cette pression continue, dans dix ans nous n'aurons plus un seul bachelier chrétien, plus aucun cadre de l'économie ou de l'administration, plus un instituteur, plus un médecin. » (*La Croix*, 27.-28. 4. 1958.)

Au sujet de la *Jugendweihe*, cf. également *D. C.*, n° 1196 du 3. 4. 1955, col. 419, et n° 1214 du 11. 12. 1955, col. 1551. (*N. D. L. R.*)

vernement elles-mêmes que la *Jugendweihe* n'est pas obligatoire, une forte pression est exercée sur la jeunesse par des fonctionnaires de l'Etat. Il est notoire que ceux qui ne participent pas à la *Jugendweihe* en pâtissent sévèrement dans leur profession. Par ailleurs également, les jeunes chrétiens qui restent fidèles à l'Eglise sont durement opprimés et victimes de divers préjudices.

Nous parlons au nom des parents chrétiens.

La détresse des enfants et des jeunes gens est celle des parents chrétiens. Ils ont la responsabilité de l'éducation chrétienne de leurs enfants et ils doivent bien souvent voir leurs efforts systématiquement sapés à l'école et dans la vie publique. Ils se préoccupent de ce que leurs enfants embrassent une profession qui leur plaît et pour laquelle ils sont doués, et ils doivent voir le chemin à la profession désirée fermé pour eux pour le seul motif de leur attachement à leur foi.

Nous parlons au nom des nombreux chrétiens, hommes et femmes, exerçant une profession.

Les fidèles sont fortement attristés de voir que partout, dans les organisations comme dans les lieux de travail, dans la littérature et les déclarations politiques, la propagande contre l'Eglise et la religion ne cesse de s'intensifier. Les droits de la personne humaine sont complètement méprisés et la Constitution elle-même n'est pas observée lorsque des citoyens honorables et consciencieux perdent leur situation ou ne peuvent exercer une profession pour le seul motif qu'ils ne veulent pas quitter l'Eglise ou qu'ils ne veulent pas renoncer à manifester activement leur foi (3).

Devant cette détresse qui est la vôtre, vous pouvez être certains que nous, vos évêques, nous vous soutenons fermement. A plusieurs reprises, par des écrits circonstanciés ou des déclarations orales auprès du gouvernement, nous nous sommes préoccupés de faire cesser cette pression sur les consciences dont nous parlions plus haut, et nous avons aussi parlé d'autres circonstances dans lesquelles l'Eglise voit son activité restreinte. Nous ne pouvons cependant pas vous cacher que ces démarches sont restées sans résultat. Malgré cela, nous n'en continuerons pas moins à lutter pour vos droits et la liberté de l'Eglise.

II. — Nous vous annonçons le joyeux message de la liberté des enfants de Dieu

Maintenant, pour un instant, laissons de côté ce qui chaque jour est pour vous et pour nous une cause d'angoisse et écoutons l'Evangile du Christ. Cet Evangile est la bonne nouvelle de la liberté des enfants de Dieu. Le Seigneur dit en effet : « Si le Fils vous affranchit, vous serez réellement libres. » (*Jean* VIII, 36.) Saint Paul dit pareillement : « C'est pour que nous restions libres que le Christ nous a libérés. » Mais la liberté du Christ est plus précieuse que toute autre liberté au monde ; elle nous donne quelque chose de bien plus grand.

Le Seigneur nous délivre de l'aveuglement de l'erreur et du mensonge. « Si vous demeurez dans ma parole, dit le Christ, vous serez vraiment mes disciples, vous connaîtrez alors la vérité et la vérité vous fera libres. » (*Jean* VIII, 32.) Considérez calmement les diverses formes de l'athéisme, vous reconnaîtrez combien vous êtes riches et vous vous réjouirez de la vérité libératrice de notre foi.

Le Christ nous libère de la servitude du démon et, au prix de son sang, il enlève de nous le joug du péché. Libérés du péché, nous obéissons joyeusement au commandement de Dieu de « nous mettre au service les uns des autres par la charité » (*Gal.* V, 13). Nous ne pouvons pas écarter le lourd fardeau qui pèse sur vos cœurs, mais nous vous annonçons la bonne nouvelle de la résurrection : si nous souffrons avec le Christ, nous entrons dans sa gloire. Nous comprenons alors la parole pleine d'assurance de l'Apôtre des nations : « Soyez remplis de la joie que donne l'espérance » (*Rom.* XII, 12), car « nous n'avons aucune peine à triompher par Celui qui nous a aimés » (*Rom.* VIII, 37).

III. — Nous vous montrons le chemin de la liberté

Maintenant, revenons à notre dure vie de tous les jours. La bonne nouvelle de la liberté doit vous aider à y trouver un bon chemin.

1. « *Appliquez-vous à faire le bien.* » (*I Pierre* III, 13.)

Précisément parce que vous êtes observés avec tant de méfiance en tant que chrétiens, vous devez donner ce que vous avez de meilleur. Pour l'amour du Seigneur, accomplissez fidèlement et d'une manière responsable les devoirs qui vous incombent : à l'école, au travail, dans le voisinage, en un mot partout où vous pouvez agir. Pour les frères qui ont besoin de votre témoignage et de vos services, endurez en vous appuyant sur la force du Seigneur. Ne laissez pas la haine ni l'amer-

---

(3) *Nous lisons dans ce même article de* A.-Paul Grégoire, *correspondant de* la Croix *à Berlin :*

Les étudiants qui ont passé l'âge de la *Jugendweihe* ne sont pas épargnés pour autant. Avant chaque examen, la *F. D. J.* (*Freie Deutsche Jugend*) vérifie si le candidat est encore lié à l'Eglise. On cite des cas, dans les Ecoles normales d'instituteurs, où les élèves doivent apporter la preuve de leur apostasie. En cas de refus, le groupe *F. D. J.* décide l'exclusion du récalcitrant. Cette mesure récente, qui touche actuellement surtout les élèves-instituteurs, semble vouloir se généraliser.

Dans le cadre de cette « réorganisation socialiste de l'Université », selon la terminologie officielle, les professeurs ne sont pas oubliés. Jusqu'ici, l'Etat fermait les yeux quand il s'agissait de capacités particulièrement irremplaçables et enseignant des matières sans rapport avec la philosophie, disons par exemple les professeurs de sciences. Ce stade est maintenant dépassé ; depuis le début de cette année, 60 savants et professeurs ont fui l'Allemagne orientale en raison des pressions et des menaces dont ils étaient l'objet. La plupart d'entre eux sont irremplaçables et certains cours ont dû être interrompus.

Toute la lutte tourne autour de la jeunesse ; il s'agit pour les communistes de lui arracher la foi qu'elle conserve. C'est ainsi qu'une ordonnance ministérielle soumet l'enseignement religieux à des chicanes telles qu'il est parfaitement possible à tout directeur d'école de l'interdire, soit « pour ne pas fatiguer les enfants », soit en refusant au catéchiste désigné le droit d'enseigner. Le tout en contravention formelle avec les termes de la Constitution, mais, comme répondait un fonctionnaire : « *C'était ainsi autrefois, mais maintenant la conscience socialiste s'est développée et tout est changé.* » En ce qui concerne les catéchistes, ils sont soumis à l'octroi d'une autorisation valable seulement pour trois mois et révocable à tout moment. D'autre part, la *F. D. J.* et les instituteurs sont autorisés à assister aux cours pour en apprécier l'opportunité.

tume vous envahir, mais « triomphez du mal par le bien » (*Rom.* XII, 21), par l'amour et la justice. Dans la sincérité de votre bonne conscience, comme vous le dit saint Pierre : « Ne craignez pas leurs menaces et ne vous laissez pas troubler. » (*I Pierre* III, 14.)

2. *N'agissez jamais contre votre conscience.*

Votre chemin de chrétiens est aussi difficile parce que dans votre milieu de vie non seulement la religion et la vie sont séparées, mais bien plus, la vie y est orientée par les principes de l'athéisme. Et là, il n'est souvent pas facile de trouver la conduite à tenir. Vous devez laisser faire beaucoup de choses et vous taire sur beaucoup d'autres. Mais respectez soigneusement les limites de votre conscience.

Lorsqu'on vous demande d'envoyer vos enfants à la *Jugendweihe*, répondez nettement : non. Lorsqu'on vous demande de sortir de l'Eglise, dites non sans hésiter et pensez aux paroles du Seigneur : « Quiconque se déclarera pour moi devant les hommes, à mon tour je me déclarerai pour lui devant mon Père qui est dans les cieux ; mais celui qui me reniera devant les hommes, à mon tour je le renierai devant mon Père qui est dans les cieux. » (*Matth.* X, 32-33.)

Peut-être une telle attitude vous coûtera-t-elle de durs sacrifices, mais vous et vos familles faites passer, avant tous les avantages et les inconvénients de la vie, la parole de l'Apôtre : « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. » (*Actes* V, 29.) Et parce que vous ne pouvez pas porter seuls ce fardeau, priez souvent le Saint-Esprit, qu'il vous éclaire et qu'il vous donne la force de marcher fermement sur le bon chemin.

3. *Regardez Jésus en croix.*

Le Christ n'a jamais promis à ses apôtres le bonheur sur cette terre. Ces paroles de lui, au contraire, s'appliquent bien à nous : « Le serviteur n'est pas plus grand que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi. » (*Jean* XV, 20.) Nous vivons aujourd'hui une époque où l'Eglise se trouve dans l'ombre particulièrement sombre de sa croix. C'est pourquoi, regardez souvent le crucifix chez vous et puisez vos forces dans la contemplation des amères souffrances du Christ ; méditez les stations de son chemin de croix et récitez volontiers les mystères douloureux du Rosaire.

4. *Portez les fardeaux les uns des autres.*

Le temps de grande détresse spirituelle doit être pour nous le grand moment de nous aider fraternellement et charitablement les uns les autres. Parce que vous êtes souvent seuls et étrangers dans le monde, votre famille revêt pour vous une nouvelle importance. C'est là que vous devez vous encourager et vous affermir mutuellement dans une charité compréhensive. Parents, soutenez vos enfants et ne les laissez pas seuls dans leur dur combat. Soyez pour eux une protection dans leur fidélité à la foi, souvent si émouvante.

Unissez-vous fermement dans vos paroisses. Restez près les uns des autres lorsque vous quittez votre réunion autour de l'autel du Seigneur pour aller dans la rue mener chacun votre vie. Ne perdez pas de vue ceux de vos frères qui sont victimes de pressions sur leur conscience. Assistez-les d'une bonne parole et de toute l'aide que vous pourrez leur donner. Avant tout, assurez-les de vos prières. A chaque office paroissial et dans votre prière personnelle de chaque jour, ce souci doit vous accompagner. Et nous, vos évêques et vos prêtres, nous voulons dans la dure épreuve présente être pour vous des bons pasteurs, aussi bons que nous le pouvons.

La liberté meurt. Mais l'esprit de liberté continue à vivre, impérissable, malgré toutes les tribulations, là où la foi vivante sait que le Christ est le vainqueur et le Seigneur. Que notre Rédempteur crucifié et ressuscité vous donne patience, paix et joie de la plénitude de grâce du Père par l'amour du Saint-Esprit. *Amen.*

Berlin, le 15 avril 1958.

Les évêques et commissaires épiscopaux réunis à la Conférence des Ordinaires de Berlin :

† JULIUS DŒPFNER, *évêque de Berlin ;* † OTTO SPULBECK, *administrateur apostolique de Meissen ;* FERDINAND PIONTEK, *vicaire capitulaire à Gœrlitz ;* † FRIEDRICH RINTELEN, *évêque auxiliaire à Magdebourg ;* † JOSEPH FREUSBERG, *évêque auxiliaire à Erfurt ;* BERNARD SCHRÆDER, *commissaire épiscopal à Schwerin ;* JOSEPH SCHŒNAUER, *commissaire épiscopal à Meiningen.*

— *La dottrina sociale della Chiesa,* par Mgr EMILE GUERRY. — Un vol. de 232 pages. Prix : 700 lires. Editions Arès, à Rome.

La Collection « *Sagitta ; problemi e documenti* », que dirige M. Franco Crespi, a demandé à M. Salvatore Renda la traduction italienne de *La doctrine sociale de l'Eglise,* de Mgr Guerry, archevêque de Cambrai et secrétaire de l'Assemblée des cardinaux et archevêques de France. Nous en avons rendu compte lors de sa parution aux Editions de la Bonne Presse, cf. *Documentation Catholique,* n° 1262 du 13 octobre 1957, col. 1319). Cette édition italienne est fort bien présentée, avec sa table et son index analytique qui en facilitent la consultation. Toutes les notes sont rejetées à la fin du volume. La clarté de la disposition typographique fait honneur à l'édition italienne.

— *Où va l'U. R. S. S. ?* par BERNARD FÉRON. — Un vol., in-8° couronne, de 192 pages. Collection « Bibliothèque de l'homme d'action ». Prix : 450 francs. Editions T. C., Paris, IXe.

On retrouvera dans ce volume les qualités de *Feu la presse libre.* L'auteur, en bon historien, entend laisser parler les faits. On devine que lorsqu'il s'agit de l'U. R. S. S., cela suppose une documentation fort étendue dès que l'on veut suivre l'évolution du régime. En vertu même de sa dialectique, on sait que ce régime a accumulé les contradictions. L'auteur en cherche patiemment l'explication. Les statistiques qu'il fournit, les citations nombreuses des leaders du parti, éclairent tel ou tel détail de cette fresque historique. On comprendra qu'il est bon de lire de telles pages pour se faire une idée un peu nette de cette puissance énorme et ne plus se contenter de slogans et de généralités confuses.

— *Saint François de Sales.* Texte présenté et revu par LOUIS-FRANÇOIS DECHEVIS. — Un vol. de 192 pages. Prix : 51 francs belges, 510 francs français. Editions du Soleil Levant, Namur (Belgique).

— *Saint Bernard.* Textes choisis et présentés par DOM JEAN LECLERCQ, Bénédictin de Clairvaux. — Un vol. de 192 pages. Prix : 51 francs belges, 510 francs français. Editions du Soleil Levant, Namur (Belgique).

L'adaptation de l'Eglise aux circonstances nouvelles

Lettre collective de l'épiscopat néerlandais (1)

Nos très chers Frères,

L'histoire de l'humanité ne connaît guère de période où les conditions extérieures de la vie humaine, ainsi que les idées, aient subi une transformation aussi rapide, générale et profonde qu'à notre époque. Les découvertes de la technique et de la science se sont succédé et ont en peu de temps changé radicalement le monde. Bien que, dans l'ensemble, nous accueillions ces conquêtes de l'esprit humain avec gratitude, comme un bienfait et un progrès, on ne saurait cependant méconnaître leur influence sur la mentalité de l'homme moderne. En même temps que le monde extérieur ne cesse d'évoluer, l'homme manifeste une tendance de plus en plus prononcée à rechercher des idées nouvelles et à faire table rase des anciennes. On met de côté, à l'heure actuelle, ce qui, naguère, était encore universellement reçu ; ce qui, hier, passait encore pour certain, on le met en doute aujourd'hui. L'humanité est en quête de nouvelles formes de vie. Personne ne saurait y échapper. L'inquiétude de cette recherche, la précarité de la possession de vérités et de valeurs tenues aujourd'hui pour acquises mais qui, demain, se révéleront peut-être douteuses, c'est cela qui enlève à nos contemporains leur tranquillité et qui les rend hésitants et anxieux.

Les croyants eux-mêmes n'échappent pas à cette inquiétude. Pour beaucoup d'entre eux, c'est même une cause particulière d'incertitude que de voir, dans l'Eglise et la vie de l'Eglise, toutes sortes de choses soumises au changement qu'ils avaient peut-être cru immuables à jamais.

En effet, il est évident que l'Eglise, elle aussi — dans la mesure de ses possibilités et de ses droits, — doit tenir compte des changements des hommes et des temps et qu'elle devra s'adapter aux circonstances nouvelles. Cela, dans les limites de ce qui lui est possible et de ce qui lui est permis. Mais cette délimitation n'est pas, à l'avance, d'une évidence absolue pour tous les fidèles. Tandis que les uns se réjouissent des innovations apportées par l'Eglise elle-même et qu'ils voudraient rénover toujours davantage, d'autres se demandent avec inquiétude si tout ce qu'on avait tenu jusqu'ici pour certain doit désormais être mis en question. Ainsi l'Eglise peut devenir un signe de contradiction pour ses propres fidèles : pour les uns parce qu'elle innove trop, pour d'autres parce qu'elle ne paraît pas assez accueillante à ce qu'ils considèrent comme des exigences des temps modernes. Et il n'est pas du tout certain que l'âge soit toujours la ligne de partage entre les deux groupes.

Ce en quoi l'Eglise peut s'adapter aux circonstances

On peut citer de nombreux exemples récents où l'Eglise, par une sollicitude pleine de charité pour ses fidèles, a appliqué d'heureuses innovations et modifié ou supprimé des prescriptions ou institutions séculaires, peut-être à l'étonnement et parfois même au scandale de quelques-uns. Elle a modifié et notablement mitigé les prescriptions concernant le jeûne eucharistique, sans autre but que de faciliter aux fidèles l'accès au Pain de vie. Devant la transformation du rythme de la vie, elle a rendu possible la célébration de l'Eucharistie l'après-midi pour que les fidèles aient davantage l'occasion de participer au Saint Sacrifice et au repas sacrificiel.

La célébration pascale a été transférée à la nuit de Pâques, pour accentuer davantage le mystère de cette fête. La loi du jeûne a été considérablement adoucie, afin de ne pas obliger les fidèles à des mortifications et à des pénitences imposées d'autorité, mais de laisser celles-ci davantage à l'initiative et au choix personnels, comme le veut l'esprit de notre temps. Dans quelques cas, l'Eglise a même voulu dispenser de la loi du célibat, afin de faciliter l'accès de la religion catholique aux pasteurs qui, après s'être convertis à elle, pourraient et voudraient la servir comme prêtres.

Il est clair que toutes ces innovations concernent des lois et des institutions positives, établies par l'Eglise elle-même pour le bien spirituel des fidèles. Aussi a-t-elle le droit de les modifier ou de les abroger si elle estime que, dans une conjoncture donnée, cela est utile au salut des âmes.

Ce qui doit rester immuable

Mais il y a bien d'autres choses concernant soit les dogmes de l'Eglise, soit la morale chrétienne, qu'elle n'a pas le droit de changer, parce qu'elles sont d'origine divine.

L'Eglise peut modifier la loi du jeûne eucharistique, mais il est évident qu'elle professera toujours la foi en la présence réelle du Christ dans la sainte Eucharistie. L'Eglise peut changer le rite de la célébration du mariage si cela lui paraît utile, mais elle doit maintenir l'unité, l'indissolubilité et la nature sacramentelle du mariage chrétien. Elle sera toujours obligée de condamner le divorce. L'Eglise restera fidèle à tout ce que Dieu a révélé par son Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et qu'elle a défini dans son *Credo*. Quelques modifications que les circonstances puissent l'amener à apporter aux lois ecclésiastiques, elle maintiendra ferme les dix commandements, dont Dieu lui-même est l'auteur. Le vol restera toujours du vol ; l'injustice, le mensonge, la calomnie, la médisance, la révolte contre l'autorité établie par Dieu, tout cela, l'Eglise devra toujours le condamner. Toujours elle devra maintenir les lois de la chasteté chrétienne, dans le mariage comme en dehors du mariage. Malgré l'indulgence et la miséricorde avec lesquelles l'Eglise juge de la faiblesse humaine dans certaines circonstances de temps et dans certaines conditions de vie, la loi elle-même demeure à ses yeux intangible. L'Eglise elle-même ne saurait rien y changer, malgré toute sa compréhension pour les difficultés qui peuvent être inhérentes à l'observance des commandements de Dieu et pour les circonstances personnelles qui peuvent entraver la liberté et par là diminuer la culpabilité, voire, dans certains cas, la supprimer.

---

(1) Traduction (d'après *Katholiek Archief*, 28. 2. 1958) et sous-titres de *la D. C.*

Cette lettre collective a été rédigée pour le Carême de 1958.

L'AFFRONTEMENT ENTRE PARTISANS ET ADVERSAIRES DES INNOVATIONS

A côté de ce qui, en matière de foi et de mœurs, doit être considéré comme immuable, il reste un vaste terrain où les idées du passé ne sont pas nécessairement celles de l'avenir. Les progrès de la science, l'étude constante du dépôt de la foi, le besoin et la nécessité de s'adapter à la vie toujours changeante ont pour conséquence une nouvelle intelligence de la valeur objective de certaines conceptions et de certains usages traditionnels. Notamment en Ecriture sainte et en liturgie, cette évolution bat actuellement son plein. Dans ces conditions, il peut arriver que beaucoup de fidèles ne soient pas à même de discerner ce qui est immuable et ce qui ne l'est pas pas dans l'ensemble du patrimoine catholique ; d'où le danger que les nombreuses nouveautés qui s'offrent à eux les déroutent. D'autres, au contraire, se jetteront précisément avec avidité sur tout ce qui est neuf, sans prendre garde parfois à l'étonnement qu'ils provoquent. Des deux côtés on est soucieux du bien de l'Eglise. D'un côté, on craint que les innovations ne changent la nature de l'Eglise ; de l'autre côté, on a peur que l'Eglise n'arrive en retard si elle ne change promptement le balisage de manière à élargir le chenal le plus possible.

Ne serait-il pas possible que les deux groupes, dans la mesure où ils se distinguent comme tels, réussissent à puiser dans leur commun souci de l'Eglise la charité de s'aborder avec compréhension et la délicatesse chrétienne de tenir compte de leurs appréhensions respectives ? Tout catholique a le droit de soumettre ses préoccupations, ses angoisses, ses craintes, ses désirs aux premiers responsables de la vie de l'Eglise. Et chacun a le droit de le faire avec toute l'insistance voulue. Mais est-ce trop exiger que de demander que cela se fasse avec discrétion par égard pour ceux qui pensent autrement ou qui pourraient en être troublés, et avec tout le respect dû à la fonction de ceux qui sont appelés à décider ?

RESPECTER LA DÉCISION DE L'EGLISE

Ces dernières années, l'Eglise a donné satisfaction à de nombreux désirs latents parmi les prêtres ou les fidèles. Que faire devant les lois ou les institutions ecclésiastiques qu'on aimerait voir changées, tandis que l'Eglise ne le fait pas ou pas encore ? Chacun agira-t-il à sa guise ? Ou la seule conduite convenable consiste-t-elle à ce que tous, évêques, prêtres et fidèles, nous nous conformions aux lois de l'Eglise tant que celle-ci ne fait pas savoir qu'elle ne tient plus à leur observance ? Si chacun s'arrogeait la liberté de décider lui-même de ce qui est nécessaire ou opportun, la liberté des enfants de Dieu ressemblerait plutôt à de l'anarchie. Il est permis d'espérer que tous, et à tous les degrés, respecteront les décisions de l'Eglise. Ceux qui, à quelque titre que ce soit, peuvent être censés occuper une position supérieure sont les premiers appelés à donner l'exemple. Cette discipline librement consentie n'est-elle pas le signe de l'authentique liberté des enfants de Dieu ?

Nos très chers frères, au milieu de la mutabilité de ce monde, qui touche aussi la vie terrestre de l'Eglise, celle-ci a pour ferme appui le Christ, sa doctrine et sa Personne, dont il est écrit : « Jésus-Christ est le même hier et aujourd'hui, il le sera à jamais. » (*Hébr.*, XIII, 8.) Ce fondement inébranlable de l'Eglise, Jésus l'est devenu par sa mort et sa Résurrection, que nous allons de nouveau célébrer à la fin de ce temps de Carême.

Préparons-nous à la célébration de ce mystère grandiose par l'esprit de pénitence, par une prière plus fervente, par une observance plus consciencieuse des commandements de Dieu dans un esprit de charité, et par une bonne confession pascale.

Puisse ainsi le Seigneur ressuscité devenir toujours davantage, pour chacun de nous, le soutien immuable dans les vicissitudes de ce temps et de cette vie !

Utrecht, le 10 février 1958.

B. ALFRINK, *archevêque d'Utrecht ;* J. HUIBERS, *évêque de Haarlem ;* W. MUTSAERTS, *évêque de Bois-le-Duc ;* J. BAETEN, *évêque de Breda ;* J. HANSSEN, *évêque de Ruremonde ;* M. JANSEN, *évêque de Rotterdam ;* P. NIERMAN, *évêque de Groningue.*

— *Ruysbroek l'Admirable.* Textes choisis et présentés par JOSSE ALZIN. — Un vol. de 192 pages. Prix : 51 francs belges, 510 francs français. Editions du Soleil Levant, Namur (Belgique).

Cette Collection « Les Ecrits des Saints » met à la portée de tous des pages de nos saints moins connues du grand public et qui sont loin pourtant d'être dépourvues d'intérêt. Voici saint François de Sales avec son *Mémorial sur l'Eglise :* première partie des *Méditations,* qui nous rapportent à la Mission du Charolais ; saint Bernard, avec son traité sur les *Degrés de l'humilité et de l'orgueil,* son traité sur *L'amour de Dieu* et sa lettre aux chevaliers du Temple, à la louange de la milice nouvelle, toutes ces pages traduites par E. de Salms. Pour Ruysbroek, avec l'essentiel des *Noces spirituelles* et des pages empruntées à ses écrits les plus marquants, nous entrons en contact avec la célèbre école mystique flamande qui s'épanouit au début du XIVe siècle. La présentation de tous ces textes en des volumes fort maniables permettra à de nombreux lecteurs d'accéder aux sources de la pensée chrétienne en mettant à leur disposition des ouvrages dont ils ne connaissaient que quelques citations. Tous ces textes sont précédés d'une introduction qui, tout en rappelant le milieu historique où ils voyaient le jour, en éclaire toute la portée.

— *Ruysbroek l'Admirable et son école,* par l'abbé FRANCIS HERMANS. (Textes pour l'histoire sacrée, choisis et présentés par DANIEL-ROPS, de l'Académie française.) — Un vol. de XIV-240 pages. Prix : 850 francs. Librairie Arthème Fayard, Paris.

Des jugements d'humeur, hâtifs et mal lus, du reste, ont discrédité le célèbre mystique flamand. L'auteur du présent ouvrage, qui connaît bien son sujet, nous offre une étude sérieuse de l'époque de l'ermite de Grœnendael, de sa vie et de ses œuvres. Il est évident que pour bien lire un auteur, il est bon de le connaître lui et le milieu où il vécut. Grâce à cette présentation, les textes d'ascèse et de mystique que nous livrent ces pages, prennent couleur et relief et se lisent comme s'ils étaient d'un contemporain. Certains étaient connus, mais d'être replacés dans leur milieu historique ils prennent comme une vie nouvelle. On y a joint quelques maîtres de l'école de Grœnendael : Jan Van Leeuwen, Godefroid Van Wevel, Jean de Schoonhoven, Denys le Chartreux et Harphius, dont nous avons là de savoureux portraits.

— *Des savants nous parlent de Dieu.* Témoignages présentés par RENÉ COURTOIS, S. J. — Brochure 10,5 × 17 cm., 72 pages. Prix : 100 francs français. Editions du Foyer Notre-Dame, Bruxelles.

Ces témoignages montrent, après tant d'autres, que la foi n'est pas inconciliable avec la science, bien au contraire. Une telle brochure offre un intérêt tout particulier pour les milieux de l'enseignement technique et scientifique. Elle peut servir aussi pour animer des cercles d'étude dans les divers mouvements d'Action catholique.

Les directives du Saint-Père à l'Assemblée générale des O. I. C.

Le Saint-Père a fait parvenir ses directives et sa Bénédiction à la Conférence des Organisations Internationales Catholiques (O. I. C.), qui s'est tenue à Bad Godesberg, avec la lettre ci-après de S. Exc. Mgr Dell' Acqua, substitut à la Secrétairerie d'Etat. Le thème de l'Assemblée, qui se tint sous la présidence de S. Em. le cardinal Frings, archevêque de Cologne, fut le suivant : la réponse des O. I. C. à l'appel de l'Encyclique Fidei donum. *Le document est adressé à M. Pierre Dubois-Dumée, président de la Conférence des O. I. C., et porte la date du 2 avril* 1958. *Nous le reproduisons d'après le texte français de* l'Osservatore Romano *du 25 avril* 1958 (1) *:*

Monsieur le Président,

Il m'est agréable de vous donner, par cette lettre, un nouveau témoignage de l'intérêt que porte le Saint-Siège au travail de la Conférence des Organisations Internationales Catholiques, et de le faire à l'occasion de la prochaine Assemblée générale, qui pour la première fois se tiendra en Allemagne, à Bad Godesberg, sous la haute présidence du cardinal-archevêque de Cologne.

Depuis plusieurs années déjà, la Secrétairerie d'Etat s'est faite, auprès de chacune des assemblées de la Conférence, l'interprète de la pensée du Souverain Pontife, vous transmettant ses vœux pour une collaboration efficace entre les Organisations catholiques et vous précisant les qualités requises d'une action au plan international. Si je ne crois pas devoir insister aujourd'hui de nouveau sur ces enseignements de Sa Sainteté, c'est que je sais que la Conférence, loin d'en avoir perdu le souvenir, s'applique bien plutôt à les mettre en œuvre et à les faire prévaloir autour d'elle.

Importance de la participation des catholiques aux taches internationales

Au surplus, est-il encore besoin de dire tout le prix que le Saint-Père attache au dévouement de ses fils dans les tâches internationales, après les multiples attestations qu'il en a données au cours de l'année écoulée ? Aux membres de l'Union mondiale des Organisations féminines catholiques, il donnait par exemple cette consigne de portée générale : « Le Siège apostolique ne tolère pas seulement votre action ; il vous exhorte à l'apostolat, à vous dépenser pour réaliser le grand devoir missionnaire des chrétiens » ; et parlant notamment de l'influence qui peut être exercée dans certains milieux internationaux, il précisait : « C'est une forme d'apostolat indirect sans doute, mais de la plus haute importance. » (Discours du 29. 9. 1957, *A. A. S.*, t. XLIX, p. 920, 921) (2). Quel réconfort aussi, pour les responsables des O. I. C., d'entendre le Chef de l'Eglise, devant l'auditoire si largement international du II[e] Congrès pour l'apostolat des laïques, dresser le tableau des grandes tâches offertes aux catholiques dans les divers continents et inviter ses fils — parmi d'autres directives — à « participer davantage aux Organisations internationales ». (Discours du 5. 10. 1957, *A. A. S.*, t. XLIX, p. 938) (3).

Mais l'encouragement le plus précieux à vos yeux est celui que vous receviez dans l'Encyclique *Fidei donum*, quand le Souverain Pontife soulignait « le rôle efficace que des militants laïques, agissant le plus souvent dans le cadre de mouvements catholiques nationaux ou internationaux, acceptent de jouer au service des jeunes chrétientés » et qu'il envisageait avec faveur « le rattachement rapide des Organisations locales à l'ample réseau des Institutions catholiques internationales » (*A. A. S.*, t. XLIX, p. 246) (4).

L'aide aux jeunes chrétientés d'Afrique

Aussi bien, forte de cette confiance si souvent attestée, votre Assemblée a-t-elle voulu consacrer ses travaux à l'examen de « la réponse des O. I. C. à l'appel de l'Encyclique *Fidei donum* ». Le Saint-Père a vivement apprécié ce geste. Il y est d'autant plus sensible que, si depuis un an son appel fut déjà entendu d'un grand nombre, il s'en faut encore de beaucoup qu'il ait suscité partout les initiatives concrètes que requerrait la situation. Les jeunes chrétientés attendent encore une réponse proportionnée aux besoins, et il est indéniable que, pour leur part, les Organisations Internationales Catholiques peuvent apporter à l'œuvre commune une importante contribution.

C'est ainsi qu'en présence d'une action vaste et concertée de l'adversaire, les initiatives isolées et occasionnelles des chrétiens, pour utiles qu'elles soient, ne sauraient suffire ; et il appartient aux Organisations membres de la Conférence de se mettre à la disposition de l'Episcopat local pour susciter, soutenir et coordonner une action capable de favoriser, par son ampleur et sa continuité, l'essor du catholicisme en ces contrées.

Au surplus, les tâches imparties aux catholiques sont multiples et il importe de n'en sous-estimer aucune : « L'Eglise, rappelait le Saint-Père en parlant de l'Afrique, ne pousse pas seulement à la piété, mais elle répond à toutes les questions de vie. » (Discours cité du 5. 10. 1957, p. 938) (5). Or, la Conférence des O. I. C. est particulièrement apte, grâce au large éventail de ses compétences apostoliques, sociales, culturelles, charitables, professionnelles, à répondre à tant de besoins divers et simultanés ; elle peut offrir les concours, d'ordre religieux ou profane, que les Missions espèrent recevoir des pays d'ancienne chrétienté.

Certes, l'effort demandé à la Conférence est

---

(1) Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction. — L'Assemblée générale des O. I. C. s'est tenue à Bad Godesberg, du 24 au 27 avril 1958.
(2) Cf. *D. C.*, n° 1263 du 27. 10. 1957, col. 1362.
(3) Cf. *D. C.*, n° 1264 du 10. 11. 1957, col. 1426.
(4) Cf. *D. C.*, n° 1251 du 12. 5. 1957, col. 593.
(5) Cf. *D. C.*, n° 1264 du 10. 11. 1957, col. 1426.

considérable, et elle ne peut y faire face qu'en informant l'opinion catholique et en se développant elle-même davantage. Le Saint-Père a confiance qu'elle trouvera pour son action un appui efficace en de nombreux pays où elle est encore trop peu connue ; il souhaite également qu'elle s'ouvre largement à la collaboration des catholiques d'Afrique et d'Asie. A travailler ainsi d'un même cœur, faisant appel au concours de tous et portant ensemble leurs efforts là où, selon le jugement de la hiérarchie, les tâches sont plus pressantes, les membres de la Conférence acquerront plus vivement le sens de l'unité et de la catholicité de l'Eglise. « Puisse le Seigneur faire croître et abonder votre charité les uns envers les autres et envers tous les hommes ! » (*I Thess.* III, 12.)

FORMER UNE JEUNESSE OUVERTE A LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Mais il est un dernier point sur lequel je me dois d'attirer l'attention de la Conférence. Pour développer cet esprit vraiment catholique, que recommande l'Encyclique *Fidei donum*, et pour préparer des générations chrétiennes ouvertes à la coopération internationale et aux tâches missionnaires, c'est sur la jeunesse qu'il faut faire porter l'effort principal. « Nous voudrions, disait le Saint-Père au Congrès de l'apostolat de laïques, attirer spécialement votre attention sur un aspect de l'éducation des jeunes catholiques : la formation de leur esprit apostolique. » (*Loc. cit.*, p. 932) (6). Dans la famille et dans la paroisse, à l'école et dans les groupements de jeunesse, que les enfants prennent très tôt « conscience de leurs responsabilités envers les autres et des moyens de les aider » ; qu'ils apprennent « comment prier à la messe, comment l'offrir avec une intention qui embrasse le monde entier et surtout les grands intérêts de l'Eglise ». (*Ibid.*) Les Organisations de la Conférence auront à cœur de se faire, dans leurs propres milieux, l'écho de cette recommandation de Sa Sainteté.

Que Marie, Reine des apôtres, fasse descendre sur vos travaux, par sa maternelle intercession, l'effusion des grâces divines ; c'est en lui confiant à nouveau les intentions si graves qu'il recommandait à ses fils dans l'Encyclique *Fidei donum* que le Saint-Père vous accorde, ainsi qu'à tous ceux qui participeront à l'Assemblée de Bad Godesberg, une très paternelle Bénédiction apostolique.

---

(6) Cf. *D. C., loc. cit.*, col. 1421.

La Conférence des organisations internationales catholiques

Exposé de M. Raoul Delgrange

Le texte qui va suivre a été prononcé en allemand par M. Raoul Delgrange, président de la Fédération nationale des patronages de Belgique, président du Bureau international catholique de l'enfance, qui fut président de la Conférence des organisations internationales catholiques de 1955 *à* 1957, *lors de l'assemblée générale annuelle de la Conférence des O. I. C., au cours d'une séance publique tenue à Cologne le dimanche* 27 *avril* 1958 (1) :

Lors de notre assemblée générale de 1955, à La Haye, M. Jean-Pierre Dubois-Dumée, notre actuel président, commençait en ces termes l'exposé d'une remarquable étude sur l'activité des Organisations internationales catholiques :

« Je viens de faire un voyage... C'était un voyage d'exploration et de découverte, un voyage d'amitié et parfois même d'agrément, à vrai dire un bien curieux voyage : un voyage au pays des Organisations internationales catholiques... »

A mon tour, c'est ce voyage que je voudrais vous aider à faire en m'inspirant d'ailleurs du travail de M. Dubois-Dumée.

Avant de commencer cet exposé, je tiens cependant à attirer votre attention sur une petite brochure publiée à la veille du second Congrès mondial pour l'apostolat des laïcs, en octobre 1957, et intitulée : *Les catholiques dans la vie internationale.* Je vous engage vivement à vous la procurer. Elle vous permettra, beaucoup mieux que je ne vais pouvoir le faire maintenant, de découvrir le monde des organisations internationales catholiques.

L'action internationale correspond à la vocation même de l'Eglise catholique ; aussi personne ne s'étonnera si j'affirme que c'est l'Eglise elle-même qui en fut l'initiatrice. Mais cette action resta longtemps réservée à la hiérarchie. Ce n'est qu'à la fin du siècle dernier, avec l'essor des relations internationales et la naissance d'un laïcat militant et actif au sein de l'Eglise, que les catholiques ont commencé à s'organiser sur le plan international dans des secteurs déterminés de leur activité temporelle.

Si l'on met à part deux Associations créées en 1617 et en 1833, et ce sont là des cas vraiment exceptionnels, on s'aperçoit que l'âge moyen des organisations internationales catholiques s'établit autour de 20 ans. Elles sont donc en pleine jeunesse. Les plus anciennes — j'emprunte toujours ces statistiques au rapport de M. Dubois-Dumée — sont :

— l'Association internationale des Dames de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul (1617) ;

— la Société de Saint-Vincent-de-Paul (1834) ;

---

(1) Ce texte nous a été obligeamment communiqué par M. Delgrange. Nous y avons ajouté les sous-titres.
Pour compléter leur information sur la Conférence des O. I. C. et chacune des O. I. C. individuellement, nos lecteurs pourront se reporter avec profit à la brochure : *Les catholiques dans la vie internationale*, publiée en 1957 par la Conférence des Organisations internationales catholiques et par le Comité permanent des Congrès internationaux pour l'apostolat des laïcs, 96 pages, 200 francs français.

— la Société féminine de Saint-Vincent-de-Paul (1856) ;
— l'Association catholique internationale des œuvres de protection de la jeune fille (1897).

Les plus jeunes sont :
— la Commission internationale catholique pour les migrations (1951) ;
— la Conférence internationale des charités catholiques (1951) ;
— l'Union mondiale des enseignants catholiques (1951) ;
— l'Office international de l'enseignement catholique (1952) ;

Treize d'entre elles sont nées entre les deux guerres de 1914 et 1939 :
— l'Union internationale d'études sociales (1920) ;
— le Mouvement international des étudiants catholiques *Pax Romana* (1921) ;
— *Apostolatus Maris* (1922) ;
— la J. O. C. internationale (1925) ;
— l'Union catholique internationale du service social (1925-1935) ;
— la Fédération internationale des journalistes catholiques (1926) ;
— la Fédération internationale des mouvements ouvriers chrétiens (1928) ;
— l'Office catholique international du cinéma (1928) ;
— l'Association catholique internationale pour la radio et la télévision (1928) ;
— la Fédération internationale des directeurs de journaux catholiques (1928) ;
— le Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales (1933) ;
— le Centre international d'études de la formation religieuse (1935) ;
— l'Union internationale de la presse catholique (1935).

Elles sont actuellement au nombre total de 33 (2).

Historique

Bien qu'il n'existât entre les deux guerres que peu d'organisations internationales catholiques, la nécessité d'un Centre de liaison entre elles s'est immédiatement fait sentir, pour aborder d'un point de vue plus général encore l'étude de grandes questions particulièrement importantes. C'est ce Centre qui fut créé à Fribourg (Suisse), il y a trente et un ans déjà, sous le nom plus ou moins heureux de : Conférence des présidents des organisations internationales catholiques.

La vie de cette Conférence fut, à ses débuts, extrêmement modeste. Elle eut tout d'abord un caractère tout à fait privé. Chaque O. I. C. devait à tour de rôle en assumer la présidence et la réunir chaque année. Ses travaux ne devaient faire l'objet d'aucun document ni communiqué officiel. Malgré cela, l'on s'intéressa quand même du dehors à ses activités, et de grandes organisations internationales officielles, comme la Société des Nations et le Bureau international du travail, entrèrent en contact avec elle pour lui suggérer de mettre à l'étude certaines questions internationales qui ne pouvaient être ignorées du monde catholique, telles que la protection de l'enfance, la mère au foyer, la population, l'étatisation des loisirs, etc.

En 1930, la Conférence créa son principal organe de travail, le Comité de continuité, où siègent actuellement 9 organisations sur les 33 qui composent la Conférence. Ainsi que son nom l'indique, le Comité de continuité a pour mission d'assurer la continuité du travail de la Conférence entre chaque assemblée générale annuelle.

La Conférence des présidents et les organisations qui en étaient membres allaient connaître un essor toujours plus grand et acquérir une autorité incontestable lorsque éclata la deuxième guerre mondiale. On imagine quelle perturbation allait en résulter dans ces débuts de vie catholique internationale. La guerre paralyse toute vie nationale, elle paralyse encore plus les rapports internationaux. Les secrétariats généraux de chacune des O. I. C. n'avaient plus de contact avec leurs sections nationales. Dans certains pays même, ces sections nationales étaient dispersées et leurs dirigeants allaient disparaître à la guerre. Il ne pouvait plus être question de réunir la Conférence des présidents. Les débuts de cette vie catholique internationale, si chargés d'espoir, semblaient s'éteindre dans ce chaos.

Mais ce n'était là qu'un sommeil où, dans l'attente de la fin des hostilités, la nécessité d'une coopération internationale encore plus grande se faisait durement sentir. La guerre elle-même, par les bouleversements mondiaux qu'elle entraînait, par les déplacements massifs de populations qu'elle occasionnait, préparait et allait faciliter un nouvel essor de la vie internationale.

Il est nécessaire, en effet, de bien prendre conscience de ce développement extraordinaire de la vie internationale à la suite du deuxième conflit mondial. C'est un des faits sociologiques les plus caractéristiques de notre époque. Il est sans précédent, tant sur le plan gouvernemental que sur le plan privé.

La cause de cette évolution doit être recherchée d'abord dans les données de la vie économique moderne : répartition des matières premières, surpopulation de certains continents, manque de main-d'œuvre dans d'autres, diffusion et accélération des moyens de transport qui font disparaître les distances, et surtout insuffisance des seuls moyens nationaux en face des problèmes économiques et politiques actuels.

Le deuxième conflit mondial, dont les conséquences semblent avoir montré d'une façon définitive cette impuissance de l'Etat considéré comme un tout fermé, a donné une nouvelle impulsion à la coopération internationale. Cette impulsion s'est tout d'abord traduite entre les Etats, par la création d'une organisation internationale beaucoup plus charpentée et d'un objet beaucoup plus vaste que la Société des Nations du traité de Versailles : l'Organisation des Nations Unies, avec son Assemblée générale annuelle, son Conseil de sécurité, son Conseil économique et social, et aussi ses différentes institutions spécialisées : U. N. E. S. C. O., O. M. S., U. N. I. C. E. F., F. A. O.

Sur le plan privé, cette impulsion s'est traduite par la création d'une série d'organisations non gouvernementales qui, dans tous les domaines, marquent la volonté de plus en plus grande des individus de poser, sur le plan international, les différents problèmes de notre époque.

Cette éclosion d'organisations non gouvernementales a été d'autant plus encouragée que la charte des Nations Unies posait le principe de la reconnaissance officielle des organisations internationales privées. L'article 71 affirme, en effet :

(2) Cf. *infra*, col. 760.

« Le Conseil économique et social peut prendre toutes dispositions utiles pour consulter les organisations non gouvernementales qui s'occupent des questions relevant de sa compétence. »

Il convient de dire que les organisations internationales catholiques ne sont pas restées en marge de ce mouvement international. Elles se sont, dans le sens de cette évolution, multipliées et diversifiées. Sur les 33 O. I. C. composant actuellement notre Conférence, près de la moitié ont été créées depuis la dernière guerre. L'ensemble couvre à peu près tous les secteurs de la vie moderne, avec cependant certaines carences dans les domaines strictement scientifiques ou économiques.

Je vous ai déjà dit qu'un Comité de continuité avait été créé en 1927. La Conférence, qui groupait beaucoup d'internationales nouvelles, changea son nom de Conférence des présidents en Conférence des organisations internationales catholiques. Il devint bientôt nécessaire d'y créer un certain nombre d'organes permanents indispensables pour un travail efficace.

Depuis la guerre, elle s'est enrichie d'un secrétariat permanent à Fribourg (Suisse), d'un Centre de coordination auprès de l'U. N. E. S. C. O. à Paris, d'un Centre d'information à Genève, d'un observateur à New-York, d'un Centre de liaison entre toutes les O. I. C. et tous les missionnaires, ce Centre servant aussi de liaison auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, à Rome.

Elle créa des Commissions spécialisées, telles que la Commission famille-enfance, la Commission santé, la Commission pour l'Eglise persécutée, le Groupe de travail sur le programme social de l'O. N. U., etc.

Le Saint-Siège délégua auprès de la Conférence un observateur permanent, chargé de suivre ses travaux, d'assister à ses assemblées annuelles. Lors de sa réunion de Rome, en 1951, la Conférence élabora ses statuts définitifs qui furent officiellement approuvés par la Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté. Elle fut encore dotée d'un bureau de gestion de quelques membres pour s'occuper des questions administratives et financières.

Ainsi, la structure actuelle de la Conférence, telle qu'elle se présente aujourd'hui au début de cette assemblée générale, était constituée.

Je signalerai enfin une initiative prise par le Saint-Père en 1953, pour faire face aux nécessités financières de l'apostolat des laïcs sur le plan mondial, il s'agit de la création d'une fondation à laquelle il a voulu donner son nom : la Fondation Pie-XII. Cette initiative avait pour but de mettre un fonds commun de financement à la disposition de la Conférence et des autres institutions d'apostolat. Vous comprendrez, en effet, que, malgré tout le dévouement des personnes qui militent dans nos organisations internationales, les relations à l'échelon mondial nécessiteraient des sommes d'argent qu'aucune de nos organisations n'est en mesure d'apporter.

Un certain nombre de collectes ont déjà été faites dans plusieurs pays pour la Fondation Pie-XII ; les résultats ont été très encourageants, mais les efforts doivent être rapidement intensifiés. Il faut que les catholiques de tous les pays, peu informés de cette activité catholique internationale et de son importance, prennent conscience de leurs responsabilités très grandes en la matière et répondent généreusement pour assurer les moyens nécessaires à cette nouvelle forme de l'apostolat actuel.

Les activités des O. I. C.

Après ce bref aperçu sur l'historique des organisations internationales catholiques et de notre Conférence, et sur leur place dans la vie internationale, il ne me reste plus qu'à vous dire quelques mots de leurs activités.

Dans le rapport auquel je faisais allusion en commençant, M. Dubois-Dumée présentait ainsi les différents secteurs de leur activité :

« Les domaines de la famille et de l'action sociale sont les mieux couverts par les O. I. C. Viennent ensuite la formation apostolique, l'éducation, l'enseignement religieux, la jeunesse et l'enfance.

Par contre, les secteurs les moins bien couverts sont, dans l'ordre : le secteur économique et industriel, le secteur agricole, et enfin le secteur scientifique. Sans doute cela tient-il à ce que les exigences religieuses et confessionnelles apparaissent moins clairement dans des domaines d'un caractère plus technique. La défense de la famille et du mariage, le rappel des devoirs sociaux, ont été depuis un siècle au premier plan des préoccupations catholiques : la morale y est plus directement engagée — du moins en apparence — que dans les secteurs industriels, agricoles et scientifiques. »

Quelques-unes de ces organisations bénéficient d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies et de ses institutions spécialisées comme l'U. N. E. S. C. O., l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, ou encore auprès d'organisations régionales comme le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Etats américains. Ce statut permet aux O. I. C., comme à toutes les organisations non gouvernementales qui en sont dotées, de faire connaître officiellement leur avis aux organismes intergouvernementaux que je viens d'énumérer. Il offre donc aux O. I. C. la possibilité d'exprimer aux grandes instances officielles le point de vue de la morale chrétienne et de la doctrine de l'Eglise sur les différents points de l'activité gouvernementale.

Pour cela, il faut tout d'abord que l'organisation internationale catholique intéressée dispose d'une information complète sur l'activité des Nations Unies.

C'est dans la mesure où l'organisation internationale catholique intéressée aura connaissance de tel ou tel projet, réunion, activité des Nations Unies, qu'elle pourra intervenir, faire parvenir un rapport écrit, prendre la parole, au besoin, contacter les fonctionnaires compétents.

C'est dans ce but qu'ont été créés, dans le cadre de la Conférence, les différents Centres de renseignement ou de liaison, ou de coordination que j'ai énumérés plus haut : à Genève, à New-York, à Paris et à Rome.

Mais là n'est pas toute l'activité des organisations internationales catholiques. Celles-ci organisent des Congrès, des conférences d'études ; elles ont des publications. Leurs activités ne restent pas à un stade théorique, les O. I. C. agissent, elles travaillent au bien-être des populations malheureuses, des personnes déplacées et migrantes,

elles essayent de soulager les souffrances des persécutés de l'Eglise du Silence.

Sans doute connaissiez-vous davantage jusqu'ici les organisations officielles (comme les Nations Unies et ses institutions spécialisées) que les organisations internationales catholiques que je viens de vous présenter. Et pourtant, je voudrais vous dire combien nos O. I. C. travaillent, d'une manière moins spectaculaire sans doute, car elles ont de très faibles moyens, mais avec beaucoup d'ardeur. Elles obtiennent même des résultats remarquables, parce que leurs membres ne sont pas des fonctionnaires, mais des apôtres.

Au nombre de leurs préoccupations, il y a actuellement en tout premier lieu celle des pays de Missions, que, sur un autre plan, on appelle aussi « pays sous-développés » ou « pays en voie de développement rapide ». Et c'est pourquoi, cette année, d'un commun accord, toutes les organisations internationales catholiques ont voulu répondre au désir exprimé par notre Saint-Père le Pape Pie XII, dans l'Encyclique *Fidei Donum :* « Il nous a semblé opportun d'orienter aujourd'hui tous les regards vers l'Afrique, à l'heure où celle-ci s'ouvre à la vie du monde moderne et traverse les années les plus graves peut-être de son destin millénaire. »

L'assemblée générale de Bad Godesberg, en ayant l'Afrique pour thème, répond ainsi à cet appel du Souverain Pontife ; elle recherche, à la lumière de l'expérience passée de chacune des O. I. C., et à la lumière des directives pontificales, ce que les organisations internationales catholiques peuvent faire et doivent faire en Afrique.

Si je me suis permis de brosser à grands traits ce qu'est notre activité, c'est parce que, malheureusement, l'apostolat international reste jusqu'à présent un grand inconnu ou un grand incompris de la masse des catholiques. Ils s'empressent de donner une généreuse obole à deux religieuses qui frappent à leur porte au profit d'un orphelinat, mais ils ne savent pas qu'en permettant l'installation d'un secrétariat international, c'est la vie humaine et chrétienne de milliers d'orphelins qu'ils peuvent sauver.

N'écoutez pas ceux qui vous disent que les militants des O. I. C. sont des gens qui aiment faire de beaux voyages. On en est si vite rassasié ! Mais croyez que le monde de demain se bâtit dans les assemblées internationales officielles et privées. Si l'Eglise catholique n'y est pas présente, ce monde se bâtira quand même, mais *sans* elle ou *contre* elle.

Quel beau champ d'action offert aux jeunes d'aujourd'hui !

Quant aux personnes qui ne voient pas comment elles peuvent contribuer à notre travail, qu'elles se rappellent que Notre Saint-Père le Pape, qui a pratiqué la vie internationale précisément dans ce pays (celui qu'il a habité le plus longtemps après sa propre patrie), comme nonce à Munich et à Berlin, a accordé à la vie internationale un privilège *unique* en donnant son propre nom à la fondation destinée à la soutenir : Fondation Pie-XII, et qu'elles imitent le Chef visible de l'Eglise qui fut le premier et généreux bienfaiteur de la fondation qui porte son nom, et que, par leur générosité, elles contribuent, elles aussi, à faire que le monde de demain soit plus heureux parce que plus chrétien.

Les 33 Organisations membres de la Conférence

Voici la liste des 33 organisations membres de la conférence des O. I. C., telle qu'elle était établie à la veille de la réunion de Bad Godesberg (1) :

1. *Apostolatus Maris*, Rome, via della Scrofa, 70.
2. *Association catholique internationale des œuvres de la protection de la jeune fille*, Fribourg (Suisse), 14, rue Saint-Michel.
3. *Association internationale des dames de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul*, 10, avenue Constant-Coquelin, Paris-7e.
4. *Bureau international catholique de l'enfance*, 31, rue de Fleurus, Paris-6e.
5. *Centre international d'études de la formation religieuse*, 184, rue de Washington, Bruxelles.
6. *Commission internationale catholique pour les migrations*, 11, rue Cornavin, Genève.
7. *Comité international catholique des infirmières et assistantes médico-sociales*, 16, rue Thiphaine, Paris-15e.
8. *Conférence internationale des charités catholiques (Caritas internationalis)*, 15, Via della Conciliazione. Rome.
9. *Fédération internationale catholique d'éducation physique*, 5, place Saint-Thomas-d'Aquin, Paris-7e.
10. *Fédération internationale des hommes catholiques*, (Unum omnes), 4, Via della Conciliazione, Rome.
11. *Fédération internationale de la jeunesse catholique*, 4, Via di Torre Rossa, Rome.
12. *Fédération internationale des mouvements ouvriers chrétiens*, 127, rue de la Loi, Bruxelles.
13. *Fédération internationale des Universités catholiques*, 120, Via del Seminario, Rome.
14. *Fédération mondiale des Congrégations mariales*, 5, Borgo S. Spirito, Rome.
15. *Fédération mondiale des jeunesses féminines catholiques*, Springweg, 8, Utrecht.
16. *J. O. C. internationale*, 78, boulevard Poincaré, Bruxelles.
17. *Ligue catholique internationale contre l'alcoolisme*, 22, rue Otto-Vénius, Anvers.
18. *Office catholique international du cinéma*, 8, rue de l'Orme, Bruxelles.
19. *Office international de l'enseignement catholique*, Bezuidenhoutseweg 275, La Haye.
20. *« Pax Romana » : I. Mouvement international des intellectuels catholiques*, 14 rue Saint-Michel, Fribourg (Suisse).
21. *« Pax Romana » : II. Mouvement international des étudiants catholiques*, même adresse.
22. *Société de Saint-Vincent de Paul*, 5, rue du Pré-aux-Clercs. Paris-7e.
23. *Société féminine de Saint-Vincent de Paul*, 8, Via Castiglione, Bologna.
24. *U. N. D. A., Association catholique internationale pour la radio et la télévision*, 6, avenue de la Gare, Fribourg (Suisse).
25. *Union catholique internationale du service social*, 111, rue de la Poste, Bruxelles.
26. *Union internationale des Associations patronales catholiques*, Rijslag 29, Scheveningen.
27. *Union internationale d'études sociales*, 19, avenue de l'Yser, Bruxelles.
28. *Union internationale de la presse catholique*, 43, rue Saint-Augustin, Paris-2e. I. *Fédération internationale des directeurs de journaux catholiques*, 22, cours Albert-Ier, Paris-8e.
29. II. *Fédération internationale des journalistes catholiques*, Schonaugasse 64, Graz.
30. III. *Fédération internationale des agences*

---

(1) Cette liste a été établie d'après la brochure publiée par les O. I. C. à l'occasion de la Conférence de Bad Godesberg. Elle remplace celle que nous avions déjà publiée en 1954 (*D. C.*, n° 1171 du 18. 4. 1954, col. 501) devenue partiellement périmée.

catholiques de presse, K. I. P. A. Université de Fribourg (Suisse).

31. *Union mondiale des organisations féminines catholiques*, 3, Via della Conciliazione, Rome.

32. *Union mondiale des organisations féminines catholiques*, 91, rue de Sèvres, Paris-6e.

33. *Union mondiale des Sociétés catholiques de philosophie*, 1, place Georges-Python, Fribourg (Suisse).

ORGANISATIONS INTERNATIONALES CATHOLIQUES NON MEMBRES DE LA CONFERENCE DES O. I. C.

Un certain nombre d'organisations collaborent avec la conférence des O. I. C. sans en faire partie officiellement, dont les principales sont :

« Pax Christi », 26, rue Barbet-de-Jouy, Paris-7e.

L'apostolat de la prière, 5, Borgo S. Spirito, Rome.

Légion de Marie, Monfort House, North Brunswick Street, Dublin.

Association internationale des médecins catholiques,

Conversations catholiques internationales de Saint-Sébastien, Fueros 5, Saint-Sébastien.

Union catholique de coopération interraciale, 12, rue Guy-de-la-Brosse, Paris-5e.

Mouvement international de la jeunesse agricole et rurale catholique, 81, rue d'Arlon, Bruxelles.

Fédération internationale catholique des hôpitaux, Carel van Bylandtlaan 8, La Haye.

Confédération internationale des syndicats chrétiens, 148, rue de la Loi, Bruxelles (2).

---

(2) La Confédération internationale des syndicats chrétiens ne peut pas faire partie de la Conférence des O .I. C., car, étant ouverte à tous ceux qui acceptent les principes de la doctrine sociale chrétienne, quelles que soient leurs croyances, elle n'est pas spécifiquement catholique.

La France à une heure grave de son histoire

Le message de M. Coty au Parlement

Nous reviendrons prochainement sur les graves événements qui ont, en France, marqué la dernière quinzaine du mois de mai 1958. Au moment où nous mettons sous presse, le Parlement est mis en face de ses responsabilités par un message du Président de la République.

Voici le texte de ce message de M. René Coty qui a été lu, jeudi 29 mai, à 15 heures, à l'Assemblée nationale, par M. André Le Troquer :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES ET MESSIEURS LES MEMBRES DU PARLEMENT,

Le jour même où le Congrès du Parlement, sans que j'aie brigué cet honneur, m'a appelé à la première magistrature de la République, j'ai pris l'engagement — et je le tiendrai jusqu'au bout — d'obéir scrupuleusement à la Constitution. Mais j'ai tenu à ajouter aussitôt que nous ne saurions défendre efficacement nos libres institutions que si nous savions les réformer.

Je vous l'ai redit dans mon message inaugural. J'ai, depuis lors, dans la plupart de mes discours publics, répété que, parmi toutes les vraies démocraties, la République française est, d'une part, celle qui est assaillie par les problèmes les plus redoutables et, d'autre part, celle dont les gouvernements sont le plus fragiles et, par conséquent, le plus débiles.

Si j'ai ainsi dépassé les limites traditionnelles que s'étaient imposées mes prédécesseurs, je m'y suis cru autorisé non seulement par l'assentiment des chefs de gouvernement successifs, mais aussi, je le sais, par l'approbation de la grande majorité d'entre vous.

Quatre ans et demi auront bientôt passé sans que mes appels de plus en plus instants soient suivis d'effets. Et quels que fussent la valeur et le patriotisme des hommes qui se sont succédé au pouvoir, l'Etat n'a cessé de se désagréger.

Nous voici maintenant au bord de la guerre civile.

Après s'être, depuis quarante ans, tant battus contre l'ennemi, les Français vont-ils, demain, se battre contre les Français ?

De part et d'autre, des hommes ont la conviction profonde de servir la patrie que, parmi les uns comme parmi les autres, beaucoup ont défendue au prix de si durs sacrifices. De part et d'autre, on semble s'apprêter au combat fratricide. Sommes-nous donc une nation où la force pourrait primer le droit ? Quels que soient les vainqueurs provisoires, que resterait-il, après une lutte inexpiable, que resterait-il de notre France ?

Il y a eu, au long de notre histoire, après les plus violentes discordes intestines, de grands jours de réconciliation française dans un sursaut d'unité nationale.

L'unité nationale, ce n'est pas dans l'anarchie, c'est seulement dans le respect de la loi qu'elle peut se réaliser.

Quand il s'agit de former un gouvernement, en l'état présent de notre Constitution, le président de la République propose et l'Assemblée nationale dispose.

Il ne saurait être évidemment question, cette fois, que je multiplie les désignations. Le choix qui m'incombe est donc lourd de conséquences. Il fait peser sur moi une exceptionnelle responsabilité.

C'est pourquoi je dois m'en expliquer franchement devant vous.

Dans le péril de la patrie et de la République, je me suis tourné vers le plus illustre des Français, vers celui qui, aux années les plus sombres de notre histoire, fut notre chef pour la reconquête de la liberté et qui, ayant ainsi réalisé autour de lui l'unanimité nationale, refusa la dictature pour rétablir la République.

A quelles conditions accepterait-il d'assurer la charge accablante du pouvoir ? Ces conditions permettraient-elles d'escompter pour son investiture la majorité nécessaire ?

J'ai demandé à M. le président de l'Assemblée nationale et à M. le président du Conseil de la République — que je remercie de leur précieux concours — de bien vouloir s'en entretenir d'urgence avec le général de Gaulle. Cet entretien m'a révélé qu'en l'état il reste à surmonter des difficultés considérables.

Dois-je donc renoncer à faire appel à celui dont

l'incomparable autorité morale assurerait le salut de la patrie et de la République ?

En un pareil jour, l'union sacrée est le devoir suprême. Elle nous commande à tous d'y sacrifier, s'il le faut, une part de nos préférences et même de nos convictions.

A vous, représentants de la nation, je dis qu'il ne peut plus être question de fixer dans le huis clos des groupes le destin de la patrie. C'est seulement quand le président de la République aura pris l'initiative que lui réserve la Constitution que vous vous prononcerez souverainement et librement.

Je demande au général de Gaulle de bien vouloir venir conférer avec le chef de l'Etat et examiner avec lui ce qui, dans le cadre de la légalité républicaine, est immédiatement nécessaire à un gouvernement de salut national et ce qui pourra, à échéance plus ou moins proche, être fait ensuite pour une réforme profonde de nos institutions.

Je prendrai alors en mon âme et conscience la décision qui m'incombe.

Si l'échec de la tentative que j'ai effectuée devait faire apparaître que dans un moment aussi critique je me suis trompé, je ne manquerais pas d'en tirer aussitôt les conséquences inéluctables. Faute de conserver dès lors l'autorité morale plus que jamais nécessaire à celui qu'on appelle communément l'arbitre suprême, je ne pourrais que transmettre immédiatement la plénitude de mes fonctions à M. le président de l'Assemblée nationale conformément à l'article 41 de la Constitution.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Parlement, que mon dernier mot soit de confiance, confiance en ce peuple admirable qui, après avoir souffert les plus douloureuses épreuves de sa longue histoire, offre à la France les perspectives du plus magnifique renouveau.

Représentants de la nation, le destin de ce peuple est en vos mains. Chacun de vous, avec sang-froid et dans la dignité, arrêtera, le moment venu, ses résolutions pour que vive la France et que vive la République.

Paris, le 29 mai 1958.

Communiqué de S. Em. le cardinal Roques (1)

A l'heure où le pays de France se trouve brusquement aux prises avec des difficultés aussi graves qu'inattendues, un impérieux devoir s'impose aux catholiques : garder le calme, respecter la discipline, pratiquer le loyalisme, afin de ne pas ajouter à la confusion, de ne pas aggraver la situation par des appréciations intempestives ou des jugements inconsidérés. Les responsables des destinées de la nation ont besoin de n'être pas gênés dans leurs décisions ou leur action qui tendent à ramener partout la tranquillité de l'ordre.

Nous, catholiques, fidèles à notre mission, nous avons le devoir de supplier le Seigneur dans la prière, d'éclairer les esprits et de fortifier les courages, afin que s'apaise rapidement la tempête et que reviennent la concorde et la fraternité sans lesquelles serait compromise la paix intérieure et extérieure.

Je demande à tous les chefs de paroisse de vouloir bien inviter à la prière tous les fidèles, et de faire chanter aux offices paroissiaux *l'antienne de la paix*. Et puisque nous sommes dans l'année du centenaire des apparitions de Lourdes, on se fera un devoir de réciter à toutes les messes une dizaine de chapelet, afin de demander à la Vierge Marie le bienfait du retour au calme et à l'union si nécessaire dans le moment présent, de tous les Français dans la fidélité à la patrie.

(1) *La Semaine religieuse du diocèse de Rennes* (24 mai 1958). Ce texte a été publié le 17 mai 1958.

Un appel de S. Exc. Mgr Duval, archevêque d'Alger (1)

MES BIEN CHERS FRÈRES,

A l'occasion de la fête de sainte Jeanne d'Arc et hier encore, en célébrant le dimanche de la Paix, vous avez adressé à Dieu de ferventes prières aux intentions qui nous sont chères.

Je vous demande de vous unir à nouveau dans une ardente supplication pour l'Algérie, pour la France et pour la paix.

Que Dieu mette fin au plus tôt aux souffrances de l'Algérie, aux angoisses de la France ! et qu'il réalise la réconciliation sincère des cœurs et l'union profonde des âmes !

Le monde entier, pour sa tranquillité et son bonheur, a besoin d'une France unie. [...]

Que l'Esprit-Saint répande dans tous les cœurs la lumière et l'amour !

Que la Vierge immaculée nous fasse sentir la puissance de sa maternelle protection !

Alger, le 19 mai 1958.

† LÉON-ETIENNE DUVAL, *archevêque d'Alger.*

(1) *Semaine religieuse d'Alger* du 22 mai 1958.

Note de S. Exc. Mgr Lallier (1)

La France vient de vivre des heures graves, qui nous laissent dans une anxiété douloureuse.

Il semble pourtant qu'un effort de rapprochement, de compréhension mutuelle soit tenté loyalement. Les catholiques doivent être les premiers à s'en réjouir : disciples d'un Maître qui a voulu la « parfaite unité » de ceux qui croient en lui, ils sauront garder la maîtrise d'eux-mêmes, bannir tout sectarisme, prier avec ferveur pour ceux qui tiennent entre leurs mains le destin de la France !

La Pentecôte nous rappelle que l'Esprit de Dieu est assez puissant pour changer la face de la terre quand des hommes courageux et francs le reçoivent humblement. Puisse-t-il s'en trouver chez nous, qui règlent dans l'esprit de l'Evangile le conflit d'Algérie !

Nous le demanderons à Dieu dès aujourd'hui, mais aussi dimanche prochain, à la fête de Notre-Dame de la Garde, et le soir du Sacré-Cœur. Vous prier d'y venir en foule me paraît superflu : je connais votre cœur...

† MARC,
archevêque de Marseille.

(1) *Bulletin religieux de l'archidiosèse de Marseille* (25 mai 1958). Cette note a été lue en chaire dans les églises du diocèse de Marseille, le dimanche de la Pentecôte.

Événements et Informations

AVRIL 1958

JEUDI 10. — Ouverture, à Rouen, jusqu'au 12 avril, du XXXVI° Congrès de la Fédération nationale des syndicats professionnels des maîtres de l'enseignement libre.

— Sous la présidence du chanoine Kir, député-maire de Dijon, et de M. Maurice Faure, secrétaire d'Etat aux Affaires européennes, Dijon accueille jusqu'à dimanche les « Rencontres internationales de la jeunesse ». Les exposés porteront sur : les institutions européennes (par MM. Jurdant, membre du Conseil de l'Europe, et Holzamer, professeur à l'Université de Mayence) ; l'Eurafrique (par M. Lawrence, président de la Way, et M. Bouhey, député) ; le point de vue des jeunes sur l'Europe, la France et l'Allemagne dans l'Europe de demain (par M. Philippe Farine).

— A Dijon, jusqu'à samedi, X° Congrès national du Comité central des Unions de jeunes avocats de France et de l'Union française.

A l'étranger. — A **Luxembourg**, la princesse Marie-Alélaïde, deuxième fille de la grande-duchesse Charlotte, épouse le comte Charles-Joseph Henckel de Donnersmark.

— M. Khrouchtchev quitte la **Hongrie** et rentre à Moscou.

VENDREDI 11. — Clôture, à Versailles, du Conseil national du mouvement des enseignants chrétiens, ouvert le 8 avril, sous la présidence de Mgr Renard, évêque de Versailles ; de Mgr Blanchet, recteur de l'Institut catholique de Paris, et de Mgr Marella, nonce apostolique.

— Le président Eisenhower adresse un message personnel à M. Félix Gaillard. Le président des Etats-Unis est favorable aux « bons Offices » pour la reprise du dialogue franco-tunisien.

— A Paris, ouverture du VI° Congrès national du Cercle national des jeunes agriculteurs, en présence des délégués de plus de 80 départements.

— Clôture, à Angers, du XLIX° Congrès du centenaire de l'Union des œuvres catholiques de France, ouvert le 8 avril. Thème : « La pastorale de l'adolescence ». Les cardinaux Roques et Feltin et 15 évêques ont honoré ce Congrès de leur présence. 3 000 auditeurs y ont participé. (Cf. **D. C.**, n° 1277 du 11 mai 1958, col. 589-618.)

— Mort à Paris, où il était en voyage, de M. Pilet-Golaz, ancien président de la Confédération helvétique. Il était né dans le canton de Vaud, à Cossonet, en 1889. Il avait pris sa retraite en 1944. Avant de devenir le « premier magistrat » de Suisse, il avait longtemps dirigé le département politique fédéral.

A l'étranger. — Grève générale à **Chypre** contre les autorités anglaises.

— **La Croix** annonce que M. Giuseppe Dossetti, jadis personnalité de premier plan de la démocratie-chrétienne en **Italie** ; depuis deux ans, chef de la minorité démocrate-chrétienne à l'Assemblée communale de Bologne, vient de quitter, à l'âge de 45 ans, l'activité politique pour répondre à l'appel de Dieu. Le dimanche des Rameaux, il a revêtu la soutane dans la chapelle privée du cardinal Lercaro. Brillant étudiant de l'Université catholique de Milan, professeur de droit canonique à l'Université de Modène, chef régional de la résistance durant les dernières années de la guerre, membre de l'Assemblée constituante ainsi que de la première législature, vice-secrétaire du parti démocrate-chrétien ; ami intime de MM. Amintore Fanfani et Giorgio La Pira, Giuseppe Dossetti passait pour un des animateurs de l'aile marchante de la démocratie-chrétienne. Il eût pu aspirer à une carrière politique des plus brillantes.

— **L'U. R. S. S.** répond aux nations occidentales qu'elle accepte l'ouverture, le 17 avril prochain, à Moscou, de conversations préliminaires à une Conférence au sommet, limitées à la procédure.

— En **Italie**, les socialistes de la tendance Nenni refusent de rétablir l'alliance avec les communistes.

— Mort, à **New-York**, de M. Henri de Kérillis. Agé de 69 ans (il était né à Vertheuil-en-Médoc, dans la Gironde), le défunt avait fait la première guerre mondiale dans l'aviation, obtenant six citations. Directeur des usines Farman, après les hostilités, il effectua diverses missions aux Etats-Unis et, en 1923-1924, il participa à la mission Gradis, qui franchit en automobile le Soudan et le Niger. Henri de Kérillis prit ensuite une large part aux luttes politiques. Candidat député en 1926, dans le 2e secteur de Paris, il fut battu par un communiste. Dix ans plus tard, il était élu à Neuilly. Fondateur du « Centre de propagande des républicains nationaux », il consacra une large part de son activité au journalisme : éditorialiste de **l'Echo de Paris**, il fonda ensuite le journal **l'Epoque**. Lors de l'armistice de 1940, Henri de Kérillis partit pour les Etats-Unis, où il participa à la fondation de l'hebdomadaire français **Pour la victoire**. Il publia, en 1946, un ouvrage intitulé **De Gaulle, dictateur**. Depuis quelques années, il avait abandonné toute activité politique et journalistique.

SAMEDI 12. — 300 000 mineurs du charbon et du fer se mettent en grève pour vingt-quatre heures. Leur principale revendication est la prime de productivité ; mais ils demandent aussi des ajustements de salaires, l'amélioration des retraites et la réduction de la durée de travail.

— Grave tension politique provoquée par la démarche de Washington, à laquelle Londres s'est associé, pour éviter l'échec des « Bons offices ». A la suite d'un Conseil des ministres qui a duré toute la journée, le gouvernement décide de convoquer pour mardi le Parlement en vacances. Celui-ci devra se prononcer sur les décisions envisagées : reprise du dialogue avec la Tunisie ; recours éventuel à l'O. N. U. pour régler le contrôle de la frontière algéro-tunisienne.

A l'étranger. — Clôture à **Prague** d'une Conférence à huis clos de trois jours, à laquelle ont pris part les ministres des Affaires étrangères de Pologne, de Tchécoslovaquie et de l'Allemagne orientale.

— **L'Osservatore Romano** annonce que S. S. Pie XII a supprimé le diocèse de Espirito Santo, au **Brésil**, qui était suffragant de l'archidiocèse de Saint-Sébastien de Rio-de-Janeiro, et a constitué, avec le territoire de ce diocèse, la province ecclésiastique de Vitoria. A cette fin, il a érigé le siège métropolitain de Vitoria et ceux de Cachoeiro de Itapemirim et de Sao Matéus, suffragants de Vitoria.

Dimanche 13. — A Paris, Congrès de l'Union catholique du personnel des chemins de fer.

— Clôture, à Agen, des deux Journées du VII° Congrès régional de l'enseignement libre, pour les 13 départements du Sud-Ouest du ressort des Académies de Bordeaux et de Toulouse. 15 000 militants et sympathisants ont pris part à ce Congrès.

— Clôture, à Aix-en-Provence, de la 83° session du Congrès des Sociétés savantes, ouverte le 9 avril. 228 communications ont été faites et deux colloques tenus, l'un sur le miocène, l'autre sur la Camargue.

— M. Eric de Carbonnel, ministre plénipotentiaire de 1re classe, est nommé représentant permanent, et M. Jean Mille, conseiller des Affaires étrangères, représentant adjoint de la France auprès des communautés européennes.

— A l'Institut catholique de Paris, Mlle Danielle Fombonne, 18 ans 1/2, du pensionnat Notre-Dame

du Rond-Point, à Saint-Etienne, et M. Gilles Michelot, 20 ans, de l'institution Saint-Martin, à Rennes, remportent la Coupe D. R. A. C d'éloquence, disputée entre six finalistes, garçons et filles, appelés à parler pendant un quart d'heure sur les vertus de concorde et de fraternité internationales, puis à improviser durant cinq minutes sur la jeunesse et les questions d'argent.

A l'étranger. — La police espagnole annonce l'arrestation de 34 personnes accusées d'appartenir au parti communiste et d'avoir dirigé la récente grève de **Barcelone.**

LUNDI 14. — M. Georges Danton (sciences politiques) a été élu président de l'Union nationale des étudiants français, à l'issue du Congrès de cette Union.

— Attribution des prix de poésie Théophile-Briant (40 000 francs) à M. Antony Lhéritier, pour son recueil manuscrit **Silence**, et du prix Saint-Pol-Roux (20 000 francs) à M. Joseph Rouffanche, pour son recueil manuscrit **Elégies limousines.**

— Annonce de la fuite concertée, pour obéir à un plan préparé par le F. L. N., de neuf des 25 footballeurs professionnels musulmans algériens jouant dans la métropole. Quatre d'entre eux se trouvent déjà à Tunis. Un cinquième y est attendu incessamment. Les quatre autres sont arrivés à Lausanne.

— Mort à Paris, à l'âge de 75 ans, du poète Louis de Gonzague-Frick, auteur de plusieurs recueils dont **Poetica.** Figure originale, ami d'Apollinaire, il avait collaboré à **Comœdia** et à **l'Intransigeant.**

MARDI 15. — Devant l'Assemblée nationale, convoquée en session extraordinaire, M. Félix Gaillard fait une déclaration sur le problème tunisien, à propos des résultats des « Bons offices ».

— M. Barakrok, secrétaire d'Etat à l'Algérie, est élu président de la délégation spéciale de Khenchela, sous-préfecture de l'Est-Constantinois dont il est originaire.

— La reine-mère Elisabeth de Belgique rentre à **Bruxelles** après vingt jours passés en Russie.

MERCREDI 16. — Dans la nuit du 15 au 16, le gouvernement est mis en minorité à l'Assemblée nationale, grâce aux 150 voix communistes et à l'appui massif des indépendants, auxquels se sont joints les républicains sociaux et les poujadistes. 321 députés contre 250 lui refusent la confiance. M. Gaillard porte aussitôt sa démission au président de la République qui l'accepte.

— Mort, à l'âge de 51 ans, du critique d'art Léon Degand, auteur de nombreux articles et d'un traité d'esthétique apprécié : **Langage et signification de la peinture.**

A l'étranger. — Six ministres des Affaires étrangères et deux chefs de gouvernement, représentant huit Etats indépendants d'Afrique, se réunissent à **Accra.** Cette Conférence a été convoquée par le premier ministre du Ghana, M. Kwane N'Krumah. Outre le Ghana, le Libéria et l'Ethiopie, cinq pays arabes — Egypte, Soudan, Libye, Tunisie, Maroc — y participent.

— Crise ministérielle au **Maroc.** Le gouvernement Si Bekkaï est dissous par Mohammed V.

— Le chancelier Adenauer arrive, pour quatre jours, à **Londres,** où il a des entretiens avec M. Mac Millan.

— **L'Osservatore Romano** annonce la nomination de Mgr José-Antoine Dammert Bellido, chanoine maître du Chapitre métropolitain de Lima, comme évêque d'Amathus de Palestine et auxiliaire de Mgr Jean Landazuri Ricketts, archevêque de **Lima.**

JEUDI 17. — A la demande des parlementaires et en raison des élections cantonales, qui doivent avoir lieu le 20 avril, M. Coty prend la décision de ne désigner la personnalité chargée de former le gouvernement qu'au lendemain de ces élections.

— Annonce de la mort, à Montbeton (Tarn-et-Garonne), de Mgr Vogel, des Missions-Etrangères de Paris. Né en 1878 à Bischwiller, entré aux Missions-Etrangères en 1897, il partit pour la Chine l'année de son ordination, en 1901. En 1919, il avait accompagné Mgr de Guébriant dans sa visite apostolique aux Missions de Chine. Il fut sacré, le 1er mai 1955, évêque-coadjuteur du vicaire apostolique de Swatow, auquel il succéda l'année suivante. En 1946, son vicariat était érigé en évêché. Les communistes l'avaient expulsé de Chine en 1952.

— M. Jean Gervais, préfet d'Eure-et-Loir, est nommé directeur du Cabinet du préfet de police, en remplacement de M. Edmond Dauphin, qui est nommé préfet d'Eure-et-Loir.

— Le prix poétique du Radar est attribué à Mlle Micheline Laurent, pour son recueil **Variations.**

A l'étranger. — Ouverture, par le roi Baudouin, de l'Exposition internationale de **Bruxelles.**

— **En Indonésie,** les troupes gouvernementales s'emparent de Padang, capitale des rebelles de Sumatra.

— **L'Osservatore Romano** annonce la nomination de Mgr Paul Leibold, chancelier de la curie métropolitaine de **Cincinnati** (Etats-Unis), comme évêque titulaire de Trebenna et comme auxiliaire de Mgr Charles-Joseph Alten, archevêque de Cincinnati.

VENDREDI 18. — Ouverture, au bois de Vincennes, jusqu'au 4 mai, du Salon international du plein air : 350 exposants.

— Ouverture, à Montpellier, jusqu'au 19 avril, du VIIIe Congrès de la Fédération nationale des internats des hôpitaux de villes de Faculté. Une centaine d'internes ou d'anciens internes des hôpitaux participent à ses travaux sur l'assistanat et le statut des médecins des hôpitaux.

— Mort, à l'hôpital du Val-de-Grâce, du général Gamelin. Né le 20 septembre 1872, Maurice Gamelin fit ses études secondaires au collège Stanislas, où il eut pour maître le futur cardinal Baudrillart. Il ne pensa pas tout de suite à la carrière militaire, mais suivit les cours de l'Ecole du Louvre pendant quelques mois, puis poursuivit ses études à l'Institut catholique. En octobre 1891, il entra à Saint-Cyr pour sortir major de sa promotion. Lieutenant dans les tirailleurs algériens, puis au Service géographique de l'armée, il suivit les cours de l'Ecole de guerre ; capitaine en 1901, commandant dix ans plus tard, Joffre le prit comme chef de Cabinet de 1906 à 1911, puis, de nouveau, en 1914. Après un séjour au front, ses chefs le nommèrent à la tête du bureau des opérations du G. Q. G. en 1915 ; puis, ayant commandé diverses unités, le colonel Gamelin prit la direction de l'état-major du commandant en chef, poste qu'il quitta pour le front en 1917, où il commanda la 9e D. I. Après la guerre, il partit en mission au Brésil. En 1925, il suivit les cours du centre d'études des chars de combat. Commandant des troupes du Levant, il pacifia les Druses. Retour en France, où il commanda la 20e R. M. à Nancy. En 1938, chef d'état-major général de l'armée, après en avoir été le sous-chef. Commandant en chef des forces alliées en France à la déclaration de guerre, il devait être remplacé par le général Weygand après les revers de mai 1940. Le 6 septembre, on l'arrêta en même temps que Léon Blum, Edouard Daladier, Georges Mandel et Paul Reynaud. Mais, devant la Cour de Riom (19 février 1942), il refusa de participer aux débats et de se défendre. Les Allemands se saisirent de lui en mars 1943 et l'internèrent au camp de Buchenwald, puis dans le Tyrol. C'est là que les Américains le délivrèrent en mai 1945. Après son retour à Paris, le général Gamelin, faisant partie du cadre de réserve, vécut dans l'effacement et publia ses mémoires sous le titre : **Servir.**

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse »,
5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* Joseph Mathéron.

LA DOCUMENTATION

CATHOLIQUE

MAISON de la BONNE PRESSE,
5, rue Bayard, Paris-8° - C. c. p. Paris 1668
Tél. : BAL. 73-05

France et Union Française : 1 an, **1250** francs : 6 mois, **675** francs. ● Canada et U. S. A., « Périodica » : 1 an, **4,50** dollars : 5090, avenue Papineau, Montréal 34. ● Autres pays : 1 an, **1500** francs ; 6 mois, **800** francs.

PRIX DU NUMÉRO : 60 frs pour l'année en cours, par 5 ex. net : **45 frs** plus le port. Numéros des années précédentes : **80 frs** l'exemplaire.

Reliure mobile : dos et extérieur en pégamoïd, titre doré au dos - Millésimes 1956-1957-1958 sur demande : **650 frs** (Ajouter 125 frs pour frais postaux).

SOMMAIRE DU N° 1 279 — 8 JUIN 1958